



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2004**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 15**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2004**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Première partie. Première session ordinaire | |
| I. Questions d'organisation | 2 |
| <i>Débat consacré au PNUD</i> | |
| II. Évaluation | 4 |
| III. Plan de financement pluriannuel | 5 |
| IV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme | 6 |
| V. Programmes de pays et questions connexes | 8 |
| VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets..... | 10 |
| <i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i> | |
| VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes..... | 11 |
| VIII. Rapport au Conseil économique et social | 13 |
| IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA..... | 15 |
| <i>Débat consacré au FNUAP</i> | |
| X. Programme de pays et questions connexes | 17 |
| XI. Plan de financement pluriannuel | 18 |
| XII. Questions diverses..... | 21 |
| <i>Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM (23 et 26 janvier 2004)</i> | |
| <i>22</i> | |
| Deuxième partie. Session annuelle | |
| I. Questions d'organisation | 30 |
| <i>Débat consacré au PNUD</i> | |
| II. Rapport annuel de l'Administrateur..... | 30 |
| III. Fonds d'équipement des Nations Unies..... | 33 |
| IV. Engagements de financement..... | 34 |
| V. Programmes de pays et questions connexes | 35 |
| VI. Rapport sur le développement humain..... | 36 |
| VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets..... | 37 |
| VIII. Programme des Volontaires des Nations Unies..... | 38 |

| | | |
|--------|---|----|
| IX. | Évaluation | 40 |
| X. | Coopération technique entre pays en développement..... | 41 |
| XI. | Le rôle des femmes au PNUD | 42 |
| | <i>Débat conjoint consacré au PNUD et au FNUAP</i> | |
| XII. | Services d'audit et de contrôle internes..... | |
| XIII. | Programmation | 45 |
| XIV. | Visites sur le terrain..... | 46 |
| XV. | Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel..... | 47 |
| XVI. | Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : propositions pour 2005 | 48 |
| | <i>Débat consacré au FNUAP</i> | |
| XVII. | Rapport de la Directrice exécutive pour 2003..... | 48 |
| XVIII. | Engagements financiers en faveur du FNUAP | 51 |
| XIX. | Programmes de pays et questions connexes | 52 |
| XX. | Évaluation | 53 |
| XXI. | Questions diverses..... | 54 |
| | Troisième partie. Seconde session ordinaire | |
| I. | Questions d'organisation | 58 |
| | <i>Débat consacré au PNUD</i> | |
| II. | Questions financières, budgétaires et administratives | 59 |
| III. | Coopération Sud-Sud | 60 |
| IV. | Évaluation | 62 |
| V. | Programmes de pays et questions connexes | 64 |
| VI. | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets..... | 66 |
| VII. | Fonds d'équipement des Nations Unies..... | 67 |
| VIII. | Les femmes au PNUD..... | 69 |
| | <i>Débat consacré au FNUAP</i> | |
| IX. | Questions financières, budgétaires et administratives | 72 |
| X. | Programmes de pays et questions connexes | 74 |
| XI. | Programme consultatif technique..... | 75 |
| | <i>Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP</i> | |
| XII. | Audit et contrôle internes | 77 |
| XIII. | Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA..... | 78 |

| | |
|--|-----|
| XIV. Questions diverses..... | 79 |
| Annexes | |
| I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004..... | 81 |
| II. Composition du Conseil d'administration en 2004..... | 119 |

Première partie
Première session ordinaire

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 23 au 30 janvier 2004**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 23 au 30 janvier.

2. Le Conseil d'administration a élu membres de son bureau pour 2004 :

Président : S. E. M. Abdullah M. Al-Saidi (Yémen)
Vice-Présidente : Mme Gabriela Tanjala (Roumanie)
Vice-Président : M. Marco Balarezo (Pérou)
Vice-Président : M. Thure Christiansen (Danemark)
Vice-Président : M. Félix Mbayu (Cameroun)

3. Après son élection, le nouveau Président a fait une déclaration liminaire qui a été affichée sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.

4. Au cours de la session, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2004 (DP/2004/L.1 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement, et son plan de travail annuel pour 2004 (DP/2004/CRP.1). Il a également approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2003 (DP/2004/1).

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003 figurent dans le document DP/2004/2; celles qui ont été adoptées à la première session ordinaire de 2004 ont été incluses dans le document DP/2004/15, qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.

6. Le Conseil d'administration a adopté, dans sa décision 2004/12, le calendrier de ses futures sessions pour 2004 :

Session annuelle de 2004 : 14-23 juin 2004 (Genève)
 Deuxième session ordinaire de 2004 : 20-24 septembre 2004

7. En ce qui concerne les rapports qui seront présentés à la session annuelle du Conseil d'administration, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a informé les délégations que son rapport annuel de 2003 présenterait une synthèse des résultats et des réalisations de chaque programme et serait surtout axé sur la phase finale de ses plans d'action pour la période allant de 2000 à 2003.

8. Il a ajouté que, comme suite à la demande du Conseil d'administration, le PNUD présenterait, en collaboration avec le FNUAP et UNIFEM, un projet commun de hiérarchie des communications pour les rapports annuels axés sur les résultats. Si elle est approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2004, cette hiérarchie servira de modèle pour la présentation des futurs rapports.

Déclaration de l'Administrateur

9. L'Administrateur a commencé son intervention devant le Conseil d'administration en rendant hommage aux fonctionnaires du PNUD morts dans l'exercice de leurs fonctions, et a réaffirmé sa détermination à prendre les mesures nécessaires pour protéger le personnel sur le terrain.

10. Les délégations ont demandé que, lors des sessions ultérieures, un exemplaire du rapport de l'Administrateur au Conseil d'administration leur soit distribué à l'avance de façon qu'elles puissent mieux circonscrire leurs délibérations.

11. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour sa déclaration liminaire claire et concise, qui révélait les grands problèmes auxquels le PNUD aurait à faire face dans les années à venir. Elles ont accueilli avec une satisfaction particulière ce qu'elles appelaient sa stratégie visionnaire et ses prévisions concernant les travaux de l'organisation pour les 10 ans à venir, c'est-à-dire jusqu'en 2015, date limite à laquelle les objectifs du Millénaire pour le développement devront être atteints.

12. Les délégations partageaient l'avis de l'Administrateur, selon lequel le PNUD devait centrer son action sur un certain nombre de grands domaines pour maintenir et renforcer sa place sur une scène internationale en mutation. Il s'agissait pour le PNUD de resserrer davantage le lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement; de définir plus clairement ses activités de création de capacités; de s'occuper des pays en crise et ceux sortant d'un conflit; d'associer le secteur privé à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement; et de renforcer le rôle et les moyens d'action des coordonnateurs résidents. Le renforcement des moyens d'action dépendait fortement de la simplification et de l'harmonisation des méthodes de travail.

13. De nombreuses délégations ont donné raison à l'Administrateur pour qui les objectifs du Millénaire pour le développement constituaient un domaine d'action privilégié du PNUD, et ont appelé à faire plus pour atteindre ces objectifs en 2015. Elles ont demandé au PNUD de continuer de nouer des partenariats avec le secteur privé, arguant que lui seul pouvait jouer ce rôle, qui consistait à établir des réseaux, à servir d'agent de liaison et de coordonnateur des activités de développement.

14. Les délégations ont également souligné l'importance de la relation entre le financement du développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des autres objectifs de développement internationalement convenus. Elles ont souligné combien il importait d'inscrire à l'ordre du jour des futures sessions du Conseil d'administration un point portant sur l'application du Consensus de Monterrey. Elles ont souligné que le PNUD devait participer, à l'Assemblée générale, à l'évaluation du dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

15. Les délégations ont souligné les problèmes auxquels le PNUD aurait à faire face et lui ont demandé d'être attentif à leur solution. Ainsi, en cherchant à décentraliser ses opérations, le PNUD devrait se garder d'appliquer une méthode différente dans chaque région. Étant donné que certains pays étaient passés de la phase des secours d'urgence à celle de l'aide au développement, le PNUD devrait mettre en place davantage de programmes visant à faciliter cette transition. Certaines délégations ont estimé que le PNUD devait continuer de mobiliser les ressources pour pouvoir aider les pays en crise et évaluer et faire connaître leurs besoins.

16. Les délégations ont noté les efforts que faisait le PNUD pour simplifier et harmoniser le système des coordonnateurs résidents, et certaines ont salué les représentants du PNUD dans leurs pays pour leur sens de la communication, leur

imagination créatrice et l'esprit de dialogue qu'ils avaient su maintenir avec leurs pays.

17. En réponse, l'Administrateur a assuré le Conseil d'administration que la décentralisation des activités du PNUD ne nuisait pas à l'administration centrale. Il a souligné que l'action du Groupe des Nations Unies pour le développement était d'une importance cruciale pour le PNUD et pour tout le système des Nations Unies. Il a reconnu la nécessité de faire connaître les résultats accomplis par le PNUD dans des milieux plus larges compte tenu de ses lignes de services et a fait observer que l'époque du développement au coup par coup était révolue.

Débat consacré au PNUD

II. Évaluation

18. Les délégations ont remercié le Directeur du Bureau de l'évaluation, qui avait fait un exposé liminaire sur le point à l'examen, et l'Administrateur associé, qui avait présenté la réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2004/3).

19. Les délégations ont trouvé le rapport intéressant, car il ouvrait la porte à des améliorations possibles et permettait de suivre les résultats accomplis dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont préconisé une démarche pragmatique pour l'établissement de rapports étant donné que les pays ne disposaient pas des mêmes ressources et moyens à cet effet. Selon certaines délégations, il faudrait éviter des répétitions et mieux relier les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le PNUD a été invité à faire à la session annuelle de juin un exposé sur les façons de produire de meilleures statistiques et des propositions sur le renforcement de l'action de la direction. Une délégation s'est demandé pourquoi le rapport ne donnait guère d'informations sur les problèmes liés à la condition de la femme et a suggéré l'établissement d'un modèle commun pour la présentation des rapports portant sur l'objectif 8 du Millénaire (Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement). Une autre a affirmé qu'il fallait être prudent lorsqu'on traitait de l'objectif 8, étant donné que les pays ne percevaient pas son objet de la même façon.

20. Le Directeur du Bureau de l'évaluation, l'Administrateur associé et le chef du Groupe pour la lutte contre la pauvreté du Bureau des politiques de développement ont assuré aux délégations que l'organisation faisait tout pour aligner les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'un comité de suivi avait été mis en place avec pour tâche de rendre régulièrement compte au Secrétaire général des résultats accomplis dans la poursuite de ces objectifs. Ils ont affirmé que l'organisation avait à coeur de faire en sorte que l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement soit bien comprise dans tout le système des Nations Unies, en particulier par les coordonnateurs résidents, de façon à leur donner une dimension réelle au niveau des pays.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/9 sur la réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

III. Plan de financement pluriannuel

22. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé pour sa présentation très détaillée des propositions concernant le suivi du plan de financement pluriannuel (DP/2004/4). Un certain nombre de délégations ont rappelé l'importance du plan de financement pluriannuel en tant que système global de suivi de l'exécution, et ont soutenu le Conseil d'administration qui avait décidé de l'utiliser en tant qu'instrument de planification stratégique et de contrôle des activités de l'organisation. Nombre d'entre elles ont convenu que le plan de financement pluriannuel contenait des orientations stratégiques et constituait pour le PNUD un plan d'action. Les propositions touchant le suivi devraient par conséquent tenir compte de tous ces éléments.

23. Plusieurs délégations ont fermement appuyé les propositions concernant le suivi, en relevant les méthodes complexes et modernes qui y avaient été utilisées pour faire ressortir les principaux éléments permettant au Conseil d'administration de contrôler efficacement le plan de financement. Un certain nombre de délégations ont exhorté les fonds associés du PNUD, en particulier le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds d'équipement des Nations Unies, à appliquer les formules adoptées par le PNUD et à chercher à harmoniser au mieux leurs méthodes de travail. Certaines ont demandé des informations sur les liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et d'autres ont jugé utile d'éclaircir davantage la différence entre réalisations et produits.

24. Plusieurs délégations ont convenu qu'il fallait considérer que les propositions concernant le suivi du plan de financement pluriannuel étaient en cours d'élaboration et devaient aboutir à la formulation d'une méthode de suivi générale. Le PNUD devait définir des critères et indicateurs précis pour rendre cette méthode opérationnelle, en gardant à l'esprit la nécessité d'avoir un système assez souple pouvant s'adapter à un environnement en évolution permanente. Les délégations ont notamment demandé au PNUD de ne pas négliger la communication de données de base sous prétexte qu'il fallait élaborer des rapports courts et succincts. Elles ont noté que la méthode de suivi proposée était bien élaborée sur le plan théorique et était très technique, mais ont rappelé qu'elle ne devait pas imposer aux bureaux de pays et aux interlocuteurs nationaux un surcroît de travail. L'Administrateur associé a répété dans sa réponse qu'on recherchait surtout la simplicité et la facilité d'application. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur désir de prendre part, de façon officieuse, aux consultations qui se tiendront tout au long de l'élaboration de ces propositions.

25. Les délégations ont trouvé intéressante la distinction faite dans le plan-cadre de financement pluriannuel entre une organisation efficace et un développement efficace. Dans ce contexte, elles ont demandé au PNUD de continuer d'évaluer l'incidence que ses activités de programmation avaient sur le long terme sur les pays.

26. Certaines délégations ont demandé des explications sur la proposition, jugée importante, concernant l'élimination du rapport soumis au Conseil d'administration sur les fonds d'affectation spéciale thématiques. Elles ont demandé au PNUD de veiller à ce que le Conseil d'administration reçoive toutes les données d'information dont il avait besoin, en termes de quantité et de qualité, sur les fonds d'affectation spéciale thématiques.

27. Certaines délégations ont demandé qu'un schéma ou modèle du prochain rapport annuel axé sur les résultats soit communiqué au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2004. Elles ont également souhaité trouver dans le rapport axé sur les résultats de 2005 davantage d'informations sur la façon dont le PNUD renforçait le réseau de coordonnateurs résidents. Le rapport devrait également contenir une réponse de la direction aux questions soulevées par le PNUD dans le document.

28. Plusieurs délégations ont de façon générale apprécié la méthode concertée suivie par le PNUD pour élaborer ces propositions, qui reflétaient en particulier les préoccupations des membres du Conseil d'administration. Elles ont demandé que cette méthode continue d'être appliquée à l'avenir.

29. L'Administrateur associé a pris note des observations favorables émises au sujet du plan de financement pluriannuel, en reconnaissant la nécessité d'harmoniser les divers documents se rapportant au plan et de relier le plan aux objectifs du Millénaire pour le développement.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/1 sur l'établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel.

IV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

31. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive d'UNIFEM pour l'exposé liminaire cohérent et précis qu'elle avait fait sur le plan de financement pluriannuel de son organisation (DP/2004/5) et le rapport sur les progrès, les lacunes et les enseignements de la stratégie et du plan d'exécution pour la période 2000-2003 (DP/2004/CRP.3).

32. Les délégations ont exprimé leur soutien à UNIFEM pour son action énergique et ont noté le lien qui existait entre ses travaux en cours et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement. En insistant sur la prise en main des programmes par les pays, elles ont suggéré que les programmes relatifs à la situation des femmes soient mis en place seulement à la demande des gouvernements.

33. Les délégations ont réaffirmé que l'égalité des sexes devait occuper une place centrale dans les activités de développement, en soulignant qu'on ne pourrait espérer réussir le développement durable sans régler les problèmes liés à la condition féminine. L'une d'elles a rappelé le rôle irremplaçable joué par le Fonds dans la promotion de l'égalité des sexes, mais a ajouté que cela ne dispensait pas les autres organismes des Nations Unies de prendre systématiquement en considération les problèmes liés à la situation des femmes. Une autre a demandé de plus amples renseignements sur la façon dont UNIFEM entendait à l'avenir renforcer son rôle catalyseur. Elle a également voulu savoir si les autres organismes des Nations Unies

sollicitaient souvent les services du Fonds ou s'il fallait les faire connaître davantage.

34. De nombreuses délégations ont déclaré approuver sans réserve les domaines d'action privilégiés qu'UNIFEM avait répertoriés dans son plan de financement pluriannuel et beaucoup de ces pays, aussi bien des donateurs que des bénéficiaires de programme, ont demandé aux États Membres de continuer d'aider UNIFEM en lui accordant les ressources requises pour mener sa tâche à bien. L'une d'elles a demandé qu'un meilleur équilibre soit trouvé entre les ressources générales (de base) et les autres ressources (supplémentaires). Certaines ont jugé les domaines d'action privilégiés un peu trop ambitieux et ont demandé au Fonds de les recentrer.

35. De nombreuses délégations ont toutefois souligné que les ressources seules ne permettraient pas d'obtenir les résultats désirés. Tous les organismes des Nations Unies devaient, ont-elles souligné, coordonner leur action pour mettre vraiment en place des programmes d'intégration de la femme, en sachant que chacun devait assumer ses propres responsabilités.

36. Les délégations ont souligné qu'UNIFEM devait fournir une assistance technique aux pays et les aider à se doter de moyens de régler les problèmes liés à la condition de la femme, en particulier au niveau législatif. L'une d'elles a fait observer que les coordonnateurs pour les questions concernant les femmes dans tout le système des Nations Unies avaient eux aussi besoin d'enrichir leurs connaissances et compétences pour pouvoir assurer de bons services de conseils.

37. Un certain nombre de délégations ont demandé à UNIFEM d'établir davantage de partenariats avec les organisations internationales et non gouvernementales locales, le secteur privé, les institutions financières internationales et d'autres organismes des Nations Unies pour étendre son champ d'action et trouver de nouvelles sources de financement. Deux délégations ont estimé qu'UNIFEM était un organisme d'aujourd'hui et de demain et que ce fonds devait continuer d'agir pour le respect des droits fondamentaux de la femme, le renforcement de l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de la condition de la femme dans le monde entier.

38. Les délégations ont jugé bon que, lors des sessions suivantes, le Conseil d'administration prête une attention plus grande aux questions liées à la condition de la femme. Elles ont exhorté UNIFEM à diffuser plus largement ses rapports, comme il avait fait pour le document « Women, War and Peace », et ont souhaité avoir davantage d'explications sur la façon dont le Fonds faisait circuler l'information dont il disposait dans tout le système des Nations Unies. L'une d'elles a indiqué qu'en présentant des rapports périodiques mieux élaborés, le Fonds pourrait s'assurer des contributions régulières de pays donateurs.

39. Une délégation a indiqué que les termes du mandat d'UNIFEM avaient été définis par le Conseil d'administration, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Il serait par conséquent inopportun de chercher à impliquer le Conseil de sécurité dans les activités du Fonds. La délégation en question a toutefois estimé qu'il faudrait renforcer le rôle joué par le Fonds dans le système des Nations Unies.

40. Une délégation a demandé des explications sur la façon dont UNIFEM surveillait les activités de programmation sur le terrain pour s'assurer de leur bon déroulement et de leurs résultats.

41. Les délégations ont également souligné qu'il fallait faire une place aux problèmes de la femme dans les négociations de paix et dans les programmes de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, en notant le rôle exemplaire joué par UNIFEM en Afghanistan et par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

42. La Directrice exécutive a répondu en remerciant le Conseil d'administration pour son appui et ses conseils et a confirmé qu'UNIFEM continuerait à nouer des partenariats stratégiques et utiles dans ses domaines de compétence. Elle a également souligné le rôle catalyseur et novateur du Fonds, qui montrait la voie de l'émancipation des femmes. Elle a également convenu qu'il fallait multiplier les partenariats, notamment avec le secteur privé, et par là multiplier les sources de financement.

43. La Directrice exécutive a également évoqué le rôle joué par les hommes, qui contribuaient de plus en plus à l'action d'UNIFEM. Elle a parlé des femmes et de la guerre et des efforts d'UNIFEM pour mettre en avant l'expérience des femmes, surtout lors de la rédaction des plans de paix. Elle a ajouté en conclusion qu'UNIFEM travaillait au renouvellement de son programme de travail.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/10 sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007.

V. Programmes de pays et questions connexes

45. En présentant les programmes de pays, le Président a répété qu'en application de la décision 2001/11, les programmes de pays seraient approuvés tous les ans à la première session ordinaire tenue en janvier, selon la procédure d'accord tacite, sans avoir été examinés ni débattus, sauf dans le cas où cinq membres du Conseil d'administration auraient informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitaient que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier.

46. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'accord tacite, les programmes des pays suivants : Bénin, Croatie, Djibouti, Équateur, Fédération de Russie, Kenya, Lituanie, Niger, Pakistan, Pologne, République centrafricaine, République du Congo, Sierra Leone et Thaïlande.

47. Conformément à l'usage établi, le Conseil d'administration a pris note de la prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée et de la première prorogation du premier cadre de coopération sous-régionale de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade, approuvées par l'Administrateur. Le Conseil a également approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération du Guyana et la prorogation d'un an du deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement.

République populaire démocratique de Corée

48. Évoquant la prorogation du cadre de coopération de la République populaire démocratique de Corée, trois délégations ont demandé au PNUD de s'assurer par un système de suivi adéquat que les ressources n'étaient pas utilisées à des fins autres que celles définies dans les projets. L'une d'elles a déploré que le contrôle du

respect des droits de l'homme n'ait pas été prévu au programme. Les délégations ont également demandé que le Conseil d'administration soit tenu informé des dispositions de contrôle de l'action du PNUD en République populaire démocratique de Corée.

49. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a répondu aux observations et aux demandes d'éclaircissements formulées par les délégations au sujet de la prorogation du cadre de coopération de la République populaire démocratique de Corée. Il a précisé que le PNUD avait déjà mis en place un système de suivi qu'il s'employait à renforcer. Il a été notamment décidé que, durant la période de prorogation du programme de coopération, tous les projets proposés seraient examinés et approuvés au siège à New York. Il a par ailleurs assuré les délégations que les fonds prévus au titre de la coopération servaient uniquement à financer les interventions humanitaires et les activités de développement définies dans le cadre de coopération de la République populaire démocratique de Corée. Il leur a affirmé que le PNUD prenait très au sérieux le suivi des activités de coopération menées dans le pays.

Mission d'évaluation au Myanmar

50. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé fait par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le représentant résident de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2004/8). Cette note mettait en évidence les principaux problèmes stratégiques et les recommandations de la mission indépendante chargée d'évaluer en 2003 l'application de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar.

51. L'un des grands problèmes était la portée restreinte des activités du PNUD au Myanmar. Bien que les projets relevant de l'Initiative pour le développement humain contribuent de façon certaine à changer les conditions de vie des plus vulnérables et des indigents dans le pays, le PNUD n'a pu, faute de ressources suffisantes, agir qu'auprès de 3 % de la population environ. Le représentant résident a demandé l'élargissement du champ d'application des activités de développement humain à d'autres régions, l'instauration d'un cadre d'application favorable et l'aide de la communauté internationale pour pouvoir atteindre une plus grande proportion de la population pauvre du pays.

52. Les délégations étaient satisfaites d'apprendre que les activités menées par le PNUD au Myanmar demeuraient conformes aux décisions du Conseil d'administration. Elles se sont dites satisfaites des activités de développement humain menées par le PNUD et ont reconnu la nécessité d'une coopération internationale plus importante et l'accroissement de l'aide humanitaire couplé avec le versement de ressources supplémentaires. À cet égard, les délégations ont réaffirmé leur appui et leur intérêt pour le projet de cadre stratégique d'accroissement de l'aide humanitaire dont l'élaboration arrivait à sa fin.

53. Tout en notant les conditions dans lesquelles les activités d'assistance du PNUD étaient menées, les délégations ont néanmoins reconnu le bien-fondé de la recommandation de la mission d'évaluation qui estimait que le PNUD était bien placé pour promouvoir l'instauration d'un environnement politique favorable aux pauvres. Elles ont fait remarquer que cet environnement permettrait également d'inscrire dans la durée les activités de développement humain en cours, y compris celles qui avaient trait au microfinancement et aux enquêtes et aux évaluations

touchant la pauvreté et relevant de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain.

54. Deux délégations ont fait remarquer qu'il faudrait ajouter au paragraphe 4 du projet de décision les mots « et d'y donner suite » après les mots « mission d'évaluation indépendante » et ont suggéré que le texte soit modifié en conséquence pour refléter fidèlement les délibérations des délégations. Une autre délégation s'est toutefois opposée à tout changement en arguant que les délégations s'étaient déjà entendues sur le texte définitif qui avait été présenté en plénière. Le Conseil d'administration a finalement adopté la décision, en tenant compte des observations émises par les trois délégations.

55. Une délégation a émis des réserves au sujet de la création d'un cadre juridique et réglementaire de lutte contre la pauvreté, estimant que la mise en place de ce cadre doit être faite en concertation avec le Gouvernement. Les délégations se sont également félicitées que le représentant résident cherche à améliorer le dialogue du pays avec la communauté internationale. Elles se sont réjouies qu'un groupe thématique sur le VIH/sida ait été établi dans le pays et ont encouragé le PNUD à envisager de créer d'autres groupes thématiques sur le même modèle pour élargir son action à d'autres domaines.

56. En dernier lieu, comme l'Administrateur assistant l'avait indiqué dans sa déclaration, les délégations ont noté que, du fait du lancement inéluctablement tardif des projets relevant de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain, les activités opérationnelles seraient achevées en décembre 2005, et non en 2004 comme le Conseil d'administration l'avait initialement prévu dans sa décision 2001/15.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/2 sur l'assistance au Myanmar.

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

58. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour sa présentation des rapports sur l'exécution du budget de 2003 (DP/2004/6) et sur l'application de la gestion du changement à l'UNOPS (DP/2004/7). Elles ont réitéré leur appui au Bureau pour ses efforts de changement et se sont félicitées du nouvel esprit d'entreprise qui l'animait.

59. Les délégations se sont réjouies de la façon avisée dont l'UNOPS avait géré son budget en 2003 et ont noté avec satisfaction que le Bureau avait en 2004 un solde de 16,6 millions de dollars reporté de l'exercice précédent. Elles ont également accueilli avec satisfaction le processus de réorganisation et de décentralisation des opérations de l'UNOPS, les avantages attendus du système de planification des ressources (Atlas) et la création imminente d'un poste de directeur des services d'appui relevant de la catégorie D-2, qui avait reçu l'aval du Comité de coordination de la gestion.

60. De nombreuses délégations ont manifesté un optimisme prudent au sujet de l'avenir de l'UNOPS mais voulaient que le dialogue se poursuive sur

l'élargissement des activités du Bureau. Beaucoup se sont dites favorables à ce que l'UNOPS entretienne des rapports directs avec les banques régionales, bien qu'une délégation pour sa part ne voie pas très bien la justification d'une telle démarche. Une délégation a émis des réserves au sujet de la coopération directe de l'UNOPS avec les gouvernements.

61. Pour la session annuelle du Conseil d'administration en juin, plusieurs délégations ont demandé des données financières et des prévisions budgétaires à jour. L'une d'elles a engagé l'UNOPS à définir son mandat et son rôle élargis, à expliquer le fonctionnement du nouveau mécanisme de tarification, à donner un aperçu des tarifs proposés qui permettraient de couvrir exactement les dépenses d'exécution des projets, à décrire la nouvelle structure et à donner de plus amples informations sur la nouvelle fonction de directeur des services d'appui.

62. Le Directeur exécutif a répondu à certaines des questions soulevées lors des délibérations. Il a en particulier souligné la nécessité d'examiner en profondeur les portefeuilles de projets, d'en constituer rapidement de nouveaux, de mettre en place une nouvelle équipe de gestion et de mobiliser des ressources en quantité pour pouvoir procéder aux changements envisagés, en particulier pour ce qui est de la réaffectation et du recrutement de personnel. Il a fait observer qu'outre les services habituels, l'UNOPS a pu, dans des situations de crise, offrir ses services et se constituer ainsi des revenus supplémentaires. En ce qui concerne les problèmes de personnel, il a assuré le Conseil d'administration que l'UNOPS s'efforçait à faire en sorte que tout se passe dans la transparence, en aidant son personnel à passer le cap de la transition et en le traitant avec le respect voulu.

63. Pour conclure, il a fait savoir au Conseil d'administration qu'il serait répondu à toutes les demandes de complément d'information formulées à la session annuelle. Il a fait part de ses prévisions concernant les travaux de l'UNOPS en 2004 et a décrit dans leurs grandes lignes les rapports qu'il présenterait au Conseil à la session annuelle de juin, en donnant notamment des détails sur la nouvelle structure et l'emplacement des services fonctionnels. Il s'est également dit favorable à la suggestion émise par une délégation tendant à ce que l'UNOPS fasse l'objet de débats séparés lors des sessions suivantes.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/3 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

65. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) de les avoir informées du déroulement des activités en cours à la suite des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris de la création d'équipes consultatives stratégiques chargées d'élaborer une stratégie à moyen terme de constitution de clientèle pour l'UNOPS, d'étudier les questions de recouvrement des coûts et d'améliorer les méthodes utilisées afin d'accroître la transparence du calcul du coût

des services fournis. Elles ont également pris note de l'introduction du programme Atlas (Peoplesoft) et des possibilités d'améliorer le contrôle et l'efficacité de la gestion des ressources, d'adopter des outils permettant de mieux suivre le déroulement des projets et de renforcer les capacités en matière d'établissement de rapports.

66. Le Conseil d'administration a pris note de la suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002 (DP/2004/10).

Programme des Nations Unies pour le développement

67. Les délégations ont remercié l'Administrateur assistant d'avoir présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/2004/11). Une délégation, s'exprimant au nom de plusieurs délégations, a insisté sur le fait qu'il importait de prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour appliquer ces recommandations et demandé des précisions sur un certain nombre d'entre elles qui ne l'avaient toujours pas été, à savoir la situation des accords concernant les services centraux d'appui que le PNUD fournissait à l'UNOPS et au FNUAP; l'adoption d'une stratégie de prévention de la fraude; et la mise à jour de l'étude concernant le coût de l'assurance médicale après la cessation de service. Une délégation a considéré que les rapports devraient mettre l'accent sur les recommandations les plus importantes.

68. Dans sa réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a confirmé que le PNUD accordait la plus haute priorité à l'application des recommandations du Comité et qu'il avait adopté le système de planification des ressources, notamment pour disposer plus rapidement d'informations de meilleure qualité afin d'y donner suite. Les problèmes rencontrés tenaient principalement au calendrier de l'établissement de rapports sur l'exécution au niveau des pays, et non à une maîtrise insuffisante de la part du PNUD. Il a par ailleurs confirmé que les accords de service avaient effectivement été signés et que les questions encore en suspens concernaient des initiatives interorganisations complexes, qui réclamaient des efforts plus importants que prévu à l'origine.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/4 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Fonds des Nations Unies pour la population

70. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a présenté le rapport du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2004/1).

71. Les délégations ont insisté sur le fait qu'il importait de donner rapidement suite aux recommandations du Comité et souligné que les ressources devaient être pleinement comptabilisées et utilisées comme prévu. Des délégations ont demandé si les accords de service avec le PNUD avaient été conclus et quelle était la situation concernant le plan de prévention de la fraude.

72. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a insisté sur le fait que le FNUAP prenait les recommandations du Comité très au sérieux, et notamment examinait la suite à y donner avec les bureaux de pays. La responsabilité en ce qui concernait

L'utilisation des fonds était un élément clef du processus de transition du FNUAP et faisait partie de ses priorités. Elle a également précisé que tous les accords de service avec le PNUD avaient été signés. La Directrice de la Division des services de contrôle interne a déclaré que l'élaboration par les trois organismes d'une stratégie de prévention de la fraude était une tâche complexe qui serait menée à bien d'ici à la fin du premier trimestre de 2004. Elle a également déclaré que la majorité des recommandations du Comité pour 2000-2001 avaient été appliquées ou le seraient de manière imminente.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/4 sur le PNUD et le FNUAP : recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

VIII. Rapport au Conseil économique et social

Programme des Nations Unies pour le développement

74. Les délégations ont remercié l'Administrateur adjoint pour sa présentation du rapport du PNUD au Conseil économique et social (E/2004/4-DP/2004/12). Elles ont félicité le PNUD pour la clarté et la concision de ce rapport tout en insistant sur la nécessité d'une analyse plus rigoureuse. Une délégation a demandé pourquoi le rapport ne comportait pas de sections consacrées à la coopération du PNUD avec les institutions financières internationales.

75. Insistant sur l'importance de ressources suffisantes, les délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les ressources autres que les ressources de base augmentaient plus rapidement que ces dernières, et ont souhaité recevoir l'assurance que cette situation ne posait pas de problème. Elles ont demandé des précisions concernant la variabilité accrue des monnaies locales, et les motifs de cette variabilité (inflation ou autres facteurs). Elles ont également souhaité savoir si le pourcentage des ressources de base allouées à la lutte contre la pauvreté (38 %) serait maintenu à l'avenir.

76. Une délégation s'est demandée pourquoi la suite donnée par le PNUD aux conférences internationales semblait se limiter aux objectifs du Millénaire pour le développement et a souhaité savoir si ces objectifs recouvraient véritablement l'ensemble des questions traitées par ces conférences présentant de l'importance pour le PNUD. Une autre délégation a souligné l'importance des objectifs du Millénaire pour les pays les moins avancés, ajoutant qu'un accroissement de l'aide publique au développement était essentiel, en particulier pour les programmes de planification familiale et de santé de la procréation.

77. Plusieurs délégations ont demandé que, dans la mesure du possible, le PNUD continue d'oeuvrer en faveur d'un alignement sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et de renforcer le rôle de coordonnateur résident auprès des organismes des Nations Unies. Une délégation a insisté sur l'importance d'une simplification et d'une harmonisation dans le cadre du prochain examen triennal des activités opérationnelles de développement, en 2004. Elles ont exhorté les organismes des Nations Unies à appuyer cet examen par des ressources financières suffisantes pour assurer la poursuite des réformes.

78. Une délégation a souhaité recevoir des précisions complémentaires au sujet du bureau du PNUD responsable de l'évaluation de la gestion fondée sur les résultats,

de la fréquence de ces évaluations, si elles concernaient tous les pays et si elles avaient ou non des répercussions sur les ressources.

79. En réponse, l'Administrateur adjoint a décrit de manière générale la situation en matière de ressources. En ce qui concernait les dépenses au titre des programmes, il a expliqué que, bien que les ressources de base aient été inférieures à l'objectif fixé pour 2003 dans le plan de financement pluriannuel, le financement n'avait en fait pas diminué. Il a également fait observer que deux bureaux du PNUD étaient responsables de l'évaluation de la gestion fondée sur les résultats : le Bureau de la gestion pour ce qui était des opérations financières et le Groupe d'appui aux opérations pour la programmation. Il a déclaré que le PNUD était fermement déterminé à progresser sensiblement en ce qui concernait la simplification et l'harmonisation et assuré les délégations qu'il entretenait des relations étroites et de plus en plus importantes avec les institutions de Bretton Woods.

80. Le Conseil d'administration a adopté la résolution 2004/6 sur le rapport du PNUD au Conseil économique et social.

Fonds des Nations Unies pour la population

81. Le Directeur administratif adjoint (Programme) a présenté le rapport du FNUAP au Conseil économique et social (E/2004/5-DP/FPA/2004/2).

82. Les délégations ont insisté sur le fait que le FNUAP devait accroître ses ressources de base, en particulier pour les programmes de la santé de la procréation, afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le FNUAP se félicitait des efforts de simplification et d'harmonisation des programmes et des procédures opérationnelles, y compris la révision d'une note d'orientation sur la programmation commune. Les délégations ont félicité le FNUAP pour les activités en faveur des femmes, y compris celles auxquelles participaient les hommes, ainsi que pour avoir adapté ses programmes en fonction des cultures. Une délégation a suggéré de renforcer davantage la gestion fondée sur les résultats. Les délégations ont encouragé les fonds et les programmes à contribuer à l'examen triennal des activités opérationnelles. Certaines délégations ont observé que les réunions communes des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP devraient pouvoir prendre des décisions et que cette question devrait être examinée dans le cadre de l'examen triennal.

83. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les délégations de leurs observations et observé que le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement avait été l'occasion de mobiliser des ressources, y compris auprès du secteur privé. Il a déclaré que le FNUAP comptait sur l'appui du Conseil d'administration pour poursuivre les réformes et a reconnu l'importance d'une contribution des fonds et des programmes au processus d'examen triennal des activités opérationnelles.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/6 consacrée au rapport au Conseil économique et social.

IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Programme des Nations Unies pour le développement

85. Les délégations ont remercié la chef du Groupe du PNUD sur le VIH/sida ainsi que le Directeur exécutif adjoint du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de leurs présentations détaillées du suivi donné par le PNUD à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA (DP/2004/13) et ont demandé à ce que cette question bénéficie d'un traitement particulier lors des sessions du Conseil d'administration.

86. Plusieurs délégations considéraient qu'ONUSIDA était un programme novateur, mais souhaitaient avoir des précisions quant à son évolution future. Une délégation a demandé une évaluation à plus long terme des activités du programme au vu des recommandations du Conseil de coordination.

87. Soulignant que l'organisation des activités entre les divers coparrains posait problème, plusieurs délégations ont insisté sur l'importance d'une coordination au niveau des pays afin de faire en sorte que les activités aient un impact maximal. À cet égard, elles ont suggéré une application plus stricte des règles d'harmonisation et de simplification. Une délégation a suggéré que le PNUD adopte, pour lutter contre l'épidémie, une approche multisectorielle fondée sur les droits de l'homme. Tout en soulignant que les orientations fournies par les coordonnateurs de pays étaient essentielles, les délégations ont néanmoins fait observer que la volonté politique constituait la meilleure défense contre l'épidémie.

88. Les délégations ont estimé qu'ONUSIDA devait chercher plus énergiquement à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui frappaient les personnes porteuses du VIH/sida, et ont demandé que plus d'informations soient présentées à ce sujet lors de la session annuelle du Conseil d'administration en juin.

89. En réponse, la chef du Groupe du PNUD sur le VIH/sida a remercié les délégations de leurs observations et le Conseil d'administration de ses conseils, ajoutant que l'action du PNUD dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida était notamment caractérisée par : a) une approche spécifique; b) des partenariats sur le terrain; c) le renforcement des activités de planification; d) la prise en compte systématique des questions liées au VIH/sida; et e) les liens entre ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

90. Elle a décrit l'approche adoptée par ONUSIDA sur le terrain qui consistait à définir et à mettre en place des cadres d'action précis en fonction des besoins des projets engagés et compte tenu des réseaux juridiques et sociaux, vastes et complexes, qui existaient dans le pays. En ce qui concernait les partenariats avec la société civile, les groupes d'ONUSIDA dans les bureaux de pays participaient à la définition du rôle des coparrains, afin que chacun s'attache plus particulièrement à différents aspects de la coordination. En outre, ONUSIDA renforçait ses activités de planification du développement et de renforcement des capacités. Par exemple, cinq pays en développement étaient engagés, avec l'Organisation internationale du Travail, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et des syndicats locaux, dans un programme d'identification et de développement des capacités de direction.

91. ONUSIDA cherchait en outre activement à faire en sorte que le PNUD tienne compte systématiquement de l'épidémie de VIH/sida dans ses activités et aidait les autorités des pays touchés à diffuser des informations au sujet de l'épidémie auprès des communautés locales. La chef du Groupe du PNUD sur le VIH/sida a également décrit les efforts d'ONUSIDA pour travailler en commun avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin de répondre aux attentes des gouvernements et de respecter les principes directeurs adoptés par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida. En conclusion, elle a déclaré qu'ONUSIDA fournirait des informations plus détaillées lors de la session annuelle du Conseil, en juin.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/5 sur la suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.

Fonds des Nations Unies pour la population

93. La chef du Service du VIH/sida du Fonds des Nations Unies pour la population a présenté le rapport intitulé « Mise en oeuvre par le FNUAP des recommandations du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA », en date de juin 2003 (DP/FPA/2004/5).

94. Les délégations se sont félicitées de l'occasion qui leur était donnée d'examiner périodiquement la suite donnée par le FNUAP aux recommandations du Conseil, observant que cela contribuerait à l'harmonisation et à la cohérence de la réponse du système des Nations Unies face à l'épidémie. Soulignant que la coordination était indispensable, elles ont exhorté les coparrains à la renforcer au niveau des pays. Estimant que les futurs rapports devraient être plus analytiques, elles ont demandé à ce qu'ils décrivent également comment les actions engagées par les coparrains se complétaient et s'appuyaient, et comment ONUSIDA contribuait, à son tour, à leur lutte contre le VIH/sida, notamment à l'élaboration de leurs programmes. Les délégations ont souhaité savoir ce que le FNUAP pourrait faire pour renforcer les stratégies nationales de prévention – y compris s'agissant des préservatifs – dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. Étant donné que l'épidémie touche de plus en plus les femmes, les délégations ont insisté sur la nécessité de promouvoir la santé de la procréation et les droits des femmes et de veiller à ce qu'elles aient accès aux services de santé de la procréation. Certaines ont fait observer que l'on ne pouvait déterminer avec précision si les activités décrites faisaient suite aux décisions du Conseil de coordination du programme ou si elles étaient déjà en cours. Des informations complémentaires ont été demandées au sujet du suivi des recommandations du Conseil, et il a été suggéré d'annexer les décisions pertinentes aux futurs rapports.

95. La chef du Service chargé du VIH/sida a remercié les délégations pour leurs observations constructives et assuré le Conseil d'administration que le FNUAP fournirait des informations complémentaires lors de la session annuelle. Elle a fait observer que plusieurs mécanismes participaient à la complémentarité des actions entreprises, en particulier le budget et le plan de travail d'ONUSIDA unifié, les équipes interinstitutions, les procédures adoptées par l'organisme convoquant les réunions des coparrains afin que ceux-ci définissent ensemble les actions à mener, suivent les activités en cours et assurent une meilleure coordination de l'action des Nations Unies, et le système des coordonnateurs résidents. Le FNUAP convoquait ces réunions dans deux domaines (les jeunes et les préservatifs) et coprésidait avec

UNIFEM l'équipe chargée de la situation des femmes. Bien qu'il n'ait pas les ressources nécessaires pour développer son action, il avait identifié des processus et des éléments essentiels que les pays pourraient utiliser pour renforcer leur action en faisant appel à d'autres sources de financement. Insistant sur le fait que le programme de lutte contre le VIH/sida n'était pas un programme comme les autres, elle a souligné que le FNUAP faisait désormais porter son attention sur les besoins des femmes séropositives en matière de santé de la procréation et avait identifié, au cours des six mois, des points de contact pour le VIH/sida dans tous les bureaux de pays. En outre, le groupe de travail interdivisions virtuel organisait des discussions sur le VIH/sida via Internet.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/5 sur la suite donnée à la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.

Débat consacré au FNUAP

X. Programme de pays et questions connexes

97. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays établis pour le Bénin, la République du Congo, le Kenya, le Lesotho, le Niger, la Sierra Leone, l'Afghanistan, le Pakistan, Cuba et l'Équateur.

98. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a présenté le programme multinational du FNUAP (2004-2007) (DP/FPA/2004/3) et l'examen du programme multinational du FNUAP (2000-2003) (DP/FPA/2004/3/Add.1).

99. Les délégations ont manifesté leur appui au programme multinational (2004-2007) et ont fait observer qu'on en tirerait des données d'expérience pouvant être reproduites, ce qui permettrait au FNUAP de nouer des partenariats et d'appuyer les stratégies nationales visant à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et ont encouragé le FNUAP à continuer d'apporter son appui dans ce domaine. Une délégation a formulé l'espoir que les activités menées par le Fonds avec les organisations non gouvernementales (ONG) dans son pays seraient renforcées. Elle a engagé le Fonds à traiter des questions d'urbanisation, notamment la prestation de services aux habitants des taudis. Les délégations ont souligné que les activités entreprises au titre du programme multinational devaient être adaptées aux besoins de chaque pays. Elles se sont félicitées de l'importance accordée au développement des capacités nationales et au renforcement des bureaux de pays. L'établissement de futurs rapports sur les liens entre le programme multinational et les programmes des pays a été encouragé. Les délégations ont constaté avec satisfaction qu'un plan détaillé de suivi et d'évaluation serait établi.

100. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a remercié les délégations d'avoir indiqué qu'elles augmenteraient leurs allocations de fonds ainsi que d'avoir annoncé des contributions plus élevées au titre du plan de financement pluriannuel. Il a insisté sur le fait que le programme multinational visait à ce que les besoins définis au titre des programmes de pays soient satisfaits. Il a relevé qu'une formation serait dispensée au personnel des bureaux de pays ainsi qu'aux partenaires afin de mieux positionner le FNUAP en ce qui concerne le plan de financement pluriannuel et de

renforcer les avantages comparatifs du Fonds et son orientation stratégique. Il a noté que l'un des principaux volets des efforts visant à réduire la pauvreté portait sur la fourniture de services aux catégories défavorisées et démunies de la population. Il estimait lui aussi qu'il fallait continuer d'appuyer la coopération Sud-Sud et l'instauration de partenariats avec les ONG.

101. La Directrice de la Division de l'appui technique a remercié les délégations de leurs observations encourageantes et a donné l'assurance au Conseil d'administration que, dans la mise en oeuvre du programme multinational, on privilégierait résolument la gestion axée sur les résultats ainsi que le suivi et l'évaluation du programme. Elle a souligné que le FNUAP veillerait à ce que des liens soient établis entre les programmes interrégionaux, régionaux et de pays et en assurerait la cohérence. Elle a confirmé que la coopération Sud-Sud serait l'un des éléments essentiels du programme multinational et a noté que les questions d'urbanisation seraient examinées.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/8 relative au programme multinational du FNUAP, 2004-2007.

103. À l'issue de l'adoption par le Conseil d'administration de la décision relative au programme multinational, la délégation des États-Unis d'Amérique a fait état des préoccupations que lui inspiraient certains aspects du Programme d'action de la CIPD et de la CIPD+5. Tout en s'associant au consensus sur la décision, cette délégation a indiqué que ses préoccupations quant à cette décision demeuraient pertinentes.

XI. Plan de financement pluriannuel

Déclaration générale de la Direction exécutive

104. Dans sa déclaration générale, la Directrice exécutive a fait observer que l'année 2004 revêtait une importance particulière pour le FNUAP. Elle marquait le point de mi-parcours dans la mise en oeuvre sur 20 ans du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). C'était aussi durant cette année que le Fonds élargirait la portée de ses activités et traduirait ses théories dans la pratique afin de déterminer si le processus de transition aboutissait aux résultats escomptés. Elle a mentionné trois éléments essentiels qui devraient permettre d'édifier un FNUAP plus efficace : mettre en oeuvre la nouvelle orientation stratégique définie par le Fonds; renforcer son efficacité opérationnelle; et faire en sorte que le personnel voulu soit au bon endroit au bon moment.

105. La Directrice exécutive a souligné la participation du Fonds au processus engagé par les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, et a fait état de l'action menée par le FNUAP pour aider ses bureaux de pays à donner un contenu plus substantiel aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a souligné la nécessité de faire progresser la réalisation de l'ordre du jour défini par la CIPD et de le relier clairement à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle a déclaré que le FNUAP était un partenaire actif du processus de réforme entrepris par le Secrétaire général et continuerait d'assurer la visibilité du Programme d'action de la CIPD dans la mise en oeuvre de l'ordre du jour pour le développement défini par l'ONU. Elle a décrit un certain nombre des activités

menées à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD, et tout particulièrement l'enquête sur le terrain réalisée par le FNUAP, et a remercié la Suède et la Suisse de leur appui généreux à cette enquête et aux autres activités liées au dixième anniversaire de la CIPD. La Directrice exécutive était encouragée par l'augmentation du nombre de pays qui s'étaient engagés à apporter un appui financier au FNUAP en 2003, qui atteignait le record sans précédent de 147 pays contributeurs.

Plan de financement pluriannuel

106. La Directrice exécutive a présenté le rapport sur le plan de financement pluriannuel (2004-2007) (DP/FPA/2004/4).

107. De nombreuses délégations ont félicité la Directrice exécutive de sa déclaration détaillée et visionnaire et ont déclaré louer et appuyer fermement le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007. Les délégations étaient conscientes des liens clairs qui existaient entre le plan de financement pluriannuel, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles. Elles se sont félicitées de l'importance accrue donnée à l'élaboration des politiques et ont souligné la nécessité d'intégrer les questions de population dans la politique et la planification du développement. Elles ont appuyé les trois domaines prioritaires définis au titre du plan de financement pluriannuel, à savoir la santé en matière de procréation; la population et le développement; et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les délégations se félicitaient de constater que la prévention du VIH/sida, la santé procréative des adolescents et l'égalité des sexes avaient été intégrées dans ces trois domaines. Elles ont accueilli avec satisfaction l'importance donnée au développement des capacités nationales et à l'élaboration d'une méthode de programmation axée sur les droits, et notamment l'accent mis sur la culture.

108. Mentionnant la contribution du Fonds à des stratégies de réduction de la pauvreté définie dans le plan de financement pluriannuel, les délégations ont souligné la nécessité de répondre aux besoins des groupes pauvres et vulnérables. Certaines délégations ont instamment engagé le FNUAP à jouer un rôle accru dans le domaine des interventions humanitaires, notamment en facilitant l'intégration de la santé procréative dans les opérations d'urgence et de secours. Les délégations ont souligné qu'il importait de nouer de véritables partenariats et ont encouragé le FNUAP à poursuivre l'élaboration de ses propres partenariats. Elles ont instamment préconisé la participation active des jeunes à la planification et à la mise en oeuvre des interventions les concernant. Soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud, certaines délégations ont offert de mettre leurs propres données d'expérience à la disposition du Fonds. Les délégations ont appelé l'attention sur la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation et les questions relatives aux prix et à la disponibilité des produits de base. Une délégation a relevé que le document ne faisait pas mention des pays les moins avancés et a demandé à ce qu'une plus grande visibilité soit donnée aux activités entreprises dans ces pays.

109. Tout en précisant qu'elle était heureuse de constater que l'accès à la santé reproductive, y compris la planification familiale, était un élément essentiel de la mission du Fonds, une délégation s'est déclarée préoccupée par l'utilisation de l'expression « services de santé en matière de procréation » dans la mesure où

d'aucuns avaient considéré que cette expression s'entendait également de l'avortement en tant que méthode de planification familiale. La délégation souhaitait obtenir l'assurance que l'expression telle qu'elle était employée dans le plan de financement pluriannuel ne signifiait pas que le Fonds appuyait l'avortement en tant que méthode de planification familiale. Se référant à la pratique fondée sur l'abstinence, la fidélité et l'utilisation de préservatifs pour prévenir le VIH/sida, cette délégation a souligné la nécessité de privilégier l'abstinence.

110. Les délégations ont fait l'éloge de la clarté et de la simplification de la structure du plan de financement pluriannuel et se sont félicitées de la conception participative qui avait présidé à l'élaboration de ce plan. Elles ont accueilli avec satisfaction l'importance attachée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Une délégation a souligné la nécessité d'éviter la conditionnalité. Les délégations ont instamment engagé le FNUAP à continuer de mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats; de renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données; et de fixer des jalons. Elles ont accueilli avec satisfaction le fait que le plan de financement pluriannuel avait été aligné sur le budget biennal d'appui. Les délégations ont souligné que le plan de financement pluriannuel devait constituer un élément essentiel de toute stratégie de mobilisation des ressources et ont demandé instamment aux donateurs d'augmenter leurs contributions au Fonds, en particulier pour ce qui était des ressources de base.

111. Plusieurs délégations ont jugé préoccupant le fait que l'assistance au titre des programmes de population et de santé en matière de procréation était inférieure aux objectifs fixés par la CIPD. Elles ont souligné que lesdits objectifs ainsi que les objectifs de développement du Millénaire ne pourraient être réalisés en l'absence de ressources adéquates. On a insisté sur le fait que le manque de ressources empêchait les femmes démunies d'avoir accès aux services de santé en matière de procréation, ce qui contribuait aux taux élevés de mortalité maternelle, freinait la lutte contre le VIH/sida et avait pour effet d'inverser les bénéfices du développement.

112. La Directrice exécutive a remercié les délégations d'appuyer fermement les efforts du FNUAP et de reconnaître la contribution du Fonds à la réduction de la pauvreté et au développement des capacités, notamment en reliant la santé en matière de procréation aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux priorités des programmes nationaux. Elle a souligné l'importance essentielle des questions de population et de santé en matière de procréation pour ce qui était de la réalisation des objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire. Elle a remercié les donateurs de leurs contributions, notamment ceux qui avaient annoncé des augmentations et qui avaient fait des annonces de contributions pluriannuelles. Elle était reconnaissante aux donateurs de leur appui à l'action entreprise par le Fonds pour promouvoir une conception de la programmation qui soit axée sur les droits et qui prenne en compte les aspects culturels. Elle a donné aux délégations l'assurance que le plan de financement pluriannuel ne serait pas assorti de conditionnalités. Elle a souligné les partenariats qu'avait noués le Fonds notamment avec l'OMS, la Banque mondiale et l'ONUSIDA. Elle a fait le point des examens régionaux auxquels il était actuellement procédé à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD. En ce qui concerne les pays les moins avancés, elle a déclaré que la priorité donnée à ces pays était intégrée à l'action du FNUAP et à son système d'allocation des ressources. Elle a relevé que 67 % des ressources du Fonds étaient allouées aux pays de la « catégorie A », catégorie qui englobait tous les PMA. Elle faisait grand cas de l'offre concernant la coopération Sud-Sud. Elle a

souligné l'importance fondamentale aux fins de la programmation financée par le FNUAP de la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation.

113. En ce qui concerne l'observation formulée au sujet de l'expression « services de santé en matière de procréation », la Directrice exécutive a précisé que le mandat du Fonds et la terminologie qu'il employait pour ce qui était de la santé en matière de procréation étaient tirés du Programme d'action de la CIPD. Elle a cité le paragraphe 8.25 du Programme d'action qui dispose, notamment, que « l'avortement ne devrait en aucun cas être promu en tant que méthode de planification familiale ». En ce qui concerne la pratique fondée sur l'abstinence, la fidélité et l'utilisation de préservatifs pour prévenir le VIH/sida, elle a confirmé que, conformément au consensus international, le FNUAP s'employait à promouvoir ces trois éléments.

114. Le chef du Bureau de la planification stratégique faisait le plus grand cas des observations formulées par les délégations et les a remerciées des conseils qu'elles avaient prodigués tout au long du processus d'élaboration du plan de financement pluriannuel. Elle considérait elle aussi qu'il fallait améliorer les données à tous les niveaux, de même que renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation, et disposer de bases adéquates d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui permettent de mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats visés. Elle a donné l'assurance au Conseil d'administration que le FNUAP continuerait d'investir dans le développement des capacités et la gestion axée sur les résultats. Elle a déclaré que le plan de financement pluriannuel privilégiait résolument les questions liées à l'égalité des sexes et a relevé que le Fonds se tenait en étroite collaboration avec UNIFEM. Elle a pris note de la demande qui avait été faite de rendre compte de façon plus détaillée de la stratégie suivie par le Fonds en matière de partenariats. Elle a souligné que le Fonds faisait fond sur des liens familiaux étroits, mettant notamment l'accent sur l'équité hommes-femmes, l'épanouissement d'adolescents en bonne santé et l'autonomisation des femmes et des filles.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/7 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007.

116. À l'issue de l'adoption par le Conseil d'administration de la décision relative au plan de financement pluriannuel, la délégation des États-Unis d'Amérique a relevé les préoccupations que lui inspiraient certains aspects du Programme d'action de la CIPD et de la CIPD+5. Tout en s'associant au consensus sur la décision, cette délégation a indiqué que ses préoccupations quant à cette décision demeuraient pertinentes.

XII. Questions diverses

Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

117. Le chef du Service de santé en matière de reproduction du FNUAP a présenté le rapport intitulé « Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires » (DP/FPA/2004/CRP.1).

118. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation figurant dans le rapport quant à la suppression du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires. Le Conseil d'administration a recommandé que les

secrétariats de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP continuent de renforcer leur coordination dans le domaine de la santé.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/11, relative à l'examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM (23 et 26 janvier 2004)

VIH/sida : initiatives régionales

120. Après la déclaration liminaire faite par le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a résumé les initiatives prises aux échelons mondial et régional pour combattre le VIH/sida. Par la suite, des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont rendu compte à la réunion des efforts déployés pour combattre la pandémie en Afrique orientale et en Afrique australe en mettant l'accent entre les liens entre le VIH/sida, la nutrition et la gouvernance.

121. Les délégations sont convenues que le VIH/sida était une menace croissante à laquelle il fallait apporter d'urgence une attention accrue et pour laquelle il importait de redoubler d'efforts et de mobiliser plus de ressources. Les organismes des Nations Unies, dont les rôles respectifs devaient être clairement définis, devaient coordonner leur action et suivre les résultats obtenus. Un orateur a suggéré que le principal rôle de coordination au niveau des pays soit confié au programme ONUSIDA. Plusieurs orateurs ont demandé que des informations plus détaillées sur les efforts concertés entrepris par le système des Nations Unies soient communiqués lors des futures réunions conjointes des Conseils d'administration. Les délégations ont également demandé un resserrement des liens entre les organismes des Nations Unies et les autres groupes.

122. Plusieurs délégations ont craint que la grande diversité des donateurs et des programmes ne conduisent à disperser les ressources. Pour utiliser celles-ci au mieux, il a été suggéré que chaque pays applique le principe « trois fois un » : une stratégie nationale de lutte contre le sida, une commission nationale sur le sida et un mécanisme de suivi des progrès accomplis et de rapports. Il a également été proposé de généraliser la pratique de financement conjoint.

123. Les représentants des organisations se sont dits conscients du risque de dispersion des ressources, que l'on pouvait atténuer au moyen du principe « trois fois un ». S'agissant des résultats, le bilan commun de pays offrait une possibilité d'évaluation conjointe. La majeure partie des fonds et des ressources étaient fournis aux gouvernements, et il fallait aider ces derniers à les acheminer efficacement. Un renforcement de l'obligation redditionnelle s'imposait dans tous les domaines.

124. En réponse aux suggestions selon lesquelles la stratégie de lutte contre le VIH/sida élaborée par chaque pays devrait être incorporée au processus de

planification du développement et d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les participants ont souligné que le processus d'élaboration des DSRP était l'un des piliers des efforts nationaux de lutte contre le VIH/sida, autant que les approches sectorielles et les mécanismes de coordination mis en place sur l'initiative des pays.

125. Beaucoup de délégations ont mis en relief l'interdépendance entre le VIH/sida, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la gouvernance. L'une d'elles a demandé qu'un rapport soit présenté lors d'une future réunion conjointe des Conseils d'administration au sujet de l'appui coordonné fourni pour renforcer la sécurité alimentaire et plus précisément sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants des organisations ont répondu qu'une attention de plus en plus grande était accordée aux questions interdépendantes, que les organisations intéressées déployaient des efforts communs pour promouvoir l'agriculture grâce à l'application de méthodes de culture axée sur la conservation des ressources et autres méthodes et que la FAO jouait un rôle important dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et des secours aux orphelins ainsi que dans d'autres domaines.

126. Les délégations ont considéré que, pour que la lutte contre le VIH/sida soit efficace, il fallait également s'employer à renforcer les capacités locales, à autonomiser les filles et les femmes, à promouvoir la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, à appuyer les initiatives de santé publique, à élargir l'accès aux services sociaux, à combiner judicieusement prévention, traitement et soins, à réduire le prix des médicaments et accroître leur disponibilité, à établir un continuum de l'aide humanitaire vers le développement, à mobiliser un financement plus stable et plus prévisible, à susciter un concours accru de la part du secteur privé et à élargir autant que faire se pouvait l'échelle des opérations.

127. Lorsqu'il a clos la discussion, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a demandé que les exposés et les réponses, lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'an prochain, reflètent une plus grande coordination des interventions et des mécanismes.

Simplification et harmonisation

128. Le Sous-Directeur exécutif du PAM, parlant au nom du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de sa propre organisation, a résumé les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de simplification et d'harmonisation. Les Présidents pour 2003 des Groupes chargés des programmes et de la gestion ont fait un exposé sur la Note d'orientation concernant la programmation conjointe et sa relation avec la matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, après quoi le coordonnateur résident par intérim du Niger a décrit l'expérience acquise au niveau des pays lors de la préparation des matrices de résultats, en indiquant les possibilités de programmation conjointe.

129. La réunion a affirmé l'importance que revêtait le programme de simplification et d'harmonisation pour les partenaires de développement. Il s'agissait essentiellement, en effet, d'agir de manière plus efficace et plus efficiente. Le programme de travail du système des Nations Unies était l'un des volets du programme plus vaste sur lequel la communauté internationale s'est entendue à Rome au début de 2003; ce serait l'un des thèmes des discussions qui auraient lieu prochainement dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble des activités

opérationnelles de développement. La réunion a reconnu que les faits nouveaux signalés en juin 2003 ainsi qu'à cette occasion démontraient l'importance du sujet dans le contexte de problèmes transversaux comme l'insécurité alimentaire et le VIH/sida et sa complexité (qui englobait des questions telles que les modalités de financement, les Maisons des Nations Unies et les services communs, le rôle de chef de file que jouent les coordonnateurs résidents et la question de savoir si la gestion des ressources humaines était de nature à encourager comme il convenait la collaboration).

130. La réunion s'est dite impressionnée par les progrès accomplis mais impatiente de constater de nouveaux résultats. Elle a reconnu que les questions que soulevait ce travail étaient difficiles et constituaient même parfois une menace. Il fallait améliorer les relations avec les institutions qui s'occupaient des problèmes humanitaires et en étudier les incidences pour les institutions spécialisées. Les participants souhaitaient que des idées innovantes soient apportées au programme de simplification et d'harmonisation, en son sens le plus large, dans un avenir proche, et soient étroitement associées au processus, par exemple dans le cadre de réunions de « remue-méninges ».

131. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté un document officieux sur « Le rôle de la réunion conjointe annuelle », qui évoquait les questions de gouvernance soulevées lors de la réunion conjointe de 2003. Deux questions ont été posées, à savoir s'il fallait faire de la réunion conjointe un organe de prise de décisions ou plutôt conserver la formule existante tout en s'efforçant d'en améliorer l'utilité. Les suggestions formulées dans le document en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la réunion conjointe, sur la base de son mandat existant, ont été largement appuyées. Les Présidents des Conseils d'administration, qui se réuniraient après la réunion pour planifier la prochaine, s'emploieraient à y donner suite. Les vues exprimées ont été diverses : s'agissant de la suggestion plus radicale consistant à confier à la réunion conjointe un pouvoir de décisions, certaines délégations y voyaient une étape logique dans l'évolution du concept de gouvernance; d'autres n'estimaient pas que cela améliorerait l'efficacité du mécanisme existant. Il a été relevé que cette question était déjà à l'examen; dans le paragraphe 28 de sa résolution E/2003/L.20 relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social avait demandé la présentation d'« un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration et leur impact sur la partie de la session du Conseil économique et social consacrée aux activités opérationnelles et d'y inclure les recommandations qui conviennent ». La réunion conjointe a souhaité qu'il lui soit présenté sans tarder un document sur les problèmes et les options pouvant être envisagés pour qu'ils puissent faire l'objet d'une discussion informelle avec les membres des conseils d'administration, de préférence en mars.

Le système de coordonnateurs résidents

Le Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents

132. Après que la question ait été présentée par le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté le système d'évaluation, et deux coordonnateurs résidents auxquels avait été appliqué le nouveau processus d'évaluation ont décrit leur expérience.

133. Les délégations ont douté que le mécanisme d'autosélection appliqué aux évaluations soit approprié, en particulier dans le contexte d'une comparaison entre l'ancien système et le nouveau. Elles souhaitent que les candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents soient sélectionnés parmi un échantillon aussi large que possible, et ont douté que le fichier de candidats soit adéquat, relevant la nécessité d'assurer un équilibre entre hommes et femmes et d'élaborer des plans de formation et d'apprentissage. Elles ont posé des questions au sujet de la représentation des pays en développement et des systèmes de présélection et d'évaluation des progrès. Elles ont considéré que les représentants spéciaux du Secrétaire général travaillant en collaboration avec les coordonnateurs résidents devraient être soumis à un système d'évaluation semblable.

134. Les orateurs ont demandé si la complexité croissante du rôle des représentants résidents, coordonnateurs résidents et coordonnateurs des mesures de sécurité allait dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et si le processus d'évaluation ne détournait pas du temps et de l'argent des activités de fond.

135. Les représentants des organisations ont expliqué qu'à l'avenir tous les candidats seraient soumis au processus d'évaluation, lequel porterait principalement sur les compétences et la substance. Le processus – décrit par ceux qui y avaient participé comme objectif et équilibré des points de vue de la représentation aussi bien géographique que des hommes et des femmes – durerait trois jours. Les institutions qui proposaient des candidats prenaient à leur charge le coût de l'opération, ce qui garantissait que seuls les candidats plus aptes soient proposés.

136. La Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a décrit la nouvelle procédure suivie pour identifier et former les candidats à un stade aussi précoce que possible, ajoutant que les différentes enquêtes menées par le passé permettaient de comparer plus facilement les anciennes évaluations et les nouvelles. Elle a ajouté que l'entreprise effectuant l'évaluation employait du personnel d'origine de pays très divers.

Liaison vidéo avec l'équipe du PAM au Lesotho

137. L'équipe de pays au Lesotho, présentée par le représentant résident/coordonnateur résident dans ce pays, a expliqué comment le système de coordonnateur résident y appuyait l'élaboration des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leur alignement sur les objectifs de développement du Millénaire.

138. Les orateurs ont reconnu que les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du système de représentants résidents/coordonnateurs résidents commençaient à donner des résultats tangibles alors même que les ressources allouées au Lesotho avaient diminué, même pour les programmes de lutte contre le VIH/sida, ce qui avait rendu impossible l'élargissement des activités. Quelques-uns ont considéré que les activités tendant à renforcer le système pourraient être financées par le système des Nations Unies dans son ensemble ou par les divers pays. Ils ont souligné que le représentant résident ou coordonnateur résident devait conjuguer à la fois des qualités personnelles et des connaissances techniques. Il a été souligné qu'en période de crise ainsi que par la suite, les organismes des Nations Unies devaient coordonner leurs activités plutôt que de se faire concurrence.

Conclusions de l'Administrateur du PNUD

139. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'à l'avenir, les coordonnateurs résidents et représentants résidents contribueraient aux évaluations des membres des équipes de pays, avec l'aide des directeurs régionaux. Il a relevé la nécessité de trouver un plus grand nombre de candidats à des postes de coordonnateurs résidents/représentants résidents ayant l'expérience des activités humanitaires. Il a pris acte des suggestions formulées par les délégations pour accroître le financement, a mentionné le nouveau fonds d'affectation spéciale pour l'appui au système de coordonnateurs résidents et a fait savoir que les ressources de base étaient en hausse. La présence du système des Nations Unies dans les pays devait être très réduite et adaptée aux besoins plutôt que vaste et fragmentée, et l'Administrateur a conclu en soulignant que les organismes des Nations Unies devaient travailler en collaboration étroite et constante avec les donateurs et les gouvernements pour que leur action reste utile.

Sécurité

140. À la suite des remarques liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice générale de l'UNICEF, parlant au nom du PNUD, du FNUAP, du PAM et de l'UNICEF, a fait un exposé d'information sur les mesures de sécurité du personnel des Nations Unies.

141. Les délégations ont encouragé une intensification des efforts à tous niveaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel, notamment en renforçant l'appui local aux missions des Nations Unies, en faisant en sorte qu'une enquête soit ouverte sur toutes les attaques et en garantissant que les auteurs de celles-ci soient châtiés. Elles ont souligné le rôle qui incombait aux gouvernements des pays hôtes, qui devaient poursuivre les personnes responsables de menaces ou d'attaques. Les délégations ont posé la question de savoir si le manque de coopération des gouvernements des pays hôtes était imputable à un manque de capacité ou à un manque de volonté. Elles ont posé des questions sur les mesures adoptées pour rétablir la confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Les délégations souhaitaient savoir comment l'on pourrait assurer la coopération voulue entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies.

142. Les délégations ont posé la question de savoir si le coût des mesures de sécurité était financé au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et si les dépenses récurrentes de sécurité avaient un impact sur les coûts de la fourniture de l'aide au développement. Relevant que les dépenses afférentes aux mesures de sécurité ne devaient pas représenter une ponction excessive sur les ressources ordinaires, les orateurs ont demandé quelles étaient les ressources allouées aux mesures de sécurité par les divers fonds et programmes des Nations Unies. Les délégations ont demandé des informations sur les critères utilisés pour classer les pays dans la catégorie des pays à haut risque ou à faible risque et ont souhaité savoir si les mesures de sécurité étaient différentes dans ces catégories de pays. Une délégation a posé une question au sujet de la recommandation relative aux locaux communs des Nations Unies.

143. Les délégations ont souligné que des résultats concrets et visibles au niveau des pays pourraient contribuer à améliorer la sécurité locale. Elles ont insisté sur la nécessité de rassembler des informations et d'analyser les menaces de façon fiable. Quelques délégations ont pris note avec approbation de la création par

l'Organisation des Nations Unies d'un comité chargé de faire enquête sur les attentats terroristes à la bombe à Bagdad et ont souligné qu'il importait de procéder de la même façon dans tous les cas où le personnel des Nations Unies était victime d'incidents semblables.

144. En réponse, la Directrice générale de l'UNICEF est convenue que l'Organisation des Nations Unies devait recouvrer son espace humanitaire assurant une sécurité relative car le personnel des organismes des Nations Unies était considéré comme un prestataire neutre et impartial de services d'aide humanitaire et d'aide au développement. Elle est convenue, à ce propos, que la coopération avec les ONG était essentielle. S'agissant du budget des mesures de sécurité, le budget pour 2002-2003 du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité était de 53 millions de dollars, dont 12 millions de dollars environ imputés au budget ordinaire et le reste provenant des budgets des autres institutions. Pour l'exercice biennal 2004-2005, le budget était de 86 millions de dollars, dont 15 imputés au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La Directrice générale de l'UNICEF a ajouté que les mesures de sécurité entraînaient des dépenses à la fois ponctuelles et récurrentes. Pour ce qui était des locaux communs, elle a expliqué que la politique n'avait pas changé et qu'il avait été recommandé d'examiner les mesures de sécurité à adopter au cas par cas.

145. La Directrice générale de l'UNICEF a expliqué que c'était le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité qui était essentiellement responsable de déterminer la phase du programme de sécurité à appliquer dans chaque pays. Le représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a ajouté qu'au niveau des pays, c'était le fonctionnaire désigné et son équipe qui déterminaient, après avoir évalué les risques et les menaces, quelles étaient les mesures de sécurité à adopter. En outre, les phases de sécurité 3, 4 et 5 ne pouvaient être déclarées qu'avec l'approbation du Secrétaire général.

Deuxième partie
Session annuelle

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 14 au 23 juin 2004**

I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a tenu sa session annuelle de 2004 du 14 au 23 juin à Genève. Il a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2004 (DP/2004L.2) tels qu'oralement modifiés ainsi que le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2004 (DP/2004/14).

2. Dans la décision 2004/25, le Conseil d'administration a établi le calendrier ci-après pour ses sessions de 2004 et 2005 :

| | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Deuxième session ordinaire de 2004 : | 20-24 septembre 2004 |
| Première session ordinaire de 2005 : | 24-28 janvier 2005 |
| Session annuelle de 2005 : | 13-24 juin 2005 (New York) |
| Deuxième session ordinaire de 2005 : | 19- 23 septembre 2005. |

3. La déclaration d'ouverture du Président a été publiée sur le site Web du Secrétariat du Conseil d'administration, accessible à l'adresse suivante : <www.pnud.org/execbdr>.

4. Les décisions adoptées lors de la session annuelle de 2004 sont contenues dans le document DP/2004/33, accessible à l'adresse suivante : <www.pnud.org/execbdr>.

Débat consacré au PNUD

II. Rapport annuel de l'Administrateur

5. En présentant son rapport annuel pour 2003 (DP/2004/16, add.1 et 2), l'Administrateur s'est déclaré confiant que l'année 2005 serait un tournant dans le cours du développement et a proposé un programme à cinq volets pour préparer la réponse de l'Organisation des Nations Unies.

6. Les Nations Unies seront-elles prêtes à gérer le succès, s'est-il demandé, si faisant suite à l'examen des objectifs de la Déclaration du millénaire lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale en 2005, l'accord global dégagé à Monterrey sur la réforme et les ressources, sous-tendu par l'obligation de chacun de devoir rendre des comptes, était appliqué, rendant ainsi possible le « changement de cap radical » indispensable pour remettre le monde sur ses rails en vue de réaliser d'ici 2015 les objectifs contenus dans la Déclaration du millénaire.

7. En invitant l'Organisation des Nations Unies et le PNUD à saisir les occasions offertes en 2005, l'Administrateur a souligné que l'impact du nouveau PNUD ainsi que ses succès seraient largement jugés en fonction de sa contribution au programme de réforme du système des Nations Unies et de la communauté internationale du développement. À défaut de prendre à bras le corps le programme de réforme du système des Nations Unies, les efforts couronnés de succès dans les domaines de la mobilisation de la volonté politique et des ressources en faveur des objectifs du Millénaire sont susceptibles d'aboutir à un échec au moment de la mise en œuvre.

8. Les pays du Nord comme ceux du Sud, a-t-il souligné, ont vivement incité la communauté internationale à accorder autant d'attention à la qualité de l'aide qu'à sa quantité.

9. En vue de préparer le PNUD à être à même de saisir les occasions en 2005, dans le domaine du développement, l'Administrateur a identifié cinq directions de réforme requérant des progrès de la part du système des Nations Unies :

a) *Alignement des programmes* – ancrer toutes les activités de développement dans chaque pays dans des stratégies nationales visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire;

b) *Simplification et harmonisation* – de toutes les procédures et cycles de programmation en vue d'appliquer les meilleures pratiques internationales et nationales;

c) *Idées et institutions* – la force du système des Nations Unies – en vue d'appuyer le renforcement des capacités nationales et les idées directrices relatives aux questions clés;

d) *Rationalisation de la présence sur le terrain* – afin d'assurer que les pays bénéficiaires tirent le plus grand bénéfice de l'appui du système des Nations Unies;

e) *Renforcement du système des Coordonnateurs résidents* – en augmentant l'obligation redditionnelle dans les domaines de la cohérence des stratégies et des résultats obtenus.

10. Le prochain examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies offrira la possibilité de progresser dans chacun de ces domaines.

11. L'Administrateur a notamment appelé l'attention sur les projets visant à renforcer le système des coordonnateurs résidents en nommant des directeurs de pays dans les pays bénéficiant des programmes les plus importants, où la tâche de s'acquitter des multiples fonctions de Coordonnateur résident et de Représentant résident tout en assumant de surcroît celles de responsable désigné des questions de sécurité devient trop lourde pour une seule personne.

12. Il a également signalé en particulier le partenariat en émergence entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD. Ce dernier offrira aux représentants de l'ONUDI la possibilité d'avoir leurs bureaux dont le bureau de pays du PNUD et de jouer un rôle spécifique dans son système de gestion des connaissances aux niveaux mondial, sous-régional et national. Le partenariat ONUDI-PNUD pourrait servir de modèle pour d'autres collaborations visant à réduire le coût des bureaux extérieurs tout en accroissant les activités sur le terrain. En outre, il permettra de fournir des services supplémentaires aux pays.

13. S'agissant des fonds et programmes associés au PNUD, l'Administrateur a relevé que la mise en valeur du volontariat par le biais des activités des Volontaires des Nations Unies constituait également un facteur clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a rappelé l'engagement du PNUD de collaborer étroitement avec l'UNIFEM en intégrant l'égalité entre les sexes dans la programmation du PNUD et en affectant l'appui de fond de l'UNIFEM aux centres de contact sous-régionaux.

14. L'Administrateur a porté à la connaissance du Conseil d'administration le fait que le PNUD étudiait les possibilités d'intégrer les activités du FENU aux programmes du PNUD, tout en recherchant les voies et moyens de revitaliser le Fonds à la lumière des questions émises sur sa viabilité.

15. Les délégations ont fermement appuyé l'appel de l'Administrateur en faveur d'un renouveau de l'organisation et de son engagement net et clair à l'égard de la réforme des Nations Unies ainsi que sa volonté de saisir les occasions qui se présenteront en 2005.

16. Elles ont également approuvé les cinq volets de la réforme déterminés par l'Administrateur, en soulignant en particulier les progrès réalisés par l'organisation dans des domaines tels que la programmation conjointe, l'établissement de rapports communs, l'appropriation locale des programmes et des projets, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Les délégations ont appuyé la vision de l'Administrateur en faveur d'un appui à une assistance technique stratégique du système des Nations Unies, qui soit fondée sur la demande des pays bénéficiaires. Elles attendent avec intérêt ses propositions relatives à la création d'un climat favorable au développement.

17. Se félicitant du partenariat proposé entre le PNUD et l'ONUDI, des délégations ont suggéré d'étendre cette formule à d'autres organismes du système des Nations Unies. Le Conseil d'administration a évoqué la possibilité d'inviter le Directeur général de l'ONUDI à prendre part à sa deuxième session ordinaire de septembre 2004.

18. Les remerciements pour les contributions des donateurs ont été accompagnés d'un appel renouvelé en faveur de leur augmentation. Plusieurs délégations ont annoncé des augmentations significatives, y compris les annonces de contributions portant sur le plan de financement pluriannuel (2004-2007).

19. Il s'avère indispensable que les institutions à tous les niveaux s'engagent résolument en faveur de l'égalité des sexes. Les délégations ont également souligné la nécessité d'aboutir à un équilibre Nord-Sud et ont demandé des précisions sur la façon dont le PNUD intègre l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de ses activités.

20. Tout en appelant l'attention sur le rôle primordial du secteur privé en tant que moteur de la croissance économique, les délégations ont reconnu sa complexité et ont réclamé une analyse plus claire des succès et des échecs du PNUD. Les délégations ont également sollicité des explications sur la façon dans le PNUD entendait renforcer le système des coordonnateurs résidents. Par ailleurs, le PNUD devra veiller à ce que son système d'approvisionnement soit au-dessus de tout soupçon.

21. L'Administrateur dans sa réponse a remercié les délégations de leur ferme appui en faveur de la proposition des cinq volets de réforme. Il a exprimé sa gratitude aux délégations qui ont annoncé une augmentation de leur contribution et a invité les autres délégations à faire de même. Il a affirmé qu'il ne devait planer aucun doute sur le sérieux des efforts du PNUD en faveur de l'égalité entre les sexes. Il a conclu en réitérant que le PNUD n'était pas un organe d'approvisionnement. Il espérait qu'il n'y avait pas eu de déficit de transparence dans ce domaine.

22. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel pour 2003 de l'Administrateur (DP/2004/16 et Add.2) ainsi que du rapport du Corps commun d'inspection (DP/2004/16/Add.1)

III. Fonds d'équipement des Nations Unies

23. Lors des débats à propos des documents DP/2004/17, DP/2004/18 et DP/2004/19 relatifs au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), tout en relevant que celui-ci était efficace, rentable et très pertinent, les délégations ont souligné le déclin paradoxal des ressources ordinaires du Fonds au point de menacer sa viabilité.

24. L'évaluation indépendante d'impact (DP/2004/18) a trouvé que le Fonds était une organisation efficace en alignant avec succès ses programmes et activités sur ses politiques. L'évaluation a conclu que les opérations du Fonds avaient contribué de façon significative à la réduction de la pauvreté, à l'impact des politiques et à l'extension des projets par les donateurs grâce à ses programmes de microfinancement et de gouvernance locale. Elle a également trouvé que les domaines d'expertise du FENU répondaient à une forte demande des pays les moins avancés pour satisfaire leurs besoins ainsi que pour réaliser les objectifs du Millénaire.

25. Néanmoins, l'évaluation indépendante a également souligné que l'efficacité opérationnelle du FENU exigeait un financement stable et régulier de la part des donateurs, qui n'avait pas été réalisé dans le climat actuel. Elle a recommandé que le modèle commercial du FENU fasse l'objet d'une révision d'urgence en vue d'assurer sa viabilité.

26. Nombre de délégations ont été d'avis que la crise financière reflétait les tendances du financement des donateurs et non une moindre efficacité du FENU. De fait, les nouvelles contributions et l'augmentation des montants des contributions de certains donateurs témoignent de la reconnaissance de l'efficacité du Fonds.

27. Déjà très tôt, trois options sur l'avenir du Fonds ont été retenues comme données fondamentales du débat sur son futur. Le Conseil d'administration pourrait en effet : a) maintenir le FENU en tant que Fonds du PNUD; b) prendre les dispositions nécessaires pour incorporer pleinement le FENU au PNUD, tout en conservant les avantages comparatifs du FENU, après une étude approfondie des incidences de cette intégration; ou c) décider de mettre un terme aux opérations du FENU pour éviter qu'une situation non résolue puisse de prolonger.

28. Toutefois, les délégations ont affirmé qu'on ne pouvait laisser échouer le FENU compte tenu de son rôle central dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire en desservant les communautés les plus démunies dans les pays les moins avancés. Assurément, la rentabilité des investissements dans le FENU est si élevée que sa disparition ne saurait être une option. Les pays bénéficiaires de programmes ont notamment souligné l'importance du FENU pour leurs pays et leurs régions, confirmant leur volonté de collaborer avec celui-ci et de l'appuyer maintenant et à l'avenir.

29. Les délégations ont fait valoir que le FENU possède deux atouts spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire dans les pays les moins avancés : ses programmes de promotion de la gouvernance locale et l'accès aux services financiers. S'agissant de ce dernier aspect, elles ont relevé que le FENU avait un rôle important à jouer dans l'Année internationale sur le microfinancement en 2005.

30. Un meilleur alignement sur les opérations du PNUD permettrait à celui-ci de recourir plus facilement à l'expertise du FENU, de renforcer l'impact de ce dernier, voire de l'aider à résoudre ses problèmes de financement. Toutefois, on a insisté sur le fait que la discussion sur l'avenir du Fonds ne devait pas se limiter aux questions de simplification et l'harmonisation, car cela risquait de faire négliger l'origine des avantages comparatifs du FENU. En ce qui concerne les préoccupations relatives à l'image du FENU, on a suggéré que le Fonds devait faire davantage pour se mettre en valeur et renforcer sa visibilité.

31. Des délégations ont demandé que soit présentée à la deuxième session ordinaire de septembre 2004 une analyse claire des ressources disponibles ainsi que des diverses options d'activités commerciales du FENU, analyse indispensable dans le contexte des efforts visant à rétablir sa santé financière.

32. Dans leur réponse, l'Administrateur associé et le Secrétaire exécutif adjoint chargé du FENU ont remercié les délégations de l'expression de leur ferme soutien aux activités du FENU. Ils ont assuré que le PNUD et le FENU continueraient de collaborer étroitement avec les États membres dans la recherche urgente de solutions au financement du FENU et d'un modèle commercial approprié.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/13 relative au Fonds d'équipement des Nations Unies.

IV. Engagements de financement

34. Lors de l'examen du document DP/2004/20, les délégations ont félicité l'Administrateur pour avoir restauré la stabilité financière du Fonds.

35. De nombreuses délégations se sont engagées à faire des annonces de contributions fondées sur les objectifs du plan de financement pluriannuel et d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires. Simultanément, les pays bénéficiaires de programmes se sont réjouis des annonces de contributions déjà faites par plusieurs donateurs tout en lançant un appel aux autres donateurs d'accroître leurs engagements de financement en faveur du PNUD.

36. De nombreuses délégations se sont félicitées des tendances positives du financement et ont exprimé leurs remerciements à l'Administrateur pour sa direction éclairée. Plusieurs délégations se sont faites l'écho de la nécessité de partager plus équitablement le fardeau du financement et de pouvoir tableer sur des ressources plus prévisibles grâce à un plan pluriannuel de financement et à un calendrier de paiements.

37. L'importance des contributions aux ressources ordinaires a été soulignée par diverses délégations qui ont mis l'accent sur son importance pour un développement efficace au niveau du terrain. Elles ont invité tous les participants à accorder une priorité plus élevée aux contributions versées aux ressources ordinaires en comparaison des contributions aux autres ressources.

38. Bien que la base de financement n'ait pas encore été entièrement rétablie, les délégations ont pris note avec satisfaction que les objectifs du plan de financement pluriannuel étaient à portée de main. L'optimisme actuel se fonde sur l'augmentation de 15 % des ressources ordinaires en 2003, en partie due à un taux de change favorable, outre une nette tendance à la hausse des recettes globales du

PNUD. Bien que dans le passé l'organisation était loin d'atteindre les objectifs du plan de financement pluriannuel, elle est de la sorte à nouveau sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de financement assignés dans le plan pluriannuel. Toutefois, les délégations ont pris note du fait que l'Organisation restait exposée au risque de fluctuations négatives des taux de change en soulignant l'importance de faire face à la situation financière difficile à laquelle le FENU se trouve confronté.

39. Quelques délégations ont fait écho aux préoccupations de l'Administrateur à propos de la dépendance de l'Organisation sur un nombre limité de donateurs, en soulignant la nécessité de renforcer l'engagement des parties prenantes afin d'assurer que le montant des ressources atteindra les objectifs fixés. Ils ont encouragé le PNUD à rechercher les moyens susceptibles d'attirer de nombreux donateurs de manière à consolider la viabilité à long terme de l'Organisation et d'atteindre l'objectif de 1,1 milliard fixé par le Conseil d'administration.

40. L'Administrateur a remercié les délégations pour leurs engagements de financement et particulièrement pour les annonces de contribution aux ressources ordinaires, fondées sur les objectifs du plan pluriannuel de financement, tout en soulignant les avantages de contributions plus équilibrées.

41. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/14 sur les engagements de financement en faveur du PNUD.

V. Programmes de pays et questions connexes

42. Le Conseil d'administration a examiné la seconde prorogation d'une année du cadre de coopération de pays avec le Chili et l'Uruguay, la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération de pays avec le Zimbabwe et la prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie (DP/2004/21). Le Conseil a également commenté les projets de descriptif de programme de pays de l'Angola, du Burundi, du Lesotho, de Madagascar, de la République islamique d'Iran, des Philippines, d'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Roumanie, de la Serbie et Monténégro, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et de l'Argentine.

43. Les délégations ont souligné la nécessité d'un engagement financier accru et de la recherche d'autres moyens de récolte de fonds, notamment le partage des coûts. Une des suggestions a porté sur les possibilités de trouver un financement local des programmes. Les délégations ont suggéré de clarifier et de renforcer les liens existants entre le programme de pays, le plan pluriannuel de financement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que d'étendre la pratique de la planification conjointe avec d'autres partenaires, notamment les donateurs, dans des domaines d'intérêt commun. Elles ont également émis le vœu que le suivi et l'établissement de rapports fassent également preuve d'une plus grande cohérence.

44. Diverses délégations se sont félicitées de l'inclusion de l'égalité entre les sexes comme thème multisectoriel dans les 13 programmes de pays tout en regrettant le peu d'importance accordée au rôle des femmes dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la préservation de l'environnement et de la gestion des catastrophes.

45. Elles ont souhaité que davantage d'assistance soit accordée aux pays sortant d'un conflit et aux pays en transition susceptibles par la suite de devenir des pays donateurs. Une meilleure information sur la sécurité humaine et la promotion d'un fonds pour la sécurité humaine ont également fait l'objet d'une demande, en dépit de l'absence d'un accord international sur sa définition.

46. Elles ont également souligné l'importance d'intégrer les droits de l'homme et la promotion d'une gouvernance démocratique dans les programmes de pays. En ce qui concerne les critiques émises à propos des normes des droits de l'homme ou de la promotion de la gouvernance démocratique, il s'avère indispensable de faire état des efforts entrepris ou de se pencher sans détours sur les affaires intérieures d'un pays.

47. Tout en formulant ses observations, le Conseil d'administration a pris commenté et pris note des premiers projets de descriptif de programmes de pays de l'Angola, du Burundi, du Lesotho, de Madagascar, des Philippines, de la République islamique d'Iran, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Roumanie, de la Serbie et Monténégro, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et de l'Argentine, avant la mise au point définitive des programmes de pays ainsi que de la prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie, déjà approuvés par l'Administrateur.

48. Le Conseil d'administration a approuvé la seconde prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Chili et l'Uruguay et la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe.

VI. Rapport sur le développement humain

49. Lors du débat consacré aux consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2004/22), les délégations ont félicité la Directrice du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain pour sa détermination à rechercher les consultations les plus étendues et de grande qualité dans l'établissement des rapports annuels.

50. Généralement satisfaites quant aux sources statistiques utilisées dans le rapport, les délégations ont souligné que les données nationales et internationales compilées devraient être compatibles de manière à mieux refléter les réalités du terrain et à éviter de décrire négativement les pays. Elles ont également insisté sur la nécessité de présenter les données impartiales les plus récentes, en mentionnant clairement leur source. Une délégation en outre a suggéré d'inclure dans les rapports les indicateurs nationaux les plus importants.

51. Une autre délégation a suggéré que les personnes qui ont contribué à l'établissement du rapport soient invitées à participer aux consultations officielles. À l'appui du prochain rapport axé sur la liberté culturelle, on a mis l'accent sur le fait que la culture ne doit pas être perçue comme un obstacle au développement de l'humanité.

52. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau du Rapport sur le développement humain a confirmé que les consultations l'an passé ont effectivement permis d'examiner des questions de fond. En particulier, elle a donné l'assurance aux

délégations que son Bureau était actif aux niveaux national et international pour recueillir des données fiables légitimées et des informations impartiales. Toutefois, des différences entre les données nationales fournies par les institutions statistiques nationales et les séries statistiques internationales fournies par des organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ou l'Organisation mondiale de la santé étaient inévitables. Ces différences s'expliquent par le fait que les données nationales doivent être harmonisées d'une part et d'autre part parfois en raison de différences dans la méthodologie suivie. Étant un consommateur et non un producteur de données, le Bureau du Rapport sur le développement humain joue un rôle actif dans la promotion de meilleures communications entre les instances nationales et internationales en vue de réduire ces différences. Elle a conclu en réitérant l'engagement permanent de son Bureau dans la poursuite de consultations constructives avec toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

53. Le Conseil d'administration a pris note de la mise à jour des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2004/22).

VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

54. Lors de l'examen du document DP/2004/23, les délégations ont instamment prié les organismes des Nations Unies de faire appel au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS), tout en invitant le Comité de coordination de la gestion à appuyer les efforts de l'UNOPS pour obtenir de nouveaux contrats. Elles ont aussi demandé au PNUD d'étendre les services communs prestés par l'UNOPS.

55. Les délégations ont insisté sur le fait que l'UNOPS devait rester financièrement viable à court et à long terme. Compte tenu des limites organisationnelles à la sous-traitance et l'insuffisance du nombre de contrats et d'exécutions de projets, un débat a pris place sur le bien-fondé d'une modification de son mandat.

56. L'UNOPS a été félicité d'avoir commencé à collaborer à des projets communs avec les banques régionales de développement. L'extension de ses activités aux travaux publics d'infrastructures en collaboration directe avec les pays hôtes a été approuvée.

57. Tout en accueillant favorablement la proposition de l'UNOPS d'offrir directement ses services aux Gouvernements hôtes, les délégations ont signalé que cela ne devait pas se faire au détriment du secteur privé en émergence. Elles ont demandé des informations plus complètes sur cette proposition, notamment des détails sur les expériences faites par l'UNOPS et sur ses activités de renforcement des capacités pour répondre à des défis analogues.

58. Les délégations ont demandé à quelle date le processus de la gestion du changement devait prendre fin, dans quelle mesure la diversification était-elle vitale pour l'avenir de l'UNOPS et quelles étaient ses possibilités réelles d'obtenir de nouveaux contrats. Déclarant que l'UNOPS ne devait pas toucher à sa réserve opérationnelle, une délégation a proposé un contrôle strict du budget afin de faire obstacle à toute possibilité d'augmentation des dépenses. Conscientes des défis

auxquels l'UNOPS se trouve confronté sur le plan du financement et de l'obtention de contrats, les délégations ont été d'avis que le Conseil d'administration devrait accorder un échéancier souple à l'UNOPS pour mettre en œuvre ces solutions.

59. L'objectif principal étant de réduire le déclin des services contractuels de l'UNOPS avec les organismes des Nations Unies, une analyse approfondie du Conseil d'administration s'avère cruciale, tout particulièrement en ce qui concerne les questions d'approvisionnement et de barème des frais. Une délégation a demandé d'organiser une session officieuse avant la deuxième session ordinaire du Conseil en septembre.

60. Les délégations ont également souhaité qu'un rapport soit établi pour la seconde session ordinaire de 2004, contenant une description détaillée des projections pour 2004-2006, les plans conçus pour surmonter les obstacles actuels, les difficultés relatives à la planification des ressources de l'organisation, une analyse des expériences menées dans les situations d'après conflit et les mesures visant à regagner la confiance des clients les plus importants.

61. Dans sa réponse, l'Administrateur a félicité le Directeur exécutif de l'UNOPS, en déclarant que celui-ci et son équipe pouvaient compter sur le plein appui du Comité de coordination de la gestion. Tandis que l'UNOPS avait commencé à rétablir la confiance de ses clients, le climat des affaires s'était détérioré et les partenariats conventionnels tels que ceux entre l'UNOPS et le PNUD étaient soumis à de fortes pressions. Il s'avérait dès lors impératif que l'UNOPS s'attache à développer d'autres activités. Fournir une valeur ajoutée aux programmes de pays n'est point chose aisée mais serait toutefois nécessaire pour rendre l'UNOPS à nouveau viable.

62. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il était dans l'intention de l'UNOPS de travailler avec des entrepreneurs, des architectes et des ingénieurs locaux dans les pays bénéficiaires de programmes afin de favoriser le renforcement des capacités au niveau local. L'UNOPS continuera d'étendre sa collaboration avec les organisations financières internationales. Aussi bien l'approvisionnement que l'infrastructure devenaient des domaines clefs pour l'UNOPS. Il a indiqué que la gestion du changement ne durerait pas plus de deux ans. S'agissant de la planification des ressources de l'organisation, des mesures ont été arrêtées pour accélérer sa mise en place, tirer parti de la fonctionnalité du système, améliorer les compétences du personnel et réévaluer les données.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision de 2004/15 relative au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

VIII. Programme des Volontaires des Nations Unies

64. Lors de l'examen du document DP/2004/24, les délégations ont exprimé leur enthousiasme à propos du rôle important joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) en faisant mieux connaître le volontariat dans le cadre du suivi de l'Année internationale des volontaires en 2001, en gérant l'augmentation du nombre de volontaires ainsi que leur affectation et en plaçant les objectifs du Millénaire pour le développement au centre de leurs activités. Elles se sont félicitées des efforts entrepris par les Volontaires des Nations Unies pour aligner leurs

activités sur les objectifs établis dans le plan de financement pluriannuel et dans le rapport annuel axé sur les résultats.

65. De nombreux éloges furent prononcés à la mémoire de M^{me} Sharon Capeling-Alakija, ancienne Coordonnatrice exécutive, pour son dévouement à l'égard des valeurs du volontariat, l'héritage indélébile qu'elle a laissé et sa direction du Programme des Volontaires des Nations Unies.

66. Les délégations ont pris note avec satisfaction que pour la septième année consécutive le nombre de Volontaires en service, de pays desservis et de volontaires originaires de pays en développement est en augmentation.

67. Elles ont exprimé leur appréciation à propos de plusieurs programmes nationaux mis en place avec l'appui des VNU. Elles se sont également félicitées du rôle spécial joué par les VNU dans la transition entre les opérations d'urgence et les programmes de développement.

68. Les délégations ont recommandé que le Programme des Volontaires des Nations Unies améliore l'établissement des rapports axés sur les résultats, qu'il fournisse une analyse plus approfondie de l'impact des activités du Programme sur le développement et des défis posés par l'application des enseignements tirés de l'expérience et qu'il fasse fond des partenariats pilotes.

69. Relevant que le programme répond essentiellement à une demande, plusieurs délégations ont suggéré une augmentation des contributions destinées au Fonds bénévole spécial pour permettre aux VNU de lancer des projets expérimentaux avec de nouveaux partenaires.

70. Des délégués ont demandé quel était le rôle des VNU dans les opérations de maintien de la paix, ce qui pouvait être fait pour améliorer les analyses d'impact et quelles mesures avaient été prises par les VNU pour promouvoir la gestion et le partage des connaissances, y compris en aidant d'anciens Volontaires à être recrutés comme fonctionnaires par des organismes des Nations Unies. Un complément d'information a été demandé sur la collaboration des VNU avec le Département des opérations de maintien de la paix, en particulier sur les enseignements des données d'expérience.

71. Il a aussi été demandé aux VNU de déterminer les domaines susceptibles d'une réduction de leurs activités, les activités spécifiques susceptibles de desservir les populations les plus reculées grâce à l'Internet, et ce dont les VNU avaient besoin pour s'acquitter plus efficacement de leurs tâches.

72. Les préparatifs de la prochaine Conférence sur le volontariat qui se tiendra en décembre 2004 à Islamabad, organisée conjointement par le PNUD et les VNU présente une opportunité particulière de coopération interinstitutions. Un organisme des Nations Unies a souligné le rôle important joué par les VNU dans la lutte contre le sida, en particulier en y faisant participer des personnes affectées par le VIH/sida.

73. Une organisation non gouvernementale (ONG) dotée du statut d'observateur a fait spécifiquement état d'un accord récemment conclu avec les VNU, portant entre autres, sur la collaboration dans la promotion d'un climat propice au volontariat.

74. Dans sa réponse, le Coordonnateur exécutif par intérim a reconnu que le système d'établissement de rapports devait être modifié. Les VNU ont adopté la gestion par objectifs, ce qui permettra à l'avenir d'améliorer l'établissement des

rapports. Sans être un substitut à l'emploi, le volontariat se fonde sur l'utilisation utile du temps libre et permet de conserver cette dignité lorsqu'il n'y a pas de travail rémunéré. En ce sens, les diplômés au chômage devraient être encouragés à se porter volontaires. Les VNU ne jouent aucun rôle dans la décision d'établir ou non des opérations de maintien de la paix, mais fournissent du personnel pour de telles opérations vu que ce personnel peut être rapidement identifié et mobilisé. En sa qualité de programme des Nations Unies, les VNU se sont attachés à maximiser la sécurité des volontaires tout en évitant d'en limiter l'efficacité dans la mesure du possible. De nombreux anciens volontaires ont trouvé un emploi au sein du système des Nations Unies.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision de 2004/16 sur le Programme des Volontaires des Nations Unies.

IX. Évaluation

76. Lors du débat relatif au document DP/2004/25 sur l'évaluation, les délégations ont félicité le PNUD pour les progrès qu'il a accomplis pour établir le lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en soulignant la nécessité de fournir des précisions sur la façon dont l'organisation serait à même de contribuer le mieux à ce processus. Quelques délégations ont suggéré que tous les futurs documents de réponse du PNUD aux questions du Conseil contiennent un plan d'action ainsi qu'un résumé des actions proposées.

77. Elles ont invité le PNUD à continuer de consolider ses liens de travail avec les institutions de Bretton Woods pour relier les documents de stratégie de réduction de la pauvreté aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en demandant des informations complémentaires sur la proposition du PNUD de collaborer avec la Banque mondiale en vue de rendre opérationnels dans les pays pilotes les liens entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire.

78. La synergie entre le suivi et les groupes de mobilisation n'a pas encore été pleinement exploitée. Les liens entre les rapports annuels sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports d'activité annuels sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté demeurent confus. Une délégation a demandé s'il était possible de recourir aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en vue de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations ont demandé des éclaircissements supplémentaires sur la collaboration du PNUD avec le projet du Millénaire. Une autre délégation s'est interrogée sur l'origine des initiatives pour la réduction de la pauvreté, et si elles avaient été conçues dans des pays à revenu intermédiaire.

79. Dans sa réponse, le Conseiller principal et Responsable du groupe de la lutte contre la pauvreté au Bureau des politiques de développement a souligné l'importance de recourir à des indicateurs communs pour renforcer les liens lors de l'établissement des rapports sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD a déterminé avec la Banque mondiale des groupes d'indicateurs particulièrement sensibles aux changements annuels. Il a réitéré l'engagement des Nations Unies de

veiller à ce que les modèles de développement soient pleinement adoptés par les pays et qu'ils soient fondés sur un dialogue franc sur les politiques de développement et sur une large participation des parties prenantes. Le rôle constructif de celles-ci, a-t-il affirmé, dépend de leur alphabétisation statistique.

80. Le Conseiller chargé des questions macroéconomiques, de croissance et de politiques structurelles au sein du Groupe de la lutte contre la pauvreté, Bureau des politiques de développement, a ajouté que le PNUD avait proposé de collaborer avec la Banque mondiale pour établir le lien entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, tant dans le domaine du suivi que dans celui de l'élaboration de politiques favorables aux pauvres, en choisissant des pays spécifiques au regard des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, certains au stade de la conception des politiques et d'autres à une phase plus avancée de leur formulation. Le projet mondial conjoint sur l'analyse de la pauvreté et des conséquences sociales des mesures prises offrira des opportunités supplémentaires de collaboration.

81. Le PNUD se propose également de collaborer avec le projet du Millénaire dans les pays où des études semblables sont menées, en se spécialisant dans la promotion du renforcement des capacités à long terme pour la réduction de la pauvreté. Les contraintes financières, toutefois, signifient qu'en plus de l'aide officielle au développement, les pays doivent mobiliser davantage de ressources nationales tout en favorisant les investissements publics et privés en faveur de la croissance et du développement. Afin de réaliser les objectifs du Millénaire, le PNUD a souligné que de nombreux pays, notamment en Afrique, devaient bénéficier d'un plus grand allègement de la dette.

82. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le suivi des évaluations concernant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports relatifs aux objectifs du millénaire et les liens entre ces documents de stratégie et objectifs (DP/2004/25).

X. Coopération technique entre pays en développement

83. Lors de l'examen du rapport sur les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud (DP/2004/26), les délégations, sous l'impulsion de membres du Groupe des 77, ont favorablement accueilli le rapport tout en se déclarant disponibles pour appuyer des initiatives de coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines du renforcement des capacités techniques, du microfinancement destiné aux petites entreprises, de la santé et de la mobilisation des ressources.

84. Les délégations ont souligné que la coopération Sud-Sud est un complément nécessaire à la coopération Nord-Sud, sans toutefois devoir la remplacer. Ces deux modes de coopération offrent un cadre idéal pour promouvoir des relations pacifiques entre pays et assurer le bien-être des populations. La coopération technique et la mobilisation des ressources devraient fleurir aussi bien dans le sens Sud-Sud que Nord-Sud.

85. Elles ont exprimé leur satisfaction à propos des activités liées à la coopération triangulaire, dans laquelle un pays donateur finance une initiative de coopération Sud-Sud. Cette dernière forme de coopération devrait servir à promouvoir la coopération interrégionale, l'assistance intrarégionale ainsi que les efforts

d'intégration régionaux, aspects qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration du troisième cadre de coopération, tout en ayant une stratégie plus claire pour l'utilisation des fonds d'affectation spéciale existants.

86. Des voies novatrices sont indispensables pour lutter contre l'exode des cerveaux des pays du Sud vers le Nord. Les pays en développement considèrent que la coopération Sud-Sud constitue un mécanisme approprié pour tirer parti des avantages de la mondialisation et combler le fossé digital séparant les pays en développement et les pays développés. Un appel a été lancé pour collaborer plus étroitement avec le secteur privé et avec les institutions éducatives en vue de promouvoir les technologies de l'information et de la communication.

87. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les explications fournies par l'Administrateur dans son discours d'ouverture à propos du temps assez long qui s'est écoulé jusqu'à la nomination du nouveau Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Elles ont dès lors appuyé son intention d'y installer une nouvelle direction après la rationalisation et la consolidation du Groupe et la formulation d'un mandat clair approuvé par le Conseil à sa seconde session ordinaire de septembre 2004.

88. Les délégations attendent avec intérêt les consultations officieuses pour approfondir le troisième cadre de coopération qui sera soumis au Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2004.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud (DP/2004/26).

XI. Le rôle des femmes au PNUD

90. Lors des débats sur le document DP/2004/31, les délégations ont rendu hommage au PNUD d'avoir fait de l'égalité entre les sexes l'un des cinq « moteurs » du second plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, et d'avoir veillé à ce que les cadres et le personnel soient tenus comptables de l'intégration des femmes dans tous les services de l'organisation.

91. Elles se sont félicitées des progrès accomplis par le PNUD et l'ont invité à réaliser la parité dans l'organisation d'ici à 2010. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative du PNUD de faire procéder par une équipe indépendante à une évaluation formelle de l'intégration de la dimension femmes aux activités du PNUD, tout en soulignant la nécessité d'entreprendre des actions concrètes sans attendre. Elles ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche spécifique pour chaque pays et de veiller à ce que femmes et hommes soient parties prenantes aux initiatives et aux solutions. Les délégations ont également souhaité une multiplication des projets de microfinancement en faveur des femmes.

92. Des informations complémentaires ont été demandées au sujet du calendrier et de la répartition des responsabilités concernant les mesures mentionnées dans le rapport. Les délégations ont encouragé le PNUD à intégrer de façon systématique l'égalité des sexes dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les bilans communs de pays en insistant sur l'importance des femmes pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

93. Tout en étant conscientes des difficultés à mesurer les résultats dans le domaine de l'intégration des femmes, les délégations ont souligné que la responsabilité de concrétiser l'égalité entre les sexes incombait au PNUD et que les recommandations contenues dans le rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD devaient être appliquées sans attendre. Il importe d'élaborer un plan d'action avec des objectifs concrets, des interventions mesurables et des indicateurs sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes.

94. Les délégations ont également souhaité recevoir des clarifications supplémentaires sur les principaux éléments du partenariat entre le PNUD et l'UNIFEM, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'intégration de la programmation au niveau régional, la programmation conjointe et l'unité de direction dans l'application du principe d'égalité entre les sexes.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/21 relative à la réponse de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD ainsi qu'à la décision 2004/22 sur l'équilibre entre les sexes au PNUD.

Débat conjoint consacré au PNUD et au FNUAP

XII. Services d'audit et de contrôle internes

96. Lors des débats sur les documents DP/2004/27, DP/FPA/2004/6 et DP/2004/28 relatifs aux services d'audit et de contrôle internes respectivement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, les délégations ont souligné l'absence apparente de mesures correctrices pour remédier aux faiblesses décelées par les services d'audit internes.

97. Quelques délégations ont émis le vœu de voir ces organisations élaborer un système harmonisé de manière à régler les questions soulevées dans les rapports d'audit. Les délégations ont souhaité savoir si l'efficacité et le traitement des fonctions d'audit avaient été améliorés par la récente introduction du système de planification des ressources.

98. On a également exprimé une certaine préoccupation devant la diminution du nombre d'audits du PNUD, en particulier en ce qui concerne les bureaux de pays, tout en demandant quelle était la procédure suivie dans le cas de performances insuffisantes de la part de fonctionnaires de bureaux de pays. Les délégations ont souligné l'importance d'exercer la surveillance nécessaire pour s'assurer que les ressources soient bien comptabilisées et dépensées à cette fin.

99. S'agissant de la politique de recouvrement des coûts, l'organisation doit veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner les autres ressources. Une autre délégation a demandé comment le recouvrement des coûts et les prix pour les services fournis étaient appliqués en l'absence d'un memorandum d'accord écrit. S'agissant des activités d'approvisionnement, les délégations ont appuyé le principe du contrôle du suivi par le biais de l'établissement de rapports. On a toutefois suggéré que le PNUD devrait éviter de procéder à des achats pour le compte des gouvernements en vue d'éviter les confusions dans l'attribution des responsabilités.

100. S'agissant du FNUAP, les délégations ont déclaré que les bureaux de pays devaient faire preuve de diligence dans l'application des recommandations d'audits et demandé quels étaient les mécanismes existants pour partager les enseignements au sein du système des Nations Unies. La présentation de rapports financiers dans les délais impartis est essentielle au respect de l'obligation redditionnelle.

101. En vue d'améliorer l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit, les délégations sont convenues que les trois organismes devront soumettre pour examen au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2004 un plan avec des objectifs concrets, un calendrier d'exécution ainsi que des indicateurs relatifs à la suite donnée aux problèmes cités dans les rapports d'audit. Le Conseil a également demandé au PNUD de présenter à la même session un rapport sur les mesures proposées pour mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts plus efficace.

102. L'Administrateur associé a déclaré que la mise en œuvre du système de planification des ressources avait été une réussite. Chacune des trois organisations adoptant le nouveau système procédera à un examen approfondi. Le PNUD collabore avec le FNUAP, l'UNICEF et le PAM en vue d'assurer qu'une stratégie cohérente d'audit national sera suivie, donnant une assurance raisonnable que les fonds ont été bien dépensés aux fins prévues tout en diminuant le fardeau imposé aux gouvernements. Un projet de stratégie sera soumis plus tard dans l'année au Groupe des Nations Unies pour le développement. En outre, le processus de changement du Bureau de l'audit et des études de performance sera presque achevé, et seuls certains postes resteront encore vacants.

103. Le fonctionnaire chargé du Bureau de l'audit et des études de performance, tout en partageant les préoccupations des délégations à propos de la diminution du nombre d'audits en 2003, a relevé que 2003 avait été une année atypique, notamment en raison de l'impact de la refonte complète du Bureau. En dépit du faible nombre d'audits, le fonctionnaire chargé du Bureau de l'audit et des études de performance a estimé que dans l'ensemble cette diminution n'avait pas eu d'effets sur le système de contrôle interne du Bureau parce que ce dernier se tient informé des questions critiques – aussi bien par le biais de voies informelles telles que les séminaires de facilitation que par le biais des systèmes plus formels telles que les enquêtes mondiales auprès du personnel et les enquêtes auprès des partenaires – et qu'il concentre ses ressources sur les bureaux à haut risque.

104. Outre les évaluations des risques, permanentes ou annuelles, entreprises par le Bureau, ce dernier prendra la tête l'évaluation des risques à l'échelle de l'organisation en faisant appel à la direction du PNUD. Bien que l'organisation ait mené quelques évaluations officieuses dans le passé, l'objectif est d'entreprendre une évaluation plus complète pour l'intégrer dans un cadre plus perfectionné de systèmes de contrôle internes du PNUD. Bien que des mémoranda d'accord soient établis dans chacun des organismes concernés par le recouvrement des coûts, certains points ayant trait à la responsabilité juridique doivent encore être clarifiés.

105. Le fonctionnaire chargé du Bureau a également signalé que la réunion annuelle des directeurs de l'audit interne représentait un des mécanismes clefs permettant d'assurer que les enseignements d'un organisme donné soient partagés avec les autres organismes du système des Nations Unies.

106. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a accueilli favorablement une poursuite des débats à propos du plan demandé, ceci d'autant plus que les délais proposés n'étaient réalistes. Elle a fait état des diverses initiatives en cours au sein du FNUAP visant à consolider l'obligation redditionnelle. Elle a signalé que le partage des enseignements s'opérait également par l'intermédiaire du Comité d'examen et de contrôle qui comprend également des membres d'autres organismes du système des Nations Unies. La Directrice de la Division des services du contrôle interne a donné l'assurance au Conseil d'administration que le FNUAP continuerait de procéder à des analyses de risques. Elle a fait remarquer que les divisions géographiques du Fonds suivaient activement avec les bureaux de pays les suites à donner aux recommandations des rapports d'audit. Elle a signalé que les administrateurs chargés des opérations dans les bureaux de pays auraient un rôle crucial à jouer dans le suivi systématique des recommandations d'audit ainsi que dans la consolidation de la gestion des opérations du bureau en général.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/17 relative aux services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XIII. Programmation

108. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis qui sont décrits dans les documents DP/2004/29-DP/FPA/2004/7 et DP/2004/30-DP/FPA/2004/8. Elles se sont néanmoins déclarées préoccupées par le fait qu'environ 18 à 24 mois s'écouleraient entre l'analyse initiale et le démarrage d'un programme de pays, craignant que ce délai ne permette pas de réagir aux changements de situation dans le pays, retardant de la sorte la mise en œuvre de programmes pertinents.

109. De surcroît, la présentation du document du programme de pays uniquement à la session annuelle ne serait pas garante de la flexibilité voulue pour tenir compte des cycles nationaux. Une délégation ne s'est pas déclarée convaincue qu'une telle flexibilité s'avèrerait vraiment nécessaire.

110. S'agissant de la programmation conjointe, les délégations ont attaché une importance considérable à la rationalisation et à l'harmonisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que des bilans communs de pays par les organismes du système des Nations Unies poursuivant des stratégies nationales pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Un tel alignement devrait avoir pour effet une meilleure exécution des programmes et une diminution des dépenses administratives tout en établissant une présence unifiée du système des Nations Unies au niveau de pays. Les donateurs ont été invités à faire preuve de flexibilité, à s'adapter aux procédures harmonisées et simplifiées et à accepter l'établissement de rapports conjoints à leur intention. Les délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP pour la Note révisée d'orientation sur la programmation conjointe et en ont encouragé l'application dans les meilleurs délais.

111. Les délégations ont noté que si la programmation conjointe était un processus qui assurait une approche coordonnée des organismes du système des Nations Unies en vue d'obtenir des résultats donnés, les programmes conjoints devraient découler de ce processus comme réponse concrète face à la situation locale. De surcroît, les délégations ont souscrit à la suggestion portant sur l'établissement de rapports communs, même si les contributions spécifiques des uns et des autres ne pouvaient plus être identifiées.

112. Elles ont cependant fait observer que les structures de coûts du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP n'étaient pas encore harmonisées, de sorte que chaque organisme continue d'avoir des frais généraux et des taux différents de recouvrement des coûts. Les délégations ont affirmé que les mécanismes de financement devraient s'appuyer sur des procédures harmonisées autant que faire se peut, et que le Conseil d'administration devrait envoyer des messages cohérents aux organismes membres et non membres du Comité exécutif.

113. Les délégations, observant que la programmation conjointe était positive en raison de son efficacité accrue et de la réduction du coût des transactions, ont souhaité obtenir davantage d'informations sur les expériences de programmation conjointe, sur le pourcentage des ressources affectées à cette dernière ainsi que sur l'établissement de rapports conjoints.

114. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques de développement fait sienne l'opinion selon laquelle le processus d'approbation des programmes de pays devait être raccourci. Par ailleurs, a-t-il déclaré, les programmes de pays doivent répondre aussi bien aux nécessités immédiates qu'aux besoins à long terme, aussi doivent-ils être à même de résister au passage du temps et d'appuyer les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Il a fait savoir que le PNUD saurait se montrer plus flexible à l'égard du processus d'approbation des programmes de pays, mais souhaitait bénéficier de l'orientation du Conseil à cet égard.

115. Il a noté l'importance de veiller à ce que la matrice des résultats du plan d'aide au développement devienne un instrument stratégique plutôt qu'un document négocié. Ce changement permettrait son utilisation à la fois efficace et unifiée pour déterminer des programmes conjoints au niveau de pays.

116. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a accueilli avec satisfaction ces commentaires encourageants. Elle a souligné que la note d'orientation sur la programmation conjointe établissait une nette distinction entre les programmes conjoints et la programmation conjointe. La note contient une orientation pour faciliter le choix entre ces deux modalités selon la situation, en vue de réduire les coûts de transaction.

117. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/18 sur les progrès accomplis dans l'application des décisions 2001/11 et 2004/19 concernant la programmation conjointe.

XIV. Visites sur le terrain

118. Les délégations ont exprimé leurs remerciements aux rapporteurs de El Salvador et de l'Érythrée pour avoir présenté, respectivement, les rapports sur les visites sur le terrain effectuées conjointement au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3) et en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4).

119. Elles ont souligné l'importance des visites sur le terrain qui permet aux membres du Bureau de se rendre compte personnellement du rôle fédérateur de l'Organisation des Nations Unies, du capital de confiance dont elle jouit et de sa neutralité. S'agissant de la visite conjointe au Guatemala, elles ont mis en avant le rôle crucial que les organismes des Nations Unies pouvaient jouer dans la promotion de la paix et de la participation politique des populations autochtones. Les délégations ont invité les organismes des Nations Unies à poursuivre leurs efforts de

simplification et d'harmonisation qui seront particulièrement bénéfiques au système des coordonnateurs résidents.

120. Quant à la visite sur le terrain en Ukraine, les avantages du partage des coûts ont été mis en évidence de même que la nécessité de partenariats efficaces de manière à rendre possibles différentes perspectives ainsi que la mise en œuvre de politiques adaptées à la situation spécifique de chaque pays. On a reconnu l'impact de l'assistance technique, et le centre d'affaires créé par le PNUD devrait servir de modèle à d'autres bureaux de pays. Les progrès remarquables réalisés dans la mise en place de l'économie de marché ont été notés.

121. Les délégations ont très favorablement accueilli les résultats positifs que le FNUAP a été en mesure d'obtenir en Ukraine malgré un financement limité, notamment l'intégration des services médicaux, sociaux, éducatifs et de l'information dans le domaine de la santé de la procréation. Elles ont souligné l'efficacité de l'interaction entre le Gouvernement et le FNUAP et la solidité de leurs relations de travail. Elles ont invité le FNUAP à envisager la possibilité d'un programme de pays pour l'Ukraine.

122. Une délégation a lancé un appel en faveur de la poursuite de l'effort international visant à répondre aux besoins des populations et des régions affectées par la catastrophe de Tchernobyl et a encouragé les partenaires de l'Ukraine à augmenter leur assistance au programme national de prévention du VIH.

123. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programmes) a accueilli avec satisfaction ces commentaires constructifs et ces recommandations avisées. Il a informé le Conseil que le FNUAP souhaitait établir un programme de pays pour l'Ukraine mais que cela dépendait de la disponibilité des ressources. Il a déclaré que le FNUAP a prévu de consolider ses efforts dans la prévention du VIH, en particulier à l'égard des jeunes.

124. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur les visites sur le terrain effectuées conjointement au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3) et en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4).

XV. Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

125. Lors de l'examen du document DP/2004/CRP.6-DP/FPA/2004/CRP.2, les délégations se sont prononcées en faveur de l'établissement de rapports harmonisés et ont suggéré que le PNUD, le FNUAP et l'UNIFEM devraient également assurer la liaison avec l'UNICEF. Elles accueilleraient avec satisfaction la possibilité d'échanger des idées avec le PNUD à propos des objectifs mais tout en encourageant ce dernier à ne pas attacher une importance exagérée au processus – car c'est la réalisation des objectifs qui compte avant tout.

126. Les délégations ont entériné la proposition conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNIFEM relative à l'établissement de rapports harmonisés sur les résultats telle que présentée dans le rapport. Elles ont toutefois souligné la possibilité qu'il s'avérerait peut-être nécessaire de revenir sur cette question lors d'une session ultérieure à la lumière des résultats de l'examen triennal des activités

opérationnelles du système des Nations Unies lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

127. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/20 sur les propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel.

XVI. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : propositions pour 2005

128. Le Président a rappelé aux délégations que le Conseil avait initialement prévu d'examiner les propositions relatives à la réunion conjointe de 2005 au cours de la présente session annuelle. Comme les bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM débattent encore des questions à mettre à l'ordre du jour de la réunion conjointe, la proposition a été faite de poursuivre l'examen de cette question au niveau du bureau.

129. Le Président a porté à la connaissance des membres du Conseil le consensus général des trois bureaux sur les quatre grands thèmes suivants : a) VIH/sida; b) simplification et harmonisation; c) passage de la phase de secours à celle du développement et d) égalité entre les sexes. Il a invité les délégations à faire parvenir leurs contributions au Bureau par l'intermédiaire de leurs vice-présidents régionaux respectifs.

Débat consacré au FNUAP

XVII. Rapport de la Directrice exécutive pour 2003

130. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a rappelé que l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) habilitait les individus, les familles, les collectivités et les nations. Le Programme d'action de la CIPD a placé les individus et les droits de l'homme – et non les chiffres de population ou les taux d'accroissement démographique – au cœur de l'équation. Soulignant le caractère central des questions de population et de santé en matière de procréation dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, elle a déclaré qu'il était maintenant largement reconnu que les objectifs du Millénaire, – en particulier les objectifs 3, 4, 5 et 6 – ne pouvaient être réalisés sans avoir atteint préalablement l'objectif de la CIPD de l'accès universel aux services de santé en matière de procréation. Elle a insisté sur l'importance d'assurer que suffisamment de visibilité soit accordée à ces liens lors de l'Assemblée générale en 2003.

131. Elle a confirmé l'engagement du Fonds à l'égard de la réforme des Nations Unies, notant que l'objectif véritable de la réforme est de rendre le système des Nations Unies plus efficient et plus efficace pour répondre aux besoins des populations. Elle a fait remarquer que le FNUAP avait été à l'avant-garde des efforts visant à élaborer des procédures simplifiées harmonisées au sein du système des Nations Unies, tout en soulignant la nécessité d'établir le lien entre ces procédures et celles du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de

développement économiques. Elle a également mis en évidence l'importance du renforcement des capacités des pays en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Elle a noté la nécessité de continuer à consolider le système des coordonnateurs résidents.

132. Elle a insisté sur l'urgence de promouvoir des activités en vue de relier les initiatives de lutte contre le VIH/sida et celles de la santé en matière de procréation, en faisant observer que la prise en compte de ces liens doit être faite dans les plans nationaux de développement et dans les budgets nationaux, dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, dans les approches sectorielles, dans les bilans communs de pays et dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a également fait état de l'importance critique de la sécurité des approvisionnements liés à la santé en matière de procréation.

133. S'agissant du rôle de la culture, elle a signalé que le FNUAP avait récemment réexaminé sa problématique de programmation en vue d'adopter des approches plus globales intégrant la culture et la religion ainsi que les rôles exercés par les institutions et structures locales de pouvoir – une démarche que le FNUAP a baptisée « Working from within » (Agir de l'intérieur). L'objectif consiste à ajouter des « lunettes culturelles » aux instruments de programmation du FNUAP ainsi qu'à l'approche fondée sur les droits qui est au cœur du Programme d'action de la CIPD. La Directrice exécutive a rappelé en conclusion l'engagement du Fonds en matière de renforcement des capacités nationales et d'un climat de développement cultivant l'inclusion sociale.

134. Les délégations ont félicité la Directrice exécutive pour la vision et l'inspiration qu'elle a communiquées dans sa déclaration et ont déclaré leur ferme appui en faveur du FNUAP. Elles ont accueilli favorablement l'engagement du Fonds de placer sans ambages les recommandations de l'IPCD dans le processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en notant que le chemin vers 2015 passe par le Caire. Elles ont remarqué que le FNUAP demeure le principal avocat et catalyseur de la CIPD et joue un rôle crucial d'assistance aux pays dans la mise en œuvre de son programme d'action. Tout en félicitant le FNUAP de son respect des cultures dans sa programmation, les délégations ont noté que cette démarche suscitait une plus grande acceptation du programme et incitait encore davantage les collectivités à considérer ce programme comme le leur.

135. Les délégations ont reconnu les contributions du Fonds à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, au libre accès à une planification familiale sans risque, à la lutte contre le VIH/sida, à la sécurité des approvisionnements liés à la santé procréative, à l'intégration des femmes, à la lutte contre la violence fondée sur le sexe et contre les pratiques néfastes ainsi que dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Les délégations ont approuvé l'accent placé sur les questions de santé en matière de procréation chez les adolescents, notamment dans le cadre du VIH/sida, tout en soulignant la nécessité d'intégrer les programmes de santé en matière de procréation et ceux de lutte contre le VIH/sida, en particulier en Afrique au Sud du Sahara.

136. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le déplacement des activités du FNUAP vers l'amont, en mettant davantage l'accent sur les politiques que sur les projets, notamment l'accent placé sur la santé en matière de procréation et sur les droits, et ont félicité le Fonds de s'être engagé dans une programmation axée sur la culture et sur les droits. Elles ont approuvé et encouragé les efforts du Fonds visant

à renforcer les compétences techniques de son personnel de manière à améliorer sa participation dans les processus sectoriels ainsi que dans ceux des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. S'agissant de la question de rendre obligatoire la participation aux processus sectoriels, une délégation a demandé ce que cela pouvait signifier en pratique vu les ressources limitées du Fonds.

137. Une délégation a demandé à quel point la dispersion géographique de ressources limitées était susceptible d'exercer un effet négatif sur l'efficacité et l'efficacités des activités du Fonds. Une autre délégation a demandé davantage d'informations sur les partenariats du Fonds avec d'autres acteurs du développement. Une délégation a mis en garde contre l'imposition de conditionnalités tout en affirmant que les priorités des donateurs ne devaient pas prendre le pas sur les besoins et priorités des pays de programmes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'augmentation des ressources du Fonds tout en l'encourageant à continuer d'élargir le groupe de ses donateurs.

138. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs commentaires positifs et de leur ferme appui. Elle s'est félicitée de l'accent mis par les délégations sur la réalisation des objectifs de la CIPD en tant que condition préalable de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné l'engagement du Fonds en faveur de partenariats, notamment avec l'OMS, la Banque mondiale et d'autres instances multilatérales et bilatérales ainsi qu'avec des ONG. Elle a réitéré que le Fonds renforçait les compétences de son personnel pour lui permettre de participer au processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux approches sectorielles. Elle a jugé encourageant l'importance attachée par les délégations aux liens entre le VIH/sida et la santé en matière de procréation ainsi que leur désir d'étendre ces liens. Elle a appelé l'attention sur le fait que le Fonds s'était engagé à suivre dans sa programmation une approche axée sur les droits et qu'un groupe de travail interdivisions avait été institué en vue d'assurer que les liens entre droits de l'homme, culture et égalité entre les sexes soient consolidés dans la programmation du FNUAP. En ce qui concerne la question relative à la concentration géographique, elle a fait observer que les ressources du Fonds sont allouées conformément aux critères approuvés par le Conseil d'administration qui accorde la plus grande priorité aux pays qui ont le plus besoin de cette assistance. Ainsi, 67 à 69 % de ressources sont allouées aux pays de la catégorie « A », qui comporte notamment tous les pays les moins avancés.

139. La Directrice exécutive a noté que l'un des avantages comparatifs du Fonds résidait dans l'assistance technique fournie en vue de renforcer les capacités. Elle a indiqué que la coopération Sud-Sud constituait un moyen utile de renforcement des capacités nationales. S'agissant du commentaire sur les priorités des donateurs, elle a insisté sur le fait que la planification et la préparation des programmes de pays appuyés par le FNUAP étaient dirigées par les pays bénéficiaires de programmes, conformément à leur plan national et à leurs priorités. Elle fait sienne l'affirmation que les pays bénéficiaires de programmes doivent diriger ces derniers de manière à ce qu'ils les considèrent comme les leurs. Le Fonds, a-t-elle dit, est profondément attaché aux principes d'universalité, de neutralité et de multilatéralisme. Elle a relevé que le FNUAP avait facilité l'élaboration des directives relatives à la programmation conjointe. Elle a également insisté sur la nécessité d'améliorer le système des coordonnateurs résidents. Pour conclure, elle a exprimé sa profonde gratitude pour l'appui accordé au FNUAP ainsi qu'au programme d'action de la CIPD.

140. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/23 relative au rapport annuel.

XVIII. Engagements financiers en faveur du FNUAP

141. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive pour ses remarques liminaires ainsi que le Chef du service de mobilisation des ressources pour sa présentation du rapport sur les engagements financiers (DP/FPA/2004/10) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) pour ses explications concernant le niveau des dépenses inférieur en 2003 en comparaison de 2002. Les délégations ont rendu hommage à la lucidité et à la transparence du rapport ainsi qu'à sa grande qualité.

142. Les délégations se sont félicitées des efforts du FNUAP pour récolter des fonds et ont accueilli avec satisfaction l'augmentation substantielle des contributions se traduisant par un retour pour la première fois depuis 1996 au niveau de 300 millions de dollars en ressources ordinaires. Elles ont pris note du fait que l'augmentation du financement reflète la confiance des donateurs dans le FNUAP. De nombreuses délégations ont annoncé leurs contributions au FNUAP, y compris des annonces de contributions pluriannuelles ou des augmentations de contributions. Quelques délégations espéraient faire des contributions en fin d'exercice.

143. Tout en encourageant les augmentations de contribution ou leurs versements anticipés en vue de faciliter la planification et la mise en oeuvre des programmes, les délégations ont insisté sur la nécessité de disposer d'une base sûre et prévisible des ressources ordinaires. Quelques délégations ont mis l'accent sur la responsabilité conjointe de la réalisation des objectifs du plan de financement et ont demandé de poursuivre les débats sur les annonces de contributions pluriannuelles. Une délégation a suggéré qu'il serait utile que les délégations qui avaient annoncé des contributions pluriannuelles expliquent aux autres délégations intéressées la faisabilité du processus lors d'une réunion informelle.

144. Tout en accueillant avec satisfaction l'élargissement de la base des donateurs, les délégations ont fait état des risques de dépendre d'un petit nombre de donateurs. Une délégation a invité le FNUAP approfondir les possibilités de financement en provenance du secteur privé. Plusieurs délégations ont saisi l'occasion du 10^e anniversaire de la CIPD pour réaffirmer leur soutien au FNUAP et leur volonté d'appliquer le Programme d'action de la CIPD.

145. Une délégation, tout en faisant part de son appui à la sécurité du personnel du système des Nations Unies, a déclaré que les fonds consacrés à la sécurité devaient provenir des contributions statutaires.

146. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui, et plus spécialement les pays qui ont fait des annonces de contributions accrues ou de contributions pluriannuelles. Elle a exprimé une reconnaissance particulière aux pays bénéficiaires de programmes qui ont fait des contributions souvent en dépit des leurs difficultés économiques. Elle a signalé qu'un tableau indiquant la contribution des pays bénéficiaires de programmes et leur prise en charge des dépenses locales des bureaux de pays sera inclus à l'avenir dans le rapport. Elle a accueilli avec satisfaction la proposition d'organiser ultérieurement un débat officiel sur les annonces de contributions pluriannuelles. Pour ce qui est du financement de la sécurité du personnel, en attendant qu'une décision soit prise sur son financement à

partir des contributions statutaires, les organismes des Nations Unies devront continuer de prendre ces coûts à leur charge. En conclusion, elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP continuera d'utiliser ses ressources de manière effective et transparente et d'en rendre compte.

147. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/24 sur les engagements financiers en faveur du FNUAP.

148. Suite à l'adoption de la décision, la délégation des États-Unis a déclaré qu'elle a souscrit au consensus mais souhaitait donner une explication de sa position : les États-Unis appuient pleinement les activités du FNUAP, y compris celles à l'appui des objectifs de la CIPD, à condition qu'elles ne soient pas interprétées comme un appui ou un plaidoyer en faveur de l'avortement. En outre, la formulation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la feuille de route n'est pas exactement la même que les objectifs internationalement convenus. Les États-Unis d'Amérique appuient ces derniers, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du millénaire.

XIX. Programmes de pays et questions connexes

149. Les délégations ont remercié pour leur présentation le Directeur exécutif adjoint (Programmes), les Directeurs des divisions pour l'Afrique, pour les États arabes, pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Europe ainsi que les représentants du FNUAP en Ouzbékistan et au Myanmar. Le Conseil d'administration était saisi d'une prorogation de deux ans du programme de pays pour le Zimbabwe; d'une note sur la mise en oeuvre d'un programme d'assistance spéciale au Myanmar et de 13 des projets de descriptif de programmes de pays.

150. Les délégations se sont félicitées de la qualité des projets de descriptif de programmes de pays, notamment les cadres de résultats et d'allocation des ressources. Elles ont accueilli avec satisfaction les efforts du FNUAP en vue d'harmoniser les cycles de programmation avec ceux d'autres organismes des Nations Unies ainsi que la coordination obtenue par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations ont rendu hommage au rôle important joué par le FNUAP dans le domaine des services de santé en matière de procréation, notamment en offrant des services planification familiale. Elles se sont félicitées de la référence faite aux objectifs de la Déclaration du millénaire pour le développement ainsi qu'aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté tout en soulignant l'importance de la lutte contre le VIH/sida. Une délégation a relevé que le passage de la distribution gratuite à la vente de moyens contraceptifs devait s'opérer graduellement afin de ne pas négliger les utilisateurs pauvres et sous-privilegiés. Une autre s'est enquis des obstacles rencontrés au niveau de pays et a demandé des compléments d'information à propos des approches de programmation respectueuses des cultures. Quelques délégations ont fait des commentaires sur des aspects spécifiques, de l'un ou l'autre des projets de descriptif de programmes de pays.

151. Des délégations ont demandé des précisions sur l'impact des programmes au Myanmar et se sont interrogées sur leur potentiel de passer à une grande échelle. Elles ont appuyé la continuation de l'assistance dans le domaine de la santé en matière de procréation. Elles ont également posé des questions à propos des activités qui n'ont pas été mises en oeuvre.

152. Les directeurs des divisions géographiques du FNUAP ont remercié les délégations pour ces commentaires encourageants et ont signalé que les commentaires relatifs à des aspects particuliers de programmes de pays spécifiques seront communiqués aux pays concernés.

153. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation de deux années du programmes de pays du Zimbabwe; il a pris acte de la Note sur la mise en oeuvre du programme d'assistance spéciale au Myanmar; il a également pris note des projets de descriptif de programmes de pays ci-après et des commentaires les concernant : Angola, Burundi, Madagascar, Philippines, République islamique d'Iran, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

XX. Évaluation

154. Les délégations ont remercié la Directrice de la Division des services de contrôle interne de son introduction et ont rendu hommage à la haute qualité et à la transparence du rapport sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12). Elles ont pris note avec satisfaction de l'augmentation des ressources allouées par le FNUAP à l'évaluation et au renforcement des compétences du personnel dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Elles ont félicité le FNUAP de voir également dans l'évaluation un instrument systémique d'apprentissage.

155. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts du FNUAP de faire appel aux experts locaux pour mener les évaluations. Elles ont également accueilli avec satisfaction l'évaluation thématique sur le renforcement des capacités nationales par le FNUAP. Une délégation a demandé de quelle façon celui-ci a tenu compte des recommandations de cette évaluation. Les délégations ont encouragé le Fonds à poursuivre les évaluations conjointes avec les autorités nationales et avec d'autres partenaires de développement tout en se félicitant des évaluations conjointes entreprises avant l'adoption du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé si les évaluations traditionnelles allaient disparaître avec l'introduction du nouveau système.

156. Une autre délégation a demandé s'il existait un mécanisme pour assurer que les enseignements tirés des évaluations soient intégrés dans les systèmes du Fonds et de quelle manière les enseignements et les meilleures pratiques étaient partagés au sein du FNUAP ainsi qu'avec ses partenaires. Une délégation s'est félicitée de la formation continue du personnel, notamment les formations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. Des délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer l'évaluation et la planification.

157. Les délégations ont souhaité obtenir davantage d'informations à propos des défis auxquels le FNUAP est confronté lorsqu'il participe à des approches sectorielles et ont demandé de quelle manière les pays donateurs pouvaient apporter une aide. Une délégation a souhaité savoir pourquoi deux pays n'ont pas été en mesure de procéder aux évaluations obligatoires. Une autre a suggéré qu'à l'avenir il serait utile de disposer d'un programme annuel des activités d'évaluation.

158. La Directrice de la Division des services de contrôle internes a remercié les délégations de leurs commentaires positifs. Elle a assuré que le FNUAP continuerait de faire appel aux experts nationaux pour les évaluations. Elle a relevé que le

processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement offrait aux équipes de pays des opportunités accrues d'évaluations conjointes. S'agissant de l'usage fait des résultats des évaluations, elle a souligné que les conclusions et les enseignements tirés étaient fort utilisés au niveau de pays et étaient intégrés dans le processus de planification. Les enseignements tirés étaient également partagés avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'avec d'autres partenaires par le biais de groupes de travail dans le domaine de l'évaluation ainsi qu'à l'occasion d'autres forums interinstitutions. Elle a ajouté que le FNUAP continuera d'investir dans la formation de son personnel en vue de développer ses compétences, notamment afin de renforcer les capacités au niveau national.

159. En ce qui concerne la question posée à propos des approches sectorielles, elle a signalé que le FNUAP consolide les connaissances techniques et les compétences de son personnel pour améliorer sa participation aux approches sectorielles. Quant aux deux pays qui n'avaient pas mené les évaluations requises, les raisons en étaient les suivantes : dans le premier cas, le lancement du programme de pays avait été retardé et l'évaluation sera bien menée au terme de quatre ans, ainsi que prescrit. Dans l'autre cas, l'évaluation n'avait pu être menée faute de données de base adéquates. Elle a ajouté que le pays concerné était conscient de la nécessité de remédier à cette situation et s'en occupait activement. En ce qui concerne la demande d'un programme annuel des activités d'évaluation, elle a demandé des précisions, notamment de savoir si ce programme annuel avait trait aux évaluations menées au niveau du siège. Elle a fait remarquer que chaque bureau de pays possède son propre programme d'évaluation et de suivi qui correspond aux étapes du programme concerné.

160. Elle a assuré au Conseil d'administration que les évaluations conventionnelles se poursuivraient. Elle partageait le point de vue exprimé relatif à l'importance d'une approche analytique dans la conception du programme en faisant remarquer qu'elle permettrait par la suite des évaluations et un suivi de meilleure qualité. Elle a conclu en mettant l'accent sur la tendance à la hausse des allocations consenties par le FNUAP à l'évaluation.

161. Le Conseil d'administration a pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12).

XXI. Questions diverses

Présentation d'un pays en transition : Timor-Leste

162. La présentation du Timor-Leste a décrit le rôle des organismes des Nations Unies dans l'aide accordée à un pays pour passer d'une situation d'après conflit à la situation normale d'un pays en développement. Le Ministre de la santé du Timor-Leste a commenté la contribution du système des Nations Unies.

163. Les délégations se sont félicitées du rôle constructif joué par le système des Nations Unies au Timor-Leste tout en soulignant la nécessité de renforcer les capacités et de recruter les personnels compétents pour des tâches déterminées, notamment l'appui à fournir aux pays en vue de passer du stade de la crise à celui du relèvement et du développement. Les capacités de déploiement rapide du

Programme des Volontaires des Nations Unies et du Haut Commissariat aux réfugiés ont été soulignées, de même que le rôle stratégique des femmes à l'issue des crises.

Manifestation spéciale organisée par le FNUAP : « Faire de l'individu une priorité : application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »

164. Le Conseil d'administration, a organisé une Table ronde intitulée : « Faire de l'individu une priorité : application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » . Cette manifestation spéciale a marqué le 10^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les intervenants étaient : M. Serge Chapatte (Suisse), M. Poul Nielsen (Commission européenne), Professeur Gita Sen (Inde), D^r Jotham Musinguzi (Ouganda), Dr. Nebiha Gueddana (Tunisie), M. Cheikh Hassane Cissé (Sénégal), M^{me} Gabriella Ocampo Jaramillo (Équateur) et M. Damian Brown (Jamaïque). La Directrice exécutive du FNUAP a présidé la Table ronde. Le Président du Conseil d'administration a donné lecture du message spécial adressé par le Secrétaire général pour marquer cette occasion. Celui-ci y a souligné que l'application du programme de la CIPD était essentielle pour réaliser des objectifs du Millénaire pour le développement.

Troisième partie
Seconde session ordinaire

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 20 au 24 septembre 2004**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue du 20 au 24 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2004/L.3 et Corr.1), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2004 (DP/2004/32).

2. Le Conseil est convenu qu'il fallait engager de nouvelles consultations au niveau du Bureau avant d'adopter le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2005, le plan de travail annuel pour 2005 (DP/2004/CRP.7) et les dates suivantes proposées pour les sessions de 2005 :

| | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Première session ordinaire de 2005 : | 21-28 janvier 2005 |
| Session annuelle de 2005 : | 13-24 juin 2005 (New York) |
| Deuxième session ordinaire de 2005 : | 19-23 septembre 2005 |

3. Les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2004 figurent dans le document DP/2005/2, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <www.undp.org/execbrd/indexfr.htm>.

Déclaration de l'Administrateur

4. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD a réaffirmé l'importance de 2005 en tant qu'année charnière dans l'action menée par les Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date limite de 2015. Mettant l'accent sur l'urgence croissante en la matière, il a souligné que toute véritable tentative visant à respecter cette échéance passait nécessairement par l'augmentation sensible des ressources et l'accomplissement de progrès tangibles sur tous les fronts, en particulier en Afrique. À cet égard, il a appelé l'attention sur la réunion officieuse de haut niveau consacrée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique qui aurait lieu au cours de la session du Conseil. L'élimination des barrières commerciales favorisait l'accélération de la croissance dans les pays en développement, l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et les possibilités de développement du secteur privé. La communauté internationale ne pouvait pas se permettre de rater l'occasion qui lui était offerte en 2005 d'avoir recours aux politiques et aux ressources voulues et, surtout, de faire montre de toute la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. À propos de la réforme des Nations Unies et du renforcement des partenariats, l'Administrateur a appelé l'attention sur le partenariat – en pleine expansion – entre le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en tant que modèle d'une action de simplification et d'harmonisation au niveau des pays dont on pourrait s'inspirer pour une collaboration future avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a annoncé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait approuvé le reclassement du poste d'administrateur assistant et de directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques au rang de sous-secrétaire général.

6. Il a assuré aux délégations que le PNUD était attaché à l'égalité des sexes et s'employait à la promouvoir dans ses politiques et programmes. Il a mis l'accent sur les succès et les espoirs dus au lancement conjoint du système de planification des ressources de l'entreprise (Atlas) par le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et a appelé l'attention sur la relation entre le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le futur modèle d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies.

7. Les délégations ont insisté sur le fait que le PNUD devrait continuer de concentrer ses efforts sur la situation critique en Afrique, n'épargner aucun effort pour mieux aligner les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sur les objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer la coopération technique en matière de consolidation de la paix, de croissance économique et de sécurité humaine. On a évoqué la possibilité de demander une augmentation des fonds au titre de la sécurité pour faire face aux difficultés en la matière propres à certains pays. Pour ce qui était du renforcement des partenariats, les délégations ont encouragé le PNUD à redoubler d'efforts pour nouer des liens avec le secteur privé et la société civile. En outre, il serait bon que l'organisation mette à profit son partenariat – en pleine expansion – avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les Volontaires des Nations Unies pour favoriser la prise en compte de la question de l'égalité des sexes.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

8. Les délégations ont examiné les documents DP/2004/34 et Add.1, DP/2004/35, DP/2004/36, DP/2004/37 et Add.1, DP/2004/38 et DP/2004/39 et se sont félicitées de la croissance constante de l'ensemble des ressources du PNUD au cours des quatre dernières années, en particulier de la tendance à la hausse des ressources ordinaires pour la troisième année consécutive. Il importait d'éliminer aussi rapidement que possible le fait que les autres ressources soient subventionnées par les ressources ordinaires.

9. En dépit de la multiplication des modalités de financement des activités de développement, on a insisté sur l'importance de l'aide publique au développement et de l'existence d'une base de ressources ordinaires prévisible et stable. Tout en se félicitant de l'augmentation des ressources ordinaires, on a fait remarquer qu'il fallait tenir compte des fluctuations des taux de change pour déterminer cette augmentation et que le Conseil souhaiterait peut-être éviter l'expression « contributions volontaires », qui risquait d'être mal comprise par les gouvernements. Eu égard au financement des programmes, plusieurs délégations ont tenu à souligner l'éventuel rôle constructif de la répartition des charges.

10. Les délégations ont noté que le PNUD s'employait à harmoniser les principes de recouvrement et de classification des coûts et l'ont encouragé à gérer ces coûts de façon transparente et à mettre au point un mécanisme plus simple de recouvrement des coûts assorti d'une obligation explicite de rendre compte des résultats. De même, le PNUD devrait s'employer à éliminer les subventions croisées dans les structures de financement pour en finir avec les dégrèvements/incitations en

faveur des donateurs d'autres ressources. Il serait bon par ailleurs de resserrer les liens interinstitutions, de renforcer le système de coordonnateur résident et d'examiner plus avant l'utilisation des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB 2).

11. Les délégations ont parlé du Bureau des services d'achats interorganisations et de son constant dynamisme en tant qu'entité qui s'autofinance et instrument de consultation, de renforcement des capacités et de partenariat, se sont félicitées de sa politique novatrice d'achats sur le Web et ont appuyé l'action visant à multiplier les programmes de formation régionaux/gouvernementaux. Elles ont encouragé le Bureau à renforcer ses services en ligne pour le secteur privé et à offrir des produits en provenance des pays en développement.

12. L'Administrateur a réaffirmé que le Programme avait fait montre de sa compétitivité et de son efficacité au niveau du marché pour ce qui était d'attirer des ressources autres que les ressources ordinaires, mais que sa viabilité financière à long terme dépendait de l'existence de ressources de base sûres et solides.

13. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a souligné la volonté du PNUD de recouvrer intégralement les coûts pour toutes les ressources qu'il recevait et gérait. Cela ne pourrait toutefois intervenir que progressivement, à mesure que d'anciens projets prenaient fin et que de nouvelles politiques étaient mises en place.

14. Concernant Atlas, il a signalé que la première vague était opérationnelle dans le monde entier pour les finances et le personnel recruté sur le plan national du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les service d'appui aux projets. L'accès externe à Atlas par des autorités nationales d'exécution et des projets ferait l'objet d'essais pilotes dans certains pays. Il importait de modifier les modalités de gestion et de formation pour tirer pleinement parti du nouveau système de planification. Il convenait en toute priorité d'améliorer le système d'établissement des rapports, aux données desquels l'accès immédiat avait déjà donné des résultats tangibles autrefois impossibles, tels que les feuilles de résultats concernant la parité des sexes. Pour ce qui était des frais relatifs à la sécurité du personnel, ils étaient financés à l'aide des ressources ordinaires et des autres ressources, et le PNUD s'efforçait de financer les dépenses locales en ayant recours au système des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

15. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2004/29 sur l'examen annuel de la situation financière, 2004/30 sur la gestion des coûts stratégiques et leur incidence sur le recouvrement des coûts, et 2004/31 sur le rapport du Bureau des services d'appui interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003.

III. Coopération Sud-Sud

16. Lors de l'examen du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3), les délégations ont constaté avec satisfaction que les échanges commerciaux Sud-Sud avaient augmenté à un rythme de 11 % par an au cours des 10 dernières années, en particulier entre l'Afrique et l'Asie. Vu les avantages de la coopération Sud-Sud, les délégations étaient d'avis qu'il conviendrait d'en élargir la portée pour lutter contre le VIH/sida, créer des emplois

et réduire la pauvreté, et mettre le talent des personnes instruites originaires du Sud et vivant dans des pays développés au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont trouvé encourageant le fait que des pays émergents deviennent les principaux moteurs de la coopération Sud-Sud et souligné la nécessité de faire participer les pays les moins avancés de façon plus constructive.

17. Pour parvenir à ses objectifs de la façon la plus efficace possible, le PNUD devrait nommer rapidement un directeur à plein temps à la tête du Service spécial chargé de la coopération Sud-Sud.

18. Les délégations ont encouragé le PNUD à mieux utiliser les pays ayant un rôle clef et à continuer de promouvoir la coopération triangulaire. Dans le cas des catastrophes naturelles, par exemple, le Programme pourrait créer des capacités régionales de réaction en mettant à contribution les relations triangulaires pour obtenir des ressources sur le terrain.

19. Les délégations ont souligné qu'il fallait intégrer la coopération Sud-Sud à la conception et à la mise en œuvre des programmes, en l'harmonisant davantage avec les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan de financement pluriannuel, et définir plus clairement le créneau à valeur ajoutée du Service spécial. Le PNUD devrait aussi veiller à ce que le nouveau plan ait un effet de catalyseur sur les activités horizontales du système des Nations Unies. Les délégations l'ont encouragé à saisir l'occasion de la Journée des Nations Unies pour promouvoir la coopération Sud-Sud entre pays en développement.

20. Le PNUD devrait continuer d'œuvrer en faveur de la coopération et de la participation du secteur privé et déterminer comment les pays développés pourraient faciliter la réalisation de ces objectifs. Il faudrait trouver des moyens de développer les marchés pour les marchandises en provenance du Sud et promouvoir les partenariats Asie-Afrique afin de mettre en commun les expériences acquises et les meilleures pratiques. À cet égard, il serait bon de mieux intégrer les enseignements tirés et d'analyser de plus près les relations entre les entreprises.

21. Les délégations ont encouragé le PNUD à formuler des stratégies pour stimuler la participation des bureaux de pays tout en évitant les chevauchements entre les organismes des Nations Unies. Le Service spécial devrait encourager la coopération Sud-Sud dans le cadre de groupes régionaux et sous-régionaux. Le Service spécial pourrait par ailleurs appuyer les initiatives Sud-Sud dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la gestion des catastrophes. Il serait judicieux pour le PNUD d'envisager la tenue de réunions périodiques avec les centres de coordination de la coopération Sud-Sud pour tirer parti des connaissances acquises sur le terrain.

22. Pour ce qui était de la nomination d'un directeur du Service spécial, l'Administrateur associé a déclaré que de nombreuses candidatures avaient été reçues à l'issue de l'affichage de l'avis de vacance de poste. Une liste courte des candidats susceptibles d'être retenus avait été approuvée à l'issue d'un examen approfondi des candidatures et une décision finale serait prise d'ici à la mi-octobre 2004.

23. Soulignant l'évolution de la coopération Sud-Sud, le Directeur du Groupe d'appui opérationnel a appelé l'attention sur le rôle crucial des consultations dans la réorientation des capacités accrues de cette coopération et des attentes qu'elle suscitait. Le PNUD avait commencé à envisager de ne plus simplement jouer un rôle

de mobilisateur pour devenir aussi le catalyseur de résultats tangibles sur le terrain. De nouveaux domaines d'activité avaient été recensés, dont la mise en commun des meilleures pratiques de prévention du VIH/sida et la promotion du secteur privé par le biais du Forum des entreprises Afrique-Asie. Le nouveau cadre de coopération Sud-Sud, issu de cette nouvelle conception, n'aurait de cesse d'évoluer à l'avenir. Le personnel serait détaché vers des centres régionaux pour favoriser les initiatives interrégionales; une base de données des meilleures pratiques Sud-Sud serait établie, des services directs répondant à la demande seraient fournis et la coopération triangulaire élargie. Le Directeur a souligné que le terme « moteur principal » ne renvoyait pas nécessairement aux pays ayant un rôle clef mais aux pays disposés à ouvrir la voie. Les plans concernant la Journée des Nations Unies continuaient d'évoluer et seraient, entre autres, axés sur les partenariats entre secteurs public et privé. Une réunion sur les initiatives Sud-Sud était prévue pour 2005 afin de resserrer la collaboration entre les donateurs du Comité d'aide au développement.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/32 sur le troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud.

IV. Évaluation

25. Les délégations ont examiné les documents DP/2004/40, DP/2004/41 et DP/2004/42 et se sont félicitées des progrès des activités d'évaluation. Elles ont souligné qu'il importait de rendre compte des résultats conformément aux objectifs institutionnels du PNUD, tels que définis dans le plan de financement pluriannuel et avec lesquels, ont-elles constaté avec satisfaction, les fonds et programmes du PNUD étaient mieux alignés.

26. D'aucuns ont affirmé que le PNUD ne devrait épargner aucun effort pour veiller à ce que l'évaluation des résultats en matière de développement demeure l'une de ses plus hautes priorités. Ils ont toutefois constaté que le PNUD n'avait pas suffisamment intégré les instruments de gestion axée sur les résultats et l'ont donc instamment prié d'accorder le rang de priorité le plus élevé à la formation du personnel clef à la planification, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports axés sur les résultats.

27. Les délégations ont exprimé leur préoccupation devant le petit nombre d'évaluations des bureaux de pays, fondement d'une prise de décisions efficace et de la responsabilisation. Tout en reconnaissant que des évaluations avaient été faites au cours de la période à l'examen, les délégations ont prié le Programme de procéder à un plus grand nombre d'évaluations des bureaux de pays l'année suivante. Il a été suggéré que le contrôle de la qualité reste une des premières priorités pour garantir au Programme une base solide de données. Le PNUD a été prié d'ajouter, dans son prochain rapport annuel sur l'évaluation des activités, une annexe qui comporterait un bilan de toutes les évaluations effectuées au niveau institutionnel et dans les bureaux de pays.

28. Les délégations ont souligné l'importance intrinsèque de ces évaluations pour un organisme fondé sur les connaissances et les réseaux de connaissances. Elles se sont félicitées de la mise en place du Centre de gestion en ligne des évaluations en tant que dépositaire des connaissances en matière d'évaluation et ont encouragé le PNUD à veiller à ce que ces données soient aussi accessibles que possible. Le programme d'échange de personnel entre les bureaux de pays et le Bureau de

l'évaluation a été jugé novateur et méritant d'être éventuellement reproduit. Les délégations ont souhaité obtenir davantage d'informations sur l'expansion du réseau d'évaluation (EvalNet) et sur les initiatives régionales liées au renforcement des capacités tant à l'intérieur du PNUD qu'entre ses partenaires. Elles ont par ailleurs encouragé le Programme à continuer de faire fond dans ses travaux sur le réseau d'évaluation du Comité d'aide au développement. On a suggéré que l'approche du Fonds international pour le développement agricole en matière de suivi des recommandations sur l'évaluation pourrait servir de modèle au PNUD.

29. Les délégations se sont félicitées de l'établissement de rapports clairs et ont salué la qualité et l'utilité de l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale. Ces évaluations devraient servir d'instruments de formation et de source de responsabilisation pour le Conseil d'administration. D'aucunes ont exprimé certaines préoccupations quant au caractère vague de l'évaluation de l'efficacité du second cadre de coopération mondiale, encore que de tels jugements étaient peut-être prématurés. Les délégations ont instamment prié le PNUD de continuer d'appliquer les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation lorsqu'il établirait le projet de troisième cadre de coopération mondiale, en particulier d'établir une série d'indicateurs mesurables pour évaluer sa performance. Le Conseil d'administration examinerait de façon plus approfondie la proposition concernant le troisième cadre de coopération mondiale lors de sa première session ordinaire en 2005.

30. La Directrice du Bureau de l'évaluation a remercié le Conseil de son utile retour de l'information et de son aide constante, qui avaient permis au PNUD d'améliorer ses activités d'évaluation. Elle est convenue qu'il était nécessaire d'examiner la question de la faible fréquence des évaluations menées au niveau des pays et, partant, la solidité de la base sur laquelle le PNUD s'appuyait. Elle a constaté qu'un peu plus de 30 évaluations des résultats avaient été effectuées en septembre 2004, mais que les bureaux de pays avaient prévu de terminer 64 évaluations entre octobre 2004 et juin 2005.

31. Elle a assuré aux délégations que l'évaluation des résultats de développement restait une priorité élevée. Les évaluations nationales et thématiques continueraient d'être axées sur des questions stratégiques de la plus haute importance pour le PNUD et de soulever des questions du même ordre.

32. Pour ce qui était de l'importance des évaluations pour un organisme fondé sur les connaissances et les réseaux de connaissances, elle a insisté sur l'utilité du Centre de gestion en ligne des évaluations, qui facilitait la mise en commun des données d'expérience sur l'évaluation entre les bureaux de pays par le biais de sa base de données mondiales.

33. En réponse aux observations concernant le second cadre de coopération mondiale, le Directeur du Bureau des politiques de développement a précisé que, lors de la conception du troisième cadre de coopération mondiale, le Programme accorderait la plus grande attention aux recommandations d'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale. La principale difficulté consistait à veiller, à l'aide d'indicateurs mesurables, à ce que les dispositions du cadre de coopération mondiale aient une incidence sur le terrain. Le PNUD collaborerait étroitement avec le Conseil à l'établissement du troisième cadre de coopération mondiale.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/33 concernant le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation et 2004/34 sur l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale.

V. Programmes de pays et questions connexes

35. Le Conseil d'administration a examiné en détail la note de l'Administrateur sur l'assistance à la Somalie (DP/2004/43 et Corr.1) décrivant le programme du PNUD proposé pour 2005-2006, en tenant compte de l'évolution récente du processus de paix et de réconciliation.

36. Il a passé en revue les prorogations des cadres de coopération avec le Sénégal, Sainte-Hélène et le Paraguay (DP/2004/44) et a fait des observations sur les projets de descriptif de programme pour Maurice, la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et le Guatemala.

37. Le Conseil a par ailleurs entendu un exposé sur l'assistance du PNUD au Myanmar portant sur les principaux résultats et conclusions de l'évaluation indépendante de 2004 des projets de l'initiative de développement humain menée en août 2004.

Assistance à la Somalie

38. Lors de l'examen de l'actuelle situation en Somalie et de ses incidences sur la fourniture d'une assistance humanitaire et d'une aide au développement, les délégations se sont déclarées favorables à l'approche stratégique du PNUD visant à promouvoir la paix et la sécurité en se concentrant sur la primauté du droit, la réduction de la pauvreté, la gouvernance, l'administration publique et la société civile.

39. Elles ont toutefois demandé un complément d'information sur les enseignements tirés, ont encouragé le PNUD à collaborer encore plus étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et l'ont engagé à adopter une approche plus proactive en matière de consolidation de la paix et de renforcement des capacités techniques du Gouvernement, ce qui devrait être facilité par le fonds d'affectation spéciale créé en 2002 et par l'appui apporté à l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

40. Les délégations ont constaté avec une vive préoccupation que le rapport ne signalait aucun fait nouveau constructif, tel que l'accélération du processus de paix ou le programme de retour des réfugiés, ou encore l'exemplaire coordination de l'équipe de pays qui avait permis une mise en œuvre sans heurts du programme, ou enfin le nouvel instrument d'appui au plan international des Nations Unies pour un programme conjoint d'assistance rapide. Elles ont recommandé au Programme de collaborer plus étroitement avec le Gouvernement aux activités de désarmement, de démobilisation, de relèvement et de réinsertion et elles ont souligné qu'il importait que le processus de paix soit pris en main par les Africains.

41. Les délégations ont encouragé le PNUD à continuer de mobiliser des ressources et d'établir des partenariats stratégiques, notamment par le biais de la procédure d'appel global et de l'appui direct aux donateurs, et de collaborer avec l'Autorité intergouvernementale sur le Forum des partenaires de développement à

des activités concernant l'assistance internationale et les arrangements de coordination à l'appui du futur Gouvernement fédéral transitoire de Somalie.

42. Le coordonnateur résident/représentant résident a précisé que les derniers faits nouveaux constructifs ne figuraient pas dans la note de l'Administrateur car elle avait été rédigée avant que n'interviennent lesdits faits, et il a assuré aux délégations que la base de données serait rapidement mise à jour. Le PNUD pouvait contribuer davantage au processus de paix en Somalie en encourageant la communauté des entreprises et la société civile à jouer un rôle plus important et en resserrant les liens de coordination entre les organismes des Nations Unies. Pour faire face comme il convient à la crise, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour appuyer l'aide publique au développement.

43. Le Conseil a autorisé l'Administrateur à approuver des projets compatibles avec l'approche stratégique au cas par cas.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/35 sur l'assistance à la Somalie.

Assistance au Myanmar

45. À la suite de l'exposé sur l'assistance au Myanmar, les délégations se sont félicitées des activités du PNUD au niveau des collectivités, en particulier de ses travaux relatifs au VIH/sida et de son rôle impartial de défenseur des pauvres. Compte dûment tenu du mandat précis régissant l'assistance du PNUD au pays, des délégations ont fait des observations sur l'incapacité du Programme d'avoir une plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté, et ce malgré les vastes besoins dans le pays et l'orientation particulière des activités du PNUD. À cet égard, les travaux du PNUD sur les dispositions à prendre en faveur des pauvres dans le cadre de son mandat ont emporté l'adhésion.

46. Le Gouvernement a été invité à tenir pleinement son engagement d'aider le PNUD à mettre en œuvre le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, notamment au niveau des collectivités, où d'importants progrès avaient déjà été accomplis dans le cadre des projets du PNUD relatifs à l'indicateur du développement humain.

47. Les délégations attendaient avec intérêt le rapport de 2004 sur la mission d'évaluation du projet du PNUD relatif à l'indicateur de développement humain au Myanmar, qui serait présenté lors de la première session ordinaire en janvier 2005.

48. Le coordonnateur résident/représentant résident a assuré au Conseil d'administration qu'il n'épargnait aucun effort pour multiplier les consultations entre les diverses parties prenantes, et que le cadre stratégique des Nations Unies était un des mécanismes utilisés à cet effet. Concernant la gestion du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD avait mis en place un certain nombre de mécanismes pour mener de fréquents audits et veiller à la bonne utilisation et au constant approvisionnement de ce Fonds.

49. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé sur l'assistance au Myanmar.

Décisions concernant les programmes de pays

50. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme pour Maurice, la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et le Guatemala et des commentaires y relatifs.

51. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation des cadres de coopération avec le Sénégal, Sainte-Hélène et le Paraguay.

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

52. Lors de l'examen du rapport du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2004/45), les délégations ont rendu hommage au Directeur exécutif pour les qualités de dirigeant dont il avait fait montre en vue d'améliorer la situation financière difficile du Bureau, et elles l'ont encouragé à redoubler d'efforts pour faire appliquer le processus de gestion du changement et assurer les responsabilités et la stabilité financière du Bureau.

53. Tout en continuant à mettre l'accent sur le mandat de l'organisation, la gouvernance et les efforts de décentralisation, le Bureau devrait poursuivre rapidement les réformes internes et attirer de nouveaux contrats. À ce sujet, les délégations ont fait remarquer qu'il importait d'accroître le volume des contrats en coopérant avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD.

54. Les délégations ont demandé au Comité de coordination de la gestion d'apporter un appui complet et impartial au Bureau et d'envisager d'augmenter le nombre de ses membres afin de mieux refléter l'éventail de clients du Bureau. Elles se sont dites favorables au dialogue engagé entre le Bureau, les États Membres et le Comité de coordination de la gestion, et ont prié celui-ci de faire rapport au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2005, sur les conseils fournis et les progrès accomplis.

55. Préoccupées par les prévisions financières et le montant prévu du solde des fonds à reporter, les délégations attendaient avec intérêt la tenue, en novembre 2004, d'une réunion officieuse afin d'examiner les résultats financiers de 2004 et les perspectives pour 2005.

56. En ce qui concerne les observations préliminaires du Bureau concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, les membres du Conseil ont décidé de reporter la poursuite de leur examen à la première session ordinaire de 2005, lorsque seraient officiellement présentés le rapport ainsi que les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

57. Le Directeur exécutif a pris note avec satisfaction de l'appui exprimé par les délégations ainsi que de leurs préoccupations quant aux prévisions financières actuelles et au montant prévu du solde des fonds à reporter. Il a assuré le Conseil que le Bureau continuerait d'œuvrer en vue d'assurer la sécurité financière de l'organisation. Le Conseil resterait pleinement informé, et un rapport portant sur la stratégie du Bureau et faisant le point de sa situation financière serait présenté à la première session ordinaire de 2005. Le Directeur exécutif attendait avec intérêt la

tenue d'une réunion officielle avec les membres du Conseil à la fin du mois de novembre en vue de rendre compte des progrès réalisés.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/36 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

59. Dans le rapport d'activité sur les options concernant un modèle de plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2004/46), deux options étaient proposées afin de trouver un nouveau créneau stratégique pour le Fonds, le maintien du statu quo n'étant pas une solution viable. La première option, un modèle fondé sur l'aide publique au développement (APD), prévoyait un fonds spécialisé dans la microfinance de détail et financé par des contributions volontaires. La seconde, un modèle inspiré par le secteur privé, prévoyait un fonds spécialisé dans l'acheminement et l'affectation de capitaux privés en vue de financer des investissements à forte incidence sociale à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans les deux cas, les programmes de gouvernance locale seraient confiés au PNUD dans le cadre d'un centre pour le développement local nouvellement créé.

60. En réponse, des délégations ont mis l'accent sur le rôle original que le Fonds jouait grâce aux programmes de gouvernance locale et de microfinancement qu'il avait mis en œuvre dans des domaines tels que l'atténuation de la pauvreté et les conséquences à tirer sur le plan des politiques, des programmes reproduits par des donateurs. Il a été constaté que les pays les moins avancés (PMA) avaient grand besoin des connaissances spécialisées du FENU, notamment pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et répondre à leurs propres besoins.

61. Bien que les délégations se soient accordées à reconnaître le rôle original joué par le Fonds dans les activités de développement, leurs réactions avaient divergé au sujet des options proposées par le PNUD, à savoir intégrer les activités de gouvernance locale du FENU dans une unité distincte appelée le Centre pour le développement local, tout en maintenant les activités de microfinancement au sein du Fonds, et en les étendant éventuellement aux initiatives de développement du secteur privé. Plusieurs délégations ont appuyé l'intégration des activités de gouvernance locale et de microfinancement du FENU dans le PNUD, estimant qu'il s'agissait là d'une option synergique allant dans le sens des vastes efforts de rationalisation structurelle déployés dans le système des Nations Unies. D'autres délégations ont jugé que trop peu d'options avaient été proposées, alors que d'autres se sont dites satisfaites de l'actuel modèle du Fonds.

62. Les délégations favorables à l'option de l'intégration ont avancé que cela permettrait aux activités de microfinancement et de gouvernance locale du FENU de se poursuivre dans le cadre du PNUD. En outre, on a largement convenu que l'unité intégrée chargée de la gouvernance locale devrait continuer à mettre l'accent sur les PMA. Des informations plus complètes avaient été requises en ce qui concerne la façon dont l'intégration se déroulerait et le montant des ressources nécessaires.

63. Les délégations favorables à l'option du statu quo, à savoir le maintien de l'actuel modèle du FENU, ont affirmé que la mobilisation des ressources, la sensibilisation et la fourniture d'une assistance ou de connaissances spécialisées

étaient, pour le Fonds, des solutions plus viables que la restructuration, et ont suggéré que le PNUD joue un rôle plus actif pour la mobilisation de ressources en faveur du FENU.

64. D'autres membres du Conseil ont indiqué que le processus d'intégration du FENU dans le PNUD leur semblait précipité et se sont dits préoccupés par l'idée d'une éventuelle modification du mandat du Fonds. Ils ont affirmé que, bien que devant être quelque peu restructuré, le modèle de plan d'activité du FENU était pour l'essentiel performant, comme en témoignaient la réputation du Fonds en tant que partenaire solide et efficace ainsi que ses activités décisives et utiles de microfinancement. Ils ont insisté sur le fait qu'ils ne disposaient pas de suffisamment d'informations pour prendre une décision éclairée. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude du fait que le FENU était sans secrétaire exécutif depuis presque un an, ce qui nuisait à l'effort global de sensibilisation.

65. Plusieurs membres du Conseil ont émis des réserves concernant l'idée selon laquelle le Fonds pourrait faire office d'organe centralisateur ou de courtier en gros sur le marché financier, et quelques membres se sont dits particulièrement préoccupés à l'idée que le FENU pourrait prendre des risques sur le plan financier. Ils ont demandé une analyse beaucoup plus poussée en vue d'étudier cette option.

66. En conclusion, les membres du Conseil ont prié le PNUD d'établir une proposition détaillée portant sur l'organisation, la gestion, les effectifs, les programmes et les modalités de financement du futur centre, qui comprendrait également une évaluation des perspectives et des risques, en vue de la présenter au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 2005.

67. Le Conseil a demandé qu'on lui fournisse d'autres précisions sur la viabilité et la faisabilité des options 1 et 2, compte tenu des préoccupations exprimées par les délégations, mais aussi qu'on lui propose d'autres options possibles, telles que le maintien d'un fonds indépendant et le renforcement de l'aide apportée par le PNUD au FENU dans les efforts que celui-ci déployait pour mobiliser des ressources.

68. Les délégations ont demandé au PNUD d'approfondir l'analyse de l'option tendant à intégrer les activités de microfinancement du Fonds dans le PNUD, et d'en rendre compte au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005.

69. Lorsqu'il a sollicité ce complément d'information, le Conseil d'administration a confirmé que la décision finale concernant le mandat et l'avenir du FENU était du seul ressort de l'Assemblée générale des Nations Unies.

70. Prenant note avec satisfaction des observations franches et constructives formulées par les délégations, l'Administrateur associé a fait observer qu'il fallait trouver un créneau stratégique pour le Fonds en fonction des options présentées dans le document DP/2004/46. Il a souligné qu'il importait de parvenir à un consensus sur la meilleure stratégie possible pour l'avenir du Fonds, et a assuré les délégations que ce processus se déroulerait dans un climat de transparence. Il a indiqué qu'un secrétaire exécutif ne serait nommé qu'après que l'on ait décidé de l'avenir du Fonds.

71. Le Secrétaire exécutif adjoint/fonctionnaire responsable du FENU a appelé l'attention sur les efforts qui étaient faits pour tirer parti des avantages comparatifs du Fonds en encourageant la croissance du microfinancement durable dans les PMA d'Afrique.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/37 concernant le rapport d'activité sur les options concernant un modèle de plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies.

VIII. Les femmes au PNUD

73. Les délégations ont remercié l'Administrateur d'avoir mis en lumière les succès remportés par le PNUD en ce qui concerne l'intégration de la dimension femmes et présenté le plan d'action commun avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2004/47).

74. Les délégations se sont dites satisfaites de l'engagement que l'organisation avait pris d'intégrer la dimension femmes dans tous ses programmes et activités et d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans tous les services du PNUD. Des délégations ont toutefois demandé des informations supplémentaires précises sur la façon dont l'organisation mesurait les résultats relatifs à la parité des sexes, ainsi que plus de détails sur les indicateurs sexospécifiques, leur utilisation et les moyens employés pour extraire des données du plan de financement pluriannuel et du système de planification des ressources. Elles ont voulu savoir s'il existait un calendrier pour réaliser l'équilibre hommes-femmes dans les programmes, et ont demandé plus de renseignements sur l'équipe spéciale interinstitutions, dirigée par UNIFEM, chargée de mettre au point un ensemble d'outils à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes. On a également voulu savoir si le PNUD serait en mesure de réaliser les objectifs du plan d'action commun avec les ressources financières et humaines actuellement disponibles.

75. Les délégations se sont félicitées de l'initiative relative à la feuille de résultats concernant la parité des sexes et de son utilité en tant qu'outil de surveillance continue conçue pour atteindre un parfait équilibre hommes-femmes à tous les niveaux de l'organisation en 2010. Elles ont toutefois demandé plus d'informations sur le fonctionnement de la feuille de résultats et ont voulu savoir s'il existait un programme d'incitation à l'application de cette initiative au niveau de la gestion. En général, elles ont souligné qu'il importait de surveiller la mise en œuvre des activités de prise en compte de la dimension femmes, et ont encouragé le PNUD à bien répartir les responsabilités et à effectuer des évaluations systématiques des résultats.

76. Les délégations ont engagé le PNUD à ne pas perdre de vue l'autonomie et le rôle d'UNIFEM en tant que catalyseur et innovateur pour ce qui est des programmes liés à la parité des sexes. Elles ont également engagé le PNUD à coopérer avec UNIFEM à la promotion de l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Elles ont salué la collaboration entre le PNUD et UNIFEM dans les centres de services régionaux et noté avec satisfaction que des équipes UNIFEM-PNUD travaillaient avec des groupes chargés des pratiques de base afin d'analyser davantage les progrès accomplis en ce qui concerne les femmes. Elles ont toutefois souligné qu'UNIFEM devrait continuer à soumettre des rapports distincts.

77. Les délégations se réjouissaient à l'idée de faire le point des progrès réalisés dans le cadre du partenariat entre le PNUD et UNIFEM et d'engager une discussion sur la stratégie globale d'intégration de la dimension femmes, ainsi que sur le plan de mise en œuvre, à la première session ordinaire de janvier 2005.

78. Le Directeur du Bureau des politiques de développement a assuré aux délégations que le PNUD s'employait actuellement à créer des indicateurs fiables pour mesurer les résultats relatifs à la parité des sexes. Les retards constatés dans la mise au point de ces indicateurs s'expliquaient en partie par les difficultés inhérentes à l'établissement de résultats sexospécifiques dans le cadre des projets et programmes. On a souligné le rôle clef d'UNIFEM en tant qu'innovateur et catalyseur, en particulier à l'échelle des pays, où UNIFEM et le PNUD s'efforçaient d'unir leurs efforts.

79. La Directrice adjointe chargée des programmes à UNIFEM a dit qu'elle attendait avec intérêt la réunion officielle qui se tiendrait en novembre 2004 pour mettre la dernière main à l'ensemble d'outils relatifs à l'égalité des sexes et examiner les incidences de l'examen triennal des activités opérationnelles. En soulignant le caractère autonome et novateur du Fonds, elle a indiqué qu'UNIFEM tenait à continuer de soumettre des rapports distincts.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/38 sur les femmes au PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration du Directeur exécutif adjoint

81. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a prononcé l'allocution inaugurale au nom de la Directrice exécutive du FNUAP, qui ne pouvait pas assister à la réunion. Il a informé le Conseil d'administration que le Secrétaire général avait confirmé la nomination de la Directrice exécutive pour une nouvelle période de trois ans. Au nom de la Directrice exécutive, il a remercié les membres du Conseil de leur appui énergique et indéfectible.

82. Appelant l'attention sur le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, il a fait remarquer que des pays avaient pris pour modèle le Programme d'action de la Conférence et avaient réaffirmé qu'ils étaient résolus, entre autres, à œuvrer en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à assurer un accès à des services de soins de santé procréative de qualité, notamment pour combattre le VIH/sida, et à mobiliser des ressources pour atteindre les buts et objectifs fixés par la Conférence. Il a fait observer que le point d'orgue des activités dans toutes les régions serait la célébration du dixième anniversaire de la Conférence par l'Assemblée générale, le 14 octobre 2004 à New York. Il a insisté sur les liens essentiels qui existaient entre le programme établi par la Conférence et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie.

83. S'agissant de l'examen triennal des activités opérationnelles, il a souligné que le FNUAP, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, cherchait en permanence de nouveaux moyens de renforcer la collaboration au sein du système et avec d'autres partenaires de développement. Une solution serait d'harmoniser et de simplifier les règles et procédures. Il a insisté sur le fait que la réforme de l'ONU était axée sur les personnes et sur la façon de rendre le système plus efficace pour répondre aux besoins de ces personnes.

84. Alors qu'il remerciait les pays de leurs contributions et de la confiance qu'ils avaient accordée au FNUAP, il a fait remarquer qu'en 2004, pour la première fois de son histoire, le FNUAP s'attendait à ce que le montant total de ses recettes dépasse la barre des 400 millions de dollars. Cette augmentation des ressources était principalement due à une hausse des contributions versées par huit grands donateurs et au taux de change favorable de l'euro.

85. Le Directeur exécutif adjoint a pris note des activités supplémentaires que le FNUAP avait entreprises pour renforcer son action dans le domaine de la culture et des droits de l'homme, notamment la création d'une page Web consacrée aux monographies sur la culture. Avant de conclure, il a présenté l'examen annuel de la situation financière pour 2003. Il a appelé l'attention sur les mesures supplémentaires qu'il fallait prendre pour assurer la sécurité du personnel et des locaux du FNUAP dans le monde entier et sur les ressources nécessaires à cette fin. Ces questions seraient examinées par le Conseil d'administration au titre du point 7 de l'ordre du jour : Questions financières, budgétaires et administratives.

86. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégations ont félicité la Directrice exécutive d'avoir été reconduite dans ses fonctions et lui ont souhaité un prompt rétablissement. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui au FNUAP et se sont félicitées que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement figure parmi les priorités de la communauté internationale. Elles ont souligné que ce programme était essentiel pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance de la coopération Sud-Sud a été mise en avant. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les bonnes nouvelles concernant les ressources du FNUAP. Elles ont toutefois engagé le Fonds à augmenter le nombre des donateurs. Elles ont souligné qu'il fallait accroître les ressources ordinaires et aller plus loin dans le partage des charges entre donateurs. Un certain nombre de délégations ont annoncé leurs contributions au Fonds, et certaines d'entre elles ont sensiblement augmenté la leur.

87. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la Déclaration des dirigeants mondiaux et prié instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait de la signer en signe de soutien à la Conférence internationale sur la population et le développement.

88. Les observations des délégations concernant l'examen annuel de la situation financière pour 2003 et les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des locaux du FNUAP dans le monde entier sont décrites dans la section ci-après consacrée au point 7 de l'ordre du jour : Questions financières, budgétaires et administratives.

89. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui et de leurs conseils et s'est félicité des contributions annoncées par un certain nombre de délégations. Il a également remercié les délégations pour les vœux qu'elles avaient adressés à la Directrice exécutive et a fait savoir qu'il les lui transmettrait. Le FNUAP était très encouragé par le soutien exprimé en faveur de la Déclaration des dirigeants mondiaux. Il a pris note des observations relatives aux ressources du Fonds et a assuré le Conseil que le FNUAP s'emploierait à accroître ses ressources ordinaires et à augmenter le nombre de donateurs. Il a confirmé que la coopération Sud-Sud figurait parmi les priorités du FNUAP. Répondant à une question, il a indiqué que le Fonds suivait de près la

situation démographique complexe que connaissaient les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Il a fait remarquer que le FNUAP attachait une grande valeur à ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres partenaires de développement. Il a également fait référence à l'important partenariat du Fonds avec l'OMS, notamment en ce qui concerne l'initiative « 3 millions d'ici à 2005 » visant à lutter contre le VIH/sida.

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

Examen annuel de la situation financière, 2003

90. Après la présentation de l'examen annuel de la situation financière pour 2003 (DP/FPA/2004/15) et du rectificatif (DP/FPA/2004/15/Corr.1), un certain nombre de délégations ont pris la parole et se sont dites satisfaites de la tendance à la hausse des fonds du FNUAP. Elles ont toutefois mis en garde contre toute complaisance et fait observer que cette hausse s'expliquait par quelques taux de change favorables et un nombre restreint de grands donateurs. Elles ont engagé le Fonds à augmenter le nombre de donateurs et mis l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources ordinaires. Il a été souligné que le partage des charges entre donateurs devrait être une des principales préoccupations lors de la mobilisation des ressources. Des délégations ont demandé un complément d'informations concernant certaines des tendances, notamment la réduction des dépenses afférentes aux programmes en 2003 et la multiplication des mises en œuvre directes par le Fonds. Elles ont également demandé à savoir comment le FNUAP entendait bénéficier d'un financement plus stable. Tout en notant que le rapport était clair et concis, des délégations ont fait remarquer qu'il serait utile de faire figurer dans les futurs rapports des définitions des différentes catégories de recettes et de dépenses.

91. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a remercié les donateurs qui avaient annoncé des contributions en hausse. Elle s'est félicitée des augmentations annoncées précédemment par d'autres grands donateurs, ainsi que des contributions versées par des pays en développement, notamment pour appuyer leur programme de pays. Elle a exprimé l'espoir que les nouveaux membres de l'Union européenne seraient en mesure de renforcer leur soutien au FNUAP. Elle a déclaré que la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds était axée sur l'augmentation du nombre de donateurs ainsi que sur l'accroissement des ressources ordinaires. Elle a pris note de la tendance à recourir au cofinancement et déclaré que le FNUAP avait reçu d'importantes contributions de la part de certains donateurs pour des programmes donnés.

92. En ce qui concerne la baisse des dépenses afférentes aux programmes en 2003, un montant de près de 40 millions de dollars avait été reporté de 2001 à 2002. Le montant reporté de 2002 à 2003 n'avait toutefois été que de 6,6 millions de dollars. Certaines dépenses non renouvelables avaient été faites en 2003, par exemple pour le système de planification des ressources. De même, la hausse des traitements du personnel dans tout le système, comme prescrit par l'Assemblée générale, avait grevé le budget d'appui biennal du Fonds. Un montant de 20 millions de dollars avait été reporté de 2003 à 2004 en raison de paiements tardifs ou de larges contributions versées à la fin de l'année. Le FNUAP était profondément reconnaissant pour les contributions supplémentaires reçues en fin d'année, mais il n'était pas toujours possible d'affecter rapidement ces fonds aux programmes à cette

période de l'année. Répondant à la question de savoir comment le Fonds comptait assurer sa stabilité financière, elle a indiqué qu'une solution possible serait que davantage de pays fassent des annonces de contributions pluriannuelles, ce que très peu d'entre eux faisaient à l'heure actuelle.

93. Répondant à une question, le Directeur de la Division des services de gestion a indiqué que le coût de l'assurance après la cessation de service était actuellement estimé à 69,5 millions de dollars. Il a déclaré que les dépenses effectuées au titre de ces prestations avaient été comptabilisées par le FNUAP au moment du décaissement et que mention en avait été faite dans les états financiers du Fonds pour 2002. Il a ajouté que la question était encore examinée au sein du système des Nations Unies aux fins d'harmonisation. S'agissant de l'examen annuel de la situation financière, il appréciait à leur juste valeur les propositions émanant des délégations et indiqua que le FNUAP en tiendrait compte dans ses futurs rapports.

94. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/26 : Examen annuel de la situation financière, 2003.

Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier

95. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a présenté le rapport intitulé Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier (DP/FPA/2004/14). Elle a décrit les éléments jugés essentiels pour assurer la sécurité du personnel du Fonds et fourni des renseignements additionnels qui avaient été présentés précédemment au CCQAB.

96. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux mesures de sécurité requises pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier. Des délégations ont souligné que la sécurité du personnel était d'une importance cruciale et ne devrait pas être compromise. Certaines délégations ont déclaré qu'il faudrait garder à l'esprit les recommandations du CCQAB. Des délégations ont demandé des informations plus détaillées sur les mesures supplémentaires de sécurité. Elles ont également demandé s'il existait un lien entre celles-ci et le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale. Elles se sont en outre enquis de la coordination avec le dispositif de sécurité mis en place à l'échelle du système des Nations Unies. Certaines délégations ont indiqué que les frais de sécurité devraient être financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU. D'autres ont déclaré qu'un montant maximal de ressources devrait être affecté aux programmes et aux projets et que le financement des programmes de base devrait pas pâtir de l'adoption des mesures susmentionnées.

97. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) s'est dite satisfaite de l'appui exprimé. Des fonds étaient nécessaires pour permettre au FNUAP de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle, de payer sa part des coûts – plus élevés – relatifs au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, de faire face à l'augmentation des frais d'assurance, et d'établir une structure de sécurité de base au Fonds. Le FNUAP était présent dans plus de 140 pays mais il fallait seulement financer les postes de trois conseillers régionaux pour la sécurité. Des effectifs supplémentaires permettraient au FNUAP de collaborer efficacement avec la structure de sécurité centrale du système des Nations Unies et d'appliquer rapidement les directives de sécurité. Le conseiller

pour la sécurité du Fonds avait largement contribué à améliorer les efforts de sécurité du FNUAP. Les budgets des projets serviraient à cofinancer certaines mesures de sécurité. Celles-ci étaient toutefois distinctes des mesures supplémentaires de sécurité pour lesquelles des fonds étaient requis. La Directrice exécutive adjointe a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP ferait tout son possible pour réduire au minimum l'incidence des frais de sécurité sur les programmes.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/27 : Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier.

Rapport du CCQAB

99. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier (DP/FPA/2004/17).

X. Programmes de pays et questions connexes

100. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) et le Directeur de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté le projet de programme de pays pour le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/5).

101. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le projet de programme de pays avait été élaboré en étroite consultation avec la société civile du Guatemala. Elles ont approuvé l'accent mis par le FNUAP sur la présence d'accoucheuses qualifiées lors des naissances et les efforts faits pour mieux identifier les urgences obstétriques et se sont félicitées de la baisse du taux de mortalité maternelle enregistrée entre 1989 et 2000. Elles ont également souligné combien il était important de prendre en compte les facteurs culturels dans le domaine de la santé génésique.

102. Une délégation a précisé que son pays n'avait pas l'intention de mettre fin à son programme d'aide à la contraception au Guatemala et a demandé que le projet de programme soit modifié en conséquence. Elle a ajouté que le maintien du programme de distribution de contraceptifs du FNUAP au-delà de 2005 favoriserait la pérennité de l'utilisation de contraceptifs dans ce pays. À cet égard, les délégations se sont félicitées de la nouvelle contribution que le Gouvernement néerlandais avait décidé d'accorder au FNUAP pour la fourniture de produits de santé génésique au Guatemala.

103. Les délégations ont souligné la nécessité d'aider les groupes les plus vulnérables, en particulier les groupes autochtones, et notamment de leur ouvrir plus largement l'accès aux services de santé et aux services éducatifs. Elles ont demandé des informations complémentaires sur la composante du programme relative à la population autochtone, ainsi que sur l'équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales. Sur la question de la viabilité à long terme du programme, une délégation a constaté avec inquiétude que 80 % des ressources du programme proviendraient d'autres ressources que les ressources de base. Elle a souligné l'importance d'appliquer une approche participative associant les groupes autochtones à

l'élaboration des projets. Elle a ajouté que son pays prévoyait de réaliser un projet global dans la région des hauts plateaux de l'ouest du Guatemala, qui serait ciblé sur la santé, l'éducation et l'agriculture. Relevante que son projet sur la réduction de la mortalité maternelle chez les femmes autochtones démarrerait en février 2005, la délégation a en outre déclaré qu'elle aimerait organiser une réunion avec les services du FNUAP en vue d'échanger des informations.

104. Pour ce qui était de la composante du programme relative à l'égalité entre hommes et femmes, les délégations ont constaté avec satisfaction que le programme visait à renforcer, avec la participation des femmes autochtones, le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Une délégation a demandé si le FNUAP collaborerait avec d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine. Notant que le Fonds prévoyait d'apporter un appui au Secrétariat présidentiel à la condition féminine, une délégation a déclaré que les pouvoirs publics devaient améliorer la situation financière du secrétariat.

105. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations pour leurs observations encourageantes et leurs suggestions. Se référant à l'une de ces observations, elle a déclaré que le texte du document serait révisé afin d'indiquer que l'appui apporté par un pays pour la fourniture de contraceptifs ne serait pas éliminé. Elle a assuré le Conseil d'administration que le programme exécuté au Guatemala s'attacherait à répondre aux besoins de la population autochtone, en particulier pour réduire la mortalité maternelle. Pour ce qui était de la question de l'égalité entre hommes et femmes, elle a confirmé que le FNUAP participerait à des programmes communs associant d'autres organismes des Nations Unies. Elle a relevé les inquiétudes exprimées concernant la pérennité de l'utilisation de contraceptifs et déclaré que le FNUAP ferait tout son possible pour mobiliser les ressources nécessaires. Elle a accueilli avec satisfaction la suggestion d'organiser une réunion d'échanges d'informations entre le FNUAP et le pays qui prévoyait de lancer un projet global au Guatemala.

106. Le Conseil d'administration a pris acte du projet de programme de pays pour le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/5) et des observations faites à ce sujet.

XI. Programme consultatif technique

107. Le Directeur adjoint de la Division de l'appui technique a présenté le rapport intitulé « Examen à mi-parcours du Programme consultatif technique » (DP/FPA/2004/16). Il a noté les principaux changements apportés au Programme consultatif technique (PCT) durant la période en cours (2002-2005) et souligné que l'examen à mi-parcours ne portait que sur six à neuf mois d'exécution du Programme. Il était toutefois clair que l'orientation suivie était la bonne et le FNUAP présenterait en temps utile une version plus achevée du rapport sur l'incidence du Programme.

108. Les délégations ont félicité le FNUAP des efforts entrepris pour renforcer les compétences essentielles, élargir l'éventail de compétences offertes par le Programme et promouvoir la coopération Sud-Sud. Elles ont souligné l'importance de cibler les besoins et priorités des pays bénéficiant du Programme et de bien prendre en compte la diversité de leurs besoins, de leurs stratégies et de leurs capacités humaines et institutionnelles. Relevante que l'examen à mi-parcours

semblait être avant tout un exercice interne, elles ont demandé si des consultations externes avaient eu lieu lors de la préparation de l'examen.

109. Les délégations ont souligné qu'il était important que le FNUAP continue de veiller à ce que les services de santé génésique reçoivent les fonds et l'attention requis dans le cadre des processus de planification et d'élaboration des politiques et du budget de chaque pays. Les équipes d'appui technique aux pays bénéficiant du PCT devraient contribuer et se conformer à des processus placés sous la direction des pays, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les approches sectorielles, les bilans communs de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

110. Les délégations ont mis en avant la nécessité de faire mieux comprendre la stratégie du FNUAP, d'en améliorer la mise en œuvre et d'orienter l'appui technique en ce sens. Il était également important que les équipes d'appui technique aux pays disposent de la souplesse d'action nécessaire. Une délégation s'est demandée avec inquiétude dans quelle mesure les équipes d'appui technique contribuaient au niveau des pays à renforcer les capacités et à affermir l'engagement des pouvoirs publics. Notant que l'efficacité de ces équipes devait se mesurer à la valeur qu'elles ajoutaient en termes d'engagement du pays, la délégation s'est interrogée sur l'opportunité de s'appuyer autant sur des équipes régionales. Elle s'est demandée également si la configuration actuelle du PCT était valable à long terme et s'est dite prête à explorer, avec le FNUAP, d'autres approches qui seraient mieux adaptées aux besoins des pays en matière d'appui à long terme et de savoir-faire technique.

111. Relevant que, du fait de la brièveté de la période sur laquelle portait l'examen à mi-parcours, il n'était pas possible de tirer des conclusions précises en ce qui concernait les produits et les résultats du Programme consultatif technique, les délégations ont demandé qu'un rapport sur l'incidence du Programme soit présenté au Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2005. Elles se sont enquis de la possibilité d'harmoniser le cycle du PCT avec ceux du plan de financement pluriannuel et du budget d'appui biennal et ont demandé qu'à l'avenir les rapports contiennent des informations sur la façon dont le PCT avait contribué aux objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel. Les délégations ont également demandé des informations complémentaires sur les partenariats stratégiques du FNUAP et ont encouragé le Fonds à renforcer les partenariats établis avec la FAO, l'OIT et l'UNESCO. Enfin, une délégation a demandé si les équipes d'appui technique collaboraient en aucune façon avec le Centre de contact sous-régional du PNUD.

112. La Directrice de la Division d'appui technique a remercié les délégations de leurs observations constructives. Tout en relevant que l'examen à mi-parcours du Programme consultatif technique était un exercice interne, elle a souligné qu'il avait été demandé aux bureaux de pays d'y contribuer. En temps utile, on procéderait à une évaluation externe qui prendrait en compte les avis des homologues nationaux, des institutions nationales et régionales, des bureaux de pays ainsi que des autres partenaires de développement. Elle a fait remarquer que le PCT était un programme modeste, doté de ressources relativement limitées, et a confirmé que les équipes d'appui technique aux pays collaboraient fréquemment avec d'autres équipes, notamment avec celles du Centre de contact sous-régional du PNUD et celles d'ONUSIDA et de l'UNICEF.

113. Le Directeur adjoint de la Division de l'appui technique a remercié les délégations de leurs observations constructives. Il a indiqué que le FNUAP, à la demande du Conseil d'administration, continuerait de renforcer et à d'étendre ses partenariats stratégiques avec divers organismes des Nations Unies. Certaines des équipes d'appui technique du FNUAP collaboraient déjà avec des équipes d'ONUSIDA, ainsi qu'avec l'OIT et la FAO. Le Fonds était en train d'établir un catalogue de l'ensemble des équipes et mécanismes régionaux du système des Nations Unies. Le Directeur adjoint a souligné que le renforcement des capacités au niveau du pays était une fonction essentielle des équipes d'appui technique, qui impliquait une coopération Sud-Sud. Il a précisé que les équipes d'appui technique identifiaient les institutions qui avaient la capacité de fournir une assistance technique dans leur propre pays et de contribuer à la coopération Sud-Sud. Une des activités essentielles des équipes d'appui technique était d'assurer le respect de l'orientation stratégique du FNUAP.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/28 : Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme consultatif technique.

Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP

XII. Audit et contrôle internes

115. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé du PNUD d'avoir présenté, au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le rapport commun relatif au cadre proposé pour le règlement des problèmes évoqués dans les rapports d'audit interne (DP/2004/CRP.8-DP/FPA/2004/CRP.5).

116. Les délégations ont accueilli favorablement le cadre harmonisé proposé par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, qui marquait un progrès sensible. Les objectifs, les calendriers et les indicateurs étaient clairement spécifiés, ce qui permettrait au Conseil d'administration de suivre les progrès réalisés dans le règlement des problèmes évoqués dans les rapports annuels sur l'audit et le contrôle internes présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS. Les délégations ont encouragé ces trois organismes à rendre ce cadre aussi concret et détaillé que possible et ont relevé qu'il serait important de préciser les actions à prendre dans le cadre des stratégies présentées.

117. Les délégations ont fait observer que le format proposé ne devrait pas se substituer à la partie narrative des rapports d'audit, mais plutôt la compléter. Elles ont proposé que son utilisation soit étendue à d'autres services du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et indiqué qu'il serait utile que d'autres organismes, notamment l'UNICEF, adoptent le même format.

118. L'Administrateur associé du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP, le fonctionnaire responsable de la Division des services de contrôle interne du FNUAP, le responsable du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD et le chef du Service financier de l'UNOPS, après avoir constaté avec plaisir que les délégations avaient approuvé le cadre proposé, ont déclaré qu'ils étaient prêts à mettre en œuvre ce cadre et qu'ils le mettraient à la disposition d'autres agences et organismes.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/39 sur l'audit et le contrôle internes.

XIII. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Programme des Nations Unies pour le développement

120. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport sur la suite donnée par le PNUD à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA (DP/2004/CRP.9) et ont relevé en particulier que le rapport montrait avec clarté et précision quels étaient les avantages comparatifs du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida. Le PNUD ne présentait toutefois pas clairement les modalités qu'il avait adoptées (formation du personnel, programmation, niveau des ressources, plan stratégique) pour lutter contre l'épidémie.

121. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à renforcer encore la cohérence des actions entre les organisations au niveau du pays et souligné l'importance de mettre en œuvre l'approche des « trois uns » – un cadre convenu d'action contre le VIH/sida, pour la coordination des activités de tous les partenaires, un organisme national de coordination de la lutte contre le sida doté d'un mandat multisectoriel, et un système convenu de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale.

122. Les délégations ont prié instamment le PNUD et le FNUAP de continuer de renforcer le partenariat ONUSIDA, en particulier au niveau du pays, et de faire en sorte que le coordonnateur de pays pour ONUSIDA soit intégré dans l'équipe de pays des Nations Unies. Elles ont aussi encouragé le PNUD et le FNUAP à établir, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres partenaires, un format de rapport harmonisé, axé sur les résultats, afin de rendre compte, chaque année, des activités relatives au VIH/sida au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA, ainsi qu'au Conseil d'administration.

123. Le chef du Groupe VIH/sida du PNUD a confirmé que les trois institutions s'employaient activement à mettre en œuvre l'approche des « trois uns », qui, conçue collectivement, était à la base de toutes leurs activités dans le domaine du VIH/sida. L'Équipe spéciale interorganisations, comprenant 30 pays, recherchait les moyens de renforcer la coordination entre les organisations. L'oratrice a toutefois indiqué qu'il était difficile de trouver les ressources nécessaires pour gérer le programme efficacement. Le système Atlas serait utile pour la collecte de données sur les ressources nécessaires au programme. Des informations complémentaires sur les avantages comparatifs du PNUD seraient communiquées lors de la première session ordinaire de janvier 2005.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/40 sur la suite donnée par le FNUAP et le PNUD à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

Fonds des Nations Unies pour la population

125. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP, a souligné que le Fonds était résolu à ce que les activités faisant suite aux

recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA fassent réellement une différence dans la vie des personnes concernées. Le chef du service VIH/sida du FNUAP a présenté le rapport du Fonds intitulé : Mise en œuvre des recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA (DP/FPA/CRP.6). Il a déclaré que, dans le cadre de ses efforts de coordination, d'harmonisation et de suivi de la performance, le FNUAP s'était engagé à mettre en œuvre les « trois uns » et à élaborer des plans conjoints d'appui à l'exécution par l'intermédiaire des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida. Le FNUAP s'attachait particulièrement à développer les capacités au niveau du pays, à répondre aux besoins des femmes et des filles, à établir des partenariats avec la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH/sida, et à élaborer un programme global en matière de préservatifs.

126. Les délégations ont noté que le rapport du FNUAP était précis et allait droit au but. Elles ont accueilli avec satisfaction la place accordée à la valeur ajoutée par le FNUAP dans la lutte contre le VIH/sida, en l'occurrence dans les relations entre santé sexuelle et santé génésique, dans l'émancipation des femmes, et dans les aspects liés à l'égalité des sexes et aux besoins des jeunes. Les délégations étaient favorables aux suggestions faites dans le rapport du FNUAP sur l'harmonisation de la présentation des rapports au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA et au Conseil d'administration.

127. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/40 : suite donnée par le PNUD et le FNUAP à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

XIV. Questions diverses

Rapport sur le partenariat PNUD-ONUDI

128. Le Directeur général de l'ONUDI et l'Administrateur du PNUD ont présenté un rapport officiel sur le partenariat stratégique récemment institué entre les deux organisations. Ils ont donné des exemples de la synergie entre les deux organisations, et notamment de l'approche à moyen terme, à deux volets, adoptée en matière de coopération technique, de décentralisation et de représentation sur le terrain.

129. Pour ce qui était du portefeuille de coopération technique, l'ONUDI continuerait de recentrer ses contributions et élaborerait un programme d'exécution pour les programmes de développement économique au niveau du système des Nations Unies. Pour ce qui était de la représentation sur le terrain et de la décentralisation, le partenariat stratégique établi avec le PNUD faciliterait la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission du secteur privé et du développement créée par le Secrétaire général tandis que l'ONUDI collaborerait avec le PNUD pour élaborer un nouveau modèle de représentation sur le terrain.

Réunion officielle de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

130. Le Conseil d'administration a tenu une réunion officielle de haut niveau sur le thème « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique : ouvrir la voie pour l'action en 2005 et au-delà ». Au cours de cette réunion, des

discours ont été prononcés par les orateurs suivants : le Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo; le Président du Malawi, Bingu wa Mutharika; le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Jack Straw; la Directrice exécutive d'Habitat, M^{me} Anna Kajumulo Tibaijuka; et M. Jeffery Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les objectifs du Millénaire pour le développement et Directeur du Projet objectifs du Millénaire.

131. De nombreuses questions d'une importance critique pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ont été examinées au cours de la réunion, notamment : les défis posés au développement de l'Afrique et le rôle de la communauté internationale; les travaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); les travaux de la Commission pour l'Afrique; l'importance que revêt l'année 2005 dans les efforts déployés au niveau mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; les activités du Projet objectifs du Millénaire, et les stratégies de croissance pour l'Afrique.

Présentation d'un modèle pour les rapports futurs sur les plans de financement pluriannuels

132. Conformément aux documents DP/2004/4 et DP/2004/CRP.6, le PNUD a présenté au Conseil d'administration, pour examen, un modèle pour les futurs rapports sur les plans de financement pluriannuels. Une maquette avait été préparée pour illustrer les idées les plus récentes concernant la façon dont l'organisation avait l'intention de faire rapport sur la performance et les résultats à compter de la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2005.

133. La nouvelle génération de rapports sur les plans de financement pluriannuels fournirait au Conseil d'administration une analyse plus intégrée de la performance, accompagnée de données collectées auprès de diverses sources. L'intérêt de la maquette était de montrer comment les rapports au Conseil d'administration seraient organisés à l'avenir, sous réserve évidemment des améliorations qui seraient apportées sur la base des observations du Conseil d'administration et du dialogue interne en cours.

Réunion officielle du FNUAP

134. Le FNUAP a organisé deux consultations officielles, la première sur l'appui apporté par le FNUAP aux jeunes; et la seconde sur l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP. La première consultation officielle avait été organisée en réponse à une demande des délégations qui, lors de la session annuelle, avaient souhaité que l'on organise un débat officiel sur l'évaluation multidonateurs des activités du FNUAP et de la Fédération internationale pour la planification familiale dans le domaine de la santé procréative des adolescents.

Discours d'adieu

135. Le Président du Conseil d'administration a rendu hommage à Richard Snyder et Vernon Mack, fonctionnaires du FNUAP et collaborateurs de longue date du Conseil d'administration, qui devaient prendre leur retraite à la fin de l'année. Il a fait l'éloge de leurs carrières bien remplies, de leur dévouement et de l'appui efficace qu'ils avaient fourni au Conseil d'administration. De nombreuses délégations ont présenté leurs vœux à ces deux fonctionnaires.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004

Table des matières

*Numéro
de la décision*

Page

Première session ordinaire de 2004 (23-30 janvier, New York)

| | | |
|---------|--|----|
| 2004/1 | Établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007 | 83 |
| 2004/2 | Assistance au Myanmar | 83 |
| 2004/3 | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 84 |
| 2004/4 | PNUD et FNUAP : recommandations du Comité des commissaires aux comptes | 84 |
| 2004/5 | Suite donnée à la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA | 85 |
| 2004/6 | Rapports au Conseil économique et social | 85 |
| 2004/7 | Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007 | 86 |
| 2004/8 | Programme multinational du FNUAP, 2004-2007 | 87 |
| 2004/9 | Évaluation : réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement | 87 |
| 2004/10 | Plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007 | 88 |
| 2004/11 | Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires | 89 |
| 2004/12 | Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004 | 89 |

Session annuelle de 2004 (14-23 juin, Genève)

| | | |
|---------|---|----|
| 2004/13 | Fonds d'équipement des Nations Unies | 93 |
| 2004/14 | Engagements de financement en faveur du PNUD | 94 |
| 2004/15 | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 94 |
| 2004/16 | Volontaires des Nations Unies | 95 |
| 2004/17 | Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS | 96 |
| 2004/18 | Application de la décision 2001/11 | 97 |
| 2004/19 | Programmation commune | 97 |
| 2004/20 | Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel | 98 |
| 2004/21 | Réponse de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD | 98 |

| | | |
|---------|---|-----|
| 2004/22 | L'équilibre entre les sexes au PNUD | 99 |
| 2004/23 | Rapport du Directeur exécutif pour 2003 | 99 |
| 2004/24 | Engagements de financement en faveur du FNUAP. | 100 |
| 2004/25 | Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004. | 101 |
| | Seconde session ordinaire de 2004 (20-24 septembre, New York) | |
| 2004/26 | FNUAP : examen annuel de la situation financière, 2003 | 106 |
| 2004/27 | Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier | 106 |
| 2004/28 | Examen à mi-parcours du Programme consultatif technique. | 107 |
| 2004/29 | PNUD : examen annuel de la situation financière | 107 |
| 2004/30 | Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts. | 108 |
| 2004/31 | Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003 | 109 |
| 2004/32 | Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud. | 110 |
| 2004/33 | Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation | 110 |
| 2004/34 | Deuxième cadre de coopération mondiale. | 111 |
| 2004/35 | Assistance à la Somalie. | 111 |
| 2004/36 | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. | 112 |
| 2004/37 | Rapport d'activité sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies | 112 |
| 2004/38 | L'égalité des sexes au PNUD | 114 |
| 2004/39 | Audit interne et contrôle interne | 114 |
| 2004/40 | Suivi, par le PNUD et le FNUAP, de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA | 114 |
| 2004/41 | Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2004. | 115 |

2004/1

Établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'approche stratégique pour l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats présentée par le PNUD et attend avec intérêt d'examiner à nouveau la question avant la session de juin;
2. *Souligne* que l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats devrait permettre aux États Membres de disposer d'une analyse objective de l'efficacité des activités du PNUD en matière de développement et de l'efficacité institutionnelle de l'organisation;
3. *Souligne également* que l'évaluation des activités et de l'efficacité du PNUD devrait concourir à l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats;
4. *Prie* l'Administrateur du PNUD, agissant en collaboration avec la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice exécutive d'UNIFEM et en consultation avec les États Membres, d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats, conformément à leurs mandats respectifs, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/2

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* ses décisions 93/21, 98/14, 2001/15 et 2003/2;
2. *Est conscient* des besoins de développement de la population du Myanmar;
3. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2004/8) et du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier des questions et problèmes stratégiques qui y sont soulevés;
4. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission d'évaluation indépendante, selon qu'il conviendra, pendant la phase IV de l'Initiative pour le développement humain.

Le 30 janvier 2004

2004/3

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'exécution du budget du Bureau pour 2003 (DP/2004/6) et des résultats financiers encourageants prévus pour 2003;

2. *Prend également note* des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 et prie le Directeur exécutif du Bureau de lui soumettre, à sa session annuelle de 2004, une mise à jour des prévisions budgétaires, y compris une évaluation critique des projections opérationnelles pour 2004-2005;

3. *Prend en outre note* des mesures prises comme suite aux recommandations énoncées dans le rapport sur l'examen indépendant, de la stratégie de constitution de clientèle, des progrès enregistrés dans le processus de changement interne, du calendrier d'ensemble et les paramètres de suivi des progrès;

4. *Approuve* le budget détaillé d'un montant de 8,4 millions de dollars (DP/2004/7) pour le processus de changement à long terme et les modalités de financement;

5. *Approuve* l'élargissement du mandat de l'UNOPS pour lui permettre de coopérer directement avec les banques régionales et sous-régionales de développement à titre de projet pilote, encourage l'UNOPS à tenir des consultations étroites avec les coordonnateurs résidents et prie le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui faire le point des progrès enregistrés dans le rapport qu'il lui présentera à sa session annuelle de 2004;

6. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de continuer à favoriser des consultations élargies entre l'UNOPS, le Conseil d'administration et les autres parties prenantes concernant l'idéal, le mandat et la gestion de l'UNOPS, et de faire rapport sur ces consultations à la session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/4

PNUD et FNUAP : recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2004/11) et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2004/1) sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice 2000-2001;

2. *Souligne* qu'il importe d'assurer comme il se doit le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Le 30 janvier 2004

2004/5

Suite donnée à la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des rapports du PNUD (DP/2004/13) et du FNUAP (DP/FPA/2004/5), qui marquent un pas important vers une riposte plus cohérente des organismes des Nations Unies face à la pandémie du VIH/sida;

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir, dans leurs rapports annuels respectifs pour 2004, des informations plus détaillées concernant la suite que les deux organisations, agissant en coopération avec les parties intéressées, notamment les autres organismes coparrains d'ONUDISA, entendent donner aux recommandations formulées par le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA à sa quatrième réunion en juin 2003;

3. *Prie en outre* le PNUD et le FNUAP de mettre à sa disposition, sous forme d'annexe aux rapports qu'ils présenteront au titre de ce point de l'ordre du jour à la réunion ordinaire du Conseil d'administration prévu en septembre, les recommandations du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.

Le 30 janvier 2004

2004/6

Rapports au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (E/2004/4-DP/2004/12) et de la Directrice exécutive du FNUAP (E/2004/5-DP/FPA/2004/2) au Conseil économique et social et *prie* le secrétariat de les transmettre au Conseil économique et social, accompagnés d'un résumé des travaux de la présente session;

2. *Souligne* la grande importance qu'il attache au prochain examen triennal des activités opérationnelles et la contribution spéciale du PNUD et du FNUAP à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹, dans le cadre de leurs mandats respectifs;

3. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à appuyer activement ce processus, notamment en faisant profiter à l'ensemble du Secrétariat de l'ONU les données d'évaluation et autres documents pertinents.

Le 30 janvier 2004

¹ Objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

2004/7 Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2004-2007 (DP/FPA/2004/4);

2. *Fait sien* le plan de financement pluriannuel, 2004-2007, figurant dans le rapport et se félicite de l'accent mis sur les domaines d'activités axées sur les résultats que sont la santé en matière de reproduction, la population et le développement et l'égalité des sexes comme éléments indispensables de la lutte contre la pauvreté;

3. *Se félicite* de l'intégration de l'égalité entre les sexes, de la santé des adolescents en matière de reproduction et de la prévention du VIH/sida dans toutes les activités dans ces trois domaines;

4. *Affirme* que le plan de financement pluriannuel doit devenir le principal document de politique générale du FNUAP et son outil de gestion stratégique des ressources;

5. *Se félicite* du plan de financement pluriannuel, instrument essentiel pour orienter les activités que doit entreprendre le FNUAP pour aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)¹, à appliquer les principales mesures adoptées par la CIPD+5² et à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³.

6. *Se félicite* de l'appui accru apporté aux cadres de développement nationaux et souligne qu'il importe d'accroître davantage cet appui, notamment par le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats;

7. *Salue* les efforts entrepris par le FNUAP pour établir des partenariats stratégiques en vue de la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel et prie le FNUAP de renforcer davantage la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, conformément à son mandat et compte tenu de ses atouts;

8. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources pour 2004-2007, tel qu'il figure dans le rapport, et encourage tous les pays à aider le FNUAP à mobiliser, au titre des ressources ordinaires et des autres ressources, le montant de 1 milliard 523 millions de dollars dont il a besoin pour la période 2004-2007, et notamment les pays en mesure de le faire à annoncer des contributions pluriannuelles;

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18, chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptée le 2 juillet 1999.

³ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

9. *Souligne* l'importance que revêtent les ressources de base pour une mise en oeuvre efficace du plan de financement pluriannuel et encourage tous les pays en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources de base du FNUAP;

10. *Salue* l'attachement renouvelé du FNUAP à la gestion axée sur les résultats et prie le FNUAP d'affiner, dans son rapport annuel, l'élaboration d'indicateurs de résultats permettant de mesurer, sur les plans quantitatif et qualitatif, l'efficacité des activités de l'organisation;

11. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP, agissant en collaboration avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive d'UNIFEM et en consultation avec les États Membres, d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats, conformément à leurs mandats respectifs, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/8

Programme multinational du FNUAP, 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le projet de programme multinational du FNUAP pour 2004-2007, présenté dans le document DP/FPA/2004/3, d'un montant de 226 millions de dollars, dont 124 millions seront prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, dans la mesure où ils pourront être dégagés, et encourage la Directrice exécutive du FNUAP à rechercher le solde de 102 millions de dollars, selon que de besoin, au moyen de cofinancements ou d'autres ressources;

2. *Prie* le FNUAP de poursuivre la mise en place d'un système de gestion axée sur les résultats en vue de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme multinational pour 2004-2007, de sorte à assurer que les rapports établis à l'avenir soient axés sur les résultats, compte tenu de la synergie qui doit exister entre le programme multinational et les programmes de pays.

Le 30 janvier 2004

2004/9

Évaluation : réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement » et de la réponse de la direction figurant dans le document DP/2004/3, établi à la demande du Conseil d'administration dans sa décision 2003/29;

2. *Prie* le PNUD de lui fournir, à sa session annuelle de 2004, davantage de données de fond concernant le rapport intitulé « Évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement » pour permettre un examen approfondi;

3. *Décide* d'inscrire la question intitulée « Coopération du PNUD avec les États Membres pour l'élaboration des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement » à l'ordre du jour de sa session annuelle de 2005, et prie le PNUD d'établir un rapport sur la question, compte tenu de l'examen triennal des activités opérationnelles auquel procédera l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Le 30 janvier 2004

2004/10 Plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour la période 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'application de sa stratégie et de son plan d'exécution pour 2000-2003, tels qu'ils figurent dans le document DP/2004/CRP.3;

2. *Souligne* que l'avantage comparatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme tient à son mandat novateur et porteur consistant à appuyer la mise en oeuvre des engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes;

3. *Fait siennes* les orientations stratégiques et les priorités définies dans le cadre des résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, figurant dans le document DP/2004/5;

4. *Encourage particulièrement* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à renforcer et rationaliser ses partenariats au sein du système des Nations Unies, notamment avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes à tous les niveaux, et appelle tous les organismes des Nations Unies à tirer parti de l'avantage comparatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

5. *Se félicite* de la stratégie adoptée par l'UNIFEM pour devenir une ressource efficace au service des pays du programme et des organismes des Nations Unies en intégrant, sous la direction et le contrôle des pays de programme, une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux mécanismes de coordination tels que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

6. *Engage* UNIFEM, dans le cadre de son mandat, à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹;

7. *Note avec satisfaction* les efforts entrepris par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement pour oeuvrer en partenariat dans les domaines où une

¹ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

synergie peut renforcer les progrès vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et encourage les deux organisations à resserrer leurs liens de coopération;

8. *Réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'épine dorsale d'UNIFEM et qu'elles sont indispensables pour maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de ses activités;

9. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources pour 2004-2007 figurant dans le rapport DP/2004/5 et encourage tous les pays en mesure de le faire à aider le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser, au titre des ressources ordinaires et des autres ressources, le montant total de 177,5 millions de dollars des États-Unis dont il a besoin pour la période 2004-2007, et notamment les pays en mesure de le faire, à annoncer des contributions pluriannuelles;

10. *Se félicite* de la nomination, par l'Assemblée générale, du nouveau comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, dont la liste des membres figure dans le document A/58/PV.75;

11. *Prie* la Directrice exécutive d'UNIFEM, agissant en collaboration avec l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP et en consultation avec les États Membres, d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats, conformément à leurs mandats respectifs, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2004.

Le 30 janvier 2004

2004/11

Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Le Conseil d'administration

1. *Fait sienne* la recommandation figurant dans le document DP/FPA/2004/CRP.1 tendant à supprimer le Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

2. *Recommande* que les secrétariats de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP continuent de renforcer la coordination de leurs activités dans le domaine de la santé.

Le 30 janvier 2004

2004/12

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2004, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2004 :

Président : S. E. M. Abdullah M. Alsaidi (Yémen)
Vice-Président : Mme Gabriela Tanjala (Roumanie)
Vice-Président : M. Marco Balarezo (Pérou)
Vice-Président : M. Thure Christiansen (Danemark)
Vice-Président : M. Félix Mbayu (Cameroun)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session annuelle de 2004 (DP/2004/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa seconde session ordinaire de 2003 (DP/2004/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2004 (DP/2004/CRP.1);

Adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2004;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2004 :

Session annuelle de 2004 : 14-23 juin 2004

Seconde session ordinaire de 2004 : 20-24 septembre 2004

Débat consacré au PNUD

Point 2

Évaluation

Adopté la décision DP/2004/9 du 30 janvier 2004 sur l'évaluation : réponse de la direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement;

Point 3

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2004/1 du 30 janvier 2004 sur l'établissement des rapports sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007;

Point 4

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2004/10 du 30 janvier 2004 sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM pour 2004-2007;

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Bénin, Kenya, Niger, République centrafricaine, République du Congo et Sierra Leone;

États arabes : Djibouti;

Asie et Pacifique : Pakistan et Thaïlande;

Europe et Communauté d'États indépendants : Croatie, Fédération de Russie, Lituanie et Pologne;

Amérique latine et Caraïbes : Équateur;

Pris note des prorogations d'un an du deuxième cadre de coopération pour la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et de la prorogation d'un an du premier cadre de coopération sous-régionale des pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Barbade (DP/2004/9);

Approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération pour le Guyana (DP/2004/9);

Approuvé la prorogation d'un an du deuxième cadre de coopération au titre de la coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2/EXTENSION I);

Adopté la décision 2004/2 du 30 janvier 2004 sur l'assistance au Myanmar;

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2004/3 du 30 janvier 2004 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Pris note du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur la suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2001-2002 (DP/2004/10);

Adopté la décision 2004/4 du 30 janvier 2004 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le PNUD et le FNUAP;

Point 8

Rapports au Conseil économique et social

Adopté la décision 2004/6 du 30 janvier 2004 sur les rapports de l'Administrateur du PNUD et du Directeur exécutif du FNUAP au Conseil économique et social;

Point 9

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Adopté la décision 2004/5 sur la suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA;

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Programme de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Bénin, Kenya, Lesotho, Niger, République démocratique du Congo, et Sierra Leone;

Asie et Pacifique : Afghanistan et Pakistan;

Amérique latine et Caraïbes : Cuba et Équateur;

Adopté la décision 2004/8 du 30 janvier 2004 sur le programme multinational du FNUAP pour 2004-2007;

Pris note de l'examen du programme multinational du FNUAP pur 2000-2003 (DP/FPA/2004/3/Add.1);

Point 11

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2004/7 du 30 janvier 2004 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP pour 2004-2007;

Point 12

Questions diverses

Examen du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Adopté la décision 2004/11 du 30 janvier 2004 visant à supprimer le Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

Tenu les réunions d'information et les consultations informelles suivantes :

PNUD

Prise en compte des sexospécificités au PNUD;

Recouvrement des coûts;

FNUAP

Sûreté des produits de santé en matière de reproduction;

Programme multinational pour 2000-2003; documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; approches sectorielles; violence fondée sur le sexe;

Faire de la maternité sans risque une réalité : un partenariat pour la concertation et l'action;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 23 et 26 janvier 2004, au cours de laquelle ont été

examinées les questions suivantes : initiatives régionales en matière de VIH/sida; simplification et harmonisation; système des coordonnateurs résidents; et sécurité.

Le 30 janvier 2004

2004/13

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2004/17), du résumé de l'étude indépendante de l'impact du FENU (DP/2004/18) et de la réaction de l'administration à cette dernière étude (DP/2004/19);

2. *Note avec intérêt* les conclusions et recommandations énoncées dans l'étude indépendante de l'impact du FENU;

3. *Accueille avec satisfaction* les débats récents sur les rapports entre le secteur privé et le développement, en particulier sur l'importance d'un élargissement des possibilités et d'un accroissement des ressources des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises;

4. *Constate* que le Fonds d'équipement, comme l'a confirmé l'étude indépendante de son impact, a notamment obtenu des résultats importants grâce au microfinancement qu'il offre et au programme d'administration locale qu'il organise en vue de la dépaupérisation, et sur le plan de l'impact des politiques et de la réplication de ses projets par d'autres donateurs;

5. *Constate en outre* que plusieurs recommandations figurant dans l'étude indépendante de l'impact du Fonds d'équipement ont potentiellement de vastes implications, notamment pour ce qui concerne une relation plus étroite avec le PNUD à l'avenir, les dispositifs de programmation dans le cadre du plan de financement pluriannuel, les structures administratives, et le financement en général;

6. *Prie* l'Administrateur du PNUD de soumettre un rapport d'activité au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2004, en y faisant figurer une analyse des options, s'agissant notamment des relations futures avec le PNUD et de leurs conséquences pour l'administration, la programmation, le financement, ainsi que pour les possibilités du Fonds d'équipement, conformément à son mandat et à ses atouts propres, de contribuer à un développement du secteur privé local favorable aux pauvres; ce rapport devrait comporter ainsi une appréciation des possibilités et des risques impliqués, des projections de ressources, une analyse des perspectives de succès, et une consolidation appropriée avec les principaux acteurs et partenaires;

7. *Note avec préoccupation* que le FENU, en dépit d'efforts louables pour accroître le nombre des donateurs, n'était toujours pas parvenu à atteindre l'objectif de 30 millions de dollars qui a été fixé pour ses ressources annuelles de base et qu'il avait demandé dans sa décision 2002/26, où il avait déploré le manque de ressources financières de cet organisme;

8. *Affirme* que, dans l'attente des propositions demandées au paragraphe 6, le FENU a manifestement un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* au niveau local, en particulier dans l'administration locale, le microfinancement, dans les pays les moins avancés et demande aux États Membres et à d'autres institutions qui ne l'ont pas encore fait d'accroître leur contribution à son financement de base en tenant compte des résultats tout à fait significatifs qu'il a obtenus.

Le 18 juin 2004

2004/14

Engagements de financement en faveur du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2004 et au-delà (DP/2004/20);

2. *Note* que le PNUD est en passe d'être bientôt doté d'une base de ressources stables et adéquates, mais que la réalisation de cet objectif critique exigera de tous les États Membres, et des pays développés en particulier, qu'ils maintiennent et même accroissent leur financement pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel;

3. *Encourage* les États Membres à donner la priorité aux ressources ordinaires (contributions « de base ») plutôt qu'aux autres ressources (contributions autres que de base);

4. *Apprécie* que les pays aient augmenté leurs contributions aux ressources de base et encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à contribuer aux ressources de base pour 2004, et ceux qui ont déjà apporté leur contribution pour 2004, à l'augmenter, s'ils sont en mesure de le faire, de façon à accélérer la reconstitution de la base des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer des contributions pluriannuelles au PNUD et leur calendrier de paiement et à s'y tenir par la suite.

Le 18 juin 2004

2004/15

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2004/23);

* Objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

2. *Affirme* qu'il est essentiel que l'UNOPS demeure financièrement viable, à court et à long terme;

3. *Entérine* la proposition du Directeur exécutif du Bureau et du Comité de coordination de la gestion d'élargir le mandat de l'UNOPS, afin qu'il s'emploie directement avec les gouvernements à fournir des services pour la création d'infrastructures et pour les travaux publics, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit et les pays en transition, quand cela entre dans le cadre de priorités nationales expressément définies et à la demande du gouvernement bénéficiaire, par prélèvement dans les ressources disponibles, que cela ne fait pas double emploi avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies et que cela est approuvé par le coordonnateur résident; et souligne que la fourniture de ces services doit chercher à créer des capacités locales de gestion des infrastructures et des travaux publics;

4. *Prie* l'UNOPS de tenir compte de l'expérience déjà acquise dans ce domaine et demande à son directeur exécutif de le tenir informé des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution de ce mandat élargi;

5. *Note avec satisfaction* que l'UNOPS a beaucoup progressé dans la gestion du changement et qu'une nouvelle équipe de direction a été nommée, et espère que ce processus se poursuivra en 2004 et 2005;

6. *Note* que, nonobstant les relations nouées avec de nouveaux clients, le principal problème pour l'UNOPS est d'interrompre la baisse du volume d'activités menées avec le PNUD et avec d'autres entités des Nations Unies;

7. *Encourage* toutes les entités des Nations Unies, et le PNUD en particulier, à travailler avec l'UNOPS, en particulier dans le domaine des services communs, dans les situations où l'UNOPS offre des avantages de coût et a un avantage comparatif;

8. *Prie* le Directeur exécutif du Bureau d'établir, pour la session de septembre 2004, et sur la base de consultations avec le Comité de coordination de la gestion, un rapport d'activité qui couvre au moins les éléments suivants : a) une projection réaliste du niveau d'activité du Bureau en 2004-2006; b) les obstacles éventuels qui, au niveau du pays, au niveau régional et au siège, empêchent l'UNOPS d'enrayer la baisse de ses activités avec le PNUD et avec les autres organismes des Nations Unies; c) le risque éventuel que l'UNOPS termine l'année 2004 avec un déficit dépassant sa réserve opérationnelle.

Le 18 juin 2004

2004/16

Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Se déclare satisfait* de ce que fait le programme des Volontaires des Nations Unies pour promouvoir la notion de volontariat pour le développement;

2. *Se déclare également satisfait* de la mobilisation de volontaires pour des activités communautaires, parmi lesquelles les activités de développement et les secours après une catastrophe dans les pays sortant d'un conflit;

3. *Constate* en particulier que les activités des VNU répondent à une demande bien précise émanant des pays, qui s'y impliquent donc étroitement;

4. *Constate* que le programme des Volontaires des Nations Unies contribue, notamment par des partenariats et des réseaux ayant un caractère novateur, à mettre en évidence et à bien faire connaître l'importance des contributions du volontariat, en particulier le rôle qu'il joue dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*;

5. *Accueille avec satisfaction* les initiatives prises pour élargir les possibilités offertes à tous les citoyens à se livrer à des activités bénévoles servant au développement, en élargissant les diverses formes de participation au programme;

6. *Engage* les organismes des Nations Unies concernés à poursuivre les efforts qu'ils font pour intégrer le volontariat dans leurs politiques et leurs programmes, et à en faire état dans leurs rapports, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

7. *Encourage* les gouvernements à apporter une contribution au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies, afin de permettre aux VNU de continuer à explorer, élargir et renforcer le rôle du volontariat et des contributions bénévoles au développement;

8. *Confirme* que le programme des VNU est l'interlocuteur tout indiqué pour les activités de suivi de l'Année internationale des volontaires, et est favorable à l'élargissement de son rôle futur dans la rédaction du rapport du Secrétaire général de l'ONU à la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005;

9. *Engage* les VNU à améliorer à l'avenir les analyses figurant dans les rapports annuels du programme des VNU, pour lui permettre de mieux comprendre les activités des VNU et leur effet.

Le 18 juin 2004

2004/17

Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports sur l'audit et le contrôle internes (DP/2004/27, DP/2004/28 et DP/FPA/2004/6) et des observations auxquelles ils ont donné lieu;

2. *Appuie* le renforcement et la réorganisation des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

3. *Demande instamment* à l'Administrateur et aux directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes évoqués dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes et de lui

* Objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

rendre compte des mesures prises dans leurs rapports respectifs, à sa session annuelle de 2005;

4. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'élaborer ensemble un cadre donnant des objectifs concrets, ainsi qu'un calendrier et des indicateurs du règlement des problèmes évoqués dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes et de lui en rendre compte à sa deuxième session ordinaire de 2004;

5. *Prie* le PNUD de procéder à un examen périodique des principes universels de tarification qu'il applique pour les services qu'il fournit et de lui en rendre compte à sa session de septembre 2004, session à laquelle il prévoit d'examiner les questions de recouvrement des coûts, avec une indication précise de la façon dont le PNUD entend améliorer ce recouvrement, ainsi que d'un calendrier à cet effet;

6. *Note avec préoccupation* que, comme il est indiqué au paragraphe 60 du rapport, le PNUD fournit régulièrement une multitude de services à d'autres organismes des Nations Unies, parfois, mais pas toujours, sur la base d'un mémorandum d'accord.

Le 18 juin 2004

2004/18

Application de la décision 2001/11

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le processus de programmation du PNUD et du FNUAP (DP/2004/29-DP/FPA/2004/7);

2. *Se réjouit* des progrès faits dans l'application de la décision 2001/11;

3. *Note* les préoccupations exprimées dans le rapport DP/2004/29-DP/FPA/2004/7 au sujet de l'allongement des délais de mise en œuvre des programmes des pays en développement, et prie le PNUD et le FNUAP de consulter les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la façon de répondre de façon harmonisée à cette préoccupation, et de lui en rendre compte en 2005.

Le 18 juin 2004

2004/19

Programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport contenu dans le document DP/2004/30 et dans le document DP/FPA/2004/8;

2. *Décide* de renvoyer à la première session ordinaire de 2005 l'examen d'une décision à ce sujet.

2004/20

Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2004/1, 2004/7 et 2004/10 sur l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel;
2. *Adopte* la proposition commune au PNUD, au FNUAP et à UNIFEM tendant à harmoniser les modalités d'établissement des rapports sur les résultats, comme il est indiqué dans le document pertinent, en gardant à l'esprit qu'il pourrait être nécessaire de revenir sur cette question pour tenir compte des résultats de l'examen triennal des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le 18 juin 2004

2004/21

Réponse de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'évaluation intitulé « Redéfinition du rôle des femmes au PNUD » et de la réponse de l'administration (DP/2004/31), ainsi que du document intitulé « Renforcement du partenariat entre le PNUD et UNIFEM pour réaliser l'égalité entre les sexes » (DP/2004/CRP.2);
2. *Note* que le rapport et la réponse de l'administration constatent que le PNUD doit faire des efforts supplémentaires pour que le personnel et la direction s'attachent plus qu'à présent à favoriser l'égalité entre les sexes, et souligne à ce sujet que le PNUD doit appliquer avec rigueur sa stratégie d'égalité entre les sexes;
3. *Prie* le PNUD d'établir un plan d'action détaillé assorti d'objectifs concrets et d'actions mesurables en vue de réaliser l'égalité entre les sexes au PNUD, qu'il examinera au plus tard à sa première session ordinaire, en janvier 2005;
4. *Accueille avec satisfaction* le lancement, sous l'impulsion du Bureau du PNUD pour l'évaluation, de l'évaluation indépendante de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD, qui doit être réalisée en 2004-2005;
5. *Accueille avec satisfaction* la volonté de l'Administrateur de rendre compte de l'application au PNUD du principe de l'égalité entre les sexes;
6. *Demande* un complément d'éclaircissements, à la deuxième session ordinaire, en septembre 2004, au sujet du plan d'action commun PNUD-UNIFEM*, pour autant qu'il traite de l'application du principe de l'égalité entre les sexes au PNUD, et à la première session ordinaire, en janvier 2005, un complément

* Comme il est mentionné dans le document DP/2004/31, par. 44 à 46.

d'information sur la façon dont le PNUD pourrait appliquer en vraie grandeur à ses opérations les enseignements dégagés des projets pilotes entrepris par UNIFEM.

Le 18 juin 2004

2004/22

L'équilibre entre les sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Constate* que l'équilibre entre les sexes est un important principe de gestion des ressources humaines qui aide à réaliser l'équité dans l'emploi, mais qu'il s'agit d'une question distincte de la recherche de progrès dans la prise en compte systématique des sexes comme instrument efficace de développement;

2. *Demande*, à ce sujet, une présentation des fiches récapitulatives de suivi, comme il est mentionné dans le document DP/2004/31, à sa prochaine session annuelle, en juin 2005.

Le 18 juin 2004

2004/23

Rapport du Directeur exécutif pour 2003

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Directeur exécutif pour 2003 (DP/FPA/2004/9, Part I; Part I, Add.1; et Part II);

2. *Note avec satisfaction*, au moment du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la volonté constante des pays de réaliser les objectifs de la CIPD, comme en attestent, tout récemment, les résultats des sessions des diverses commissions régionales et de la Commission de la population et du développement;

3. *Souligne* que l'application du Programme d'action de la CIPD et des principales décisions à prendre en vue de poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD (CIPD+5) apporte une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*;

4. *Note avec satisfaction* les efforts actuellement faits par le FNUAP pour aider les pays à réaliser les OMD, en particulier en intégrant la problématique de la population et celle du développement, la santé procréative et l'égalité entre les sexes dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, et encourage le FNUAP à continuer à appliquer plus efficacement sa stratégie d'intégration du Programme d'action de la CIPD dans les plans d'action nationaux que sont les approches sectorielles, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les

* Objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

réformes du secteur de la santé publique et les autres plans et politiques nationaux de développement;

5. *Accueille avec satisfaction* le progrès accompli par le FNUAP dans son processus de transition, qui a produit de nouvelles approches axées sur les résultats dans le domaine des ressources humaines, du partage des savoirs, de l'acquisition des connaissances, de la formation, et de la gestion financière, et engage le FNUAP à continuer à intégrer ces approches dans les processus et dans les systèmes du Fonds afin d'améliorer les résultats et l'efficacité;

6. *Souligne* l'importance d'une plus grande cohérence dans l'intégration des objectifs de la CIPD dans les processus sociaux, économiques et environnementaux des Nations Unies et dans tous les efforts faits pour appliquer et examiner la Déclaration du Millénaire, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, comme le prévoit la résolution 58/291 de l'Assemblée générale;

7. *Engage* le FNUAP à continuer à s'efforcer de créer des partenariats novateurs entre partenaires de développement, gouvernements, organisations de la société civile et secteur privé;

8. *Encourage* le FNUAP à continuer à approfondir ses partenariats avec les organismes des Nations Unies pour faire mieux connaître et traduire concrètement les corrélations entre les objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels les OMD, le programme d'action de la CIPD et les décisions de la CIPD+5;

9. *Encourage* le FNUAP à poursuivre son éminente contribution à la réforme de l'ONU et, en tant que membre essentiel du Groupe des Nations Unies pour le développement, à la cohérence de l'action des Nations Unies.

Le 23 juin 2004

2004/24

Engagements de financement en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur les engagements de financement du FNUAP en 2004 et par la suite (DP/FPA/2004/10);

2. *Note avec satisfaction* que le FNUAP a, en 2004, réalisé un niveau de financement dépassant 300 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ce qui retrouve le niveau atteint immédiatement après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD);

3. *Constate* aussi que le maintien et l'amélioration de ce niveau de financement supposent que les pays qui sont à même de le faire augmentent leur concours durant la période couverte par le cadre pluriannuel de financement du FNUAP, 2004-2007;

4. *Félicite* le FNUAP pour la poursuite d'une stratégie visant à préserver un solide financement de base, encourage le FNUAP à continuer à s'efforcer de réduire sa dépendance à l'égard de quelques grands donateurs et à accroître le nombre de ses donateurs, invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à contribuer aux

ressources ordinaires en 2004, et invite en outre les pays qui ont déjà fait des contributions à envisager des contributions supplémentaires en 2004 afin d'accroître les ressources ordinaires du FNUAP;

5. *Encourage* les pays qui sont en mesure de le faire à annoncer des contributions pluriannuelles et des calendriers de paiement correspondant au cycle actuel de financement pluriannuel 2004-2007, et à maintenir leurs contributions et leurs calendriers de paiement par la suite, et encourage en outre les pays à verser leurs contributions dès que possible dans l'année;

6. *Engage* le FNUAP à continuer à mobiliser des ressources supplémentaires pour ses programmes, en gardant à l'esprit que les ressources de base demeurent le fondement de la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP;

7. *Constate* le rôle essentiel que joue le FNUAP pour aider les pays à réaliser les objectifs de la CIPD et à appliquer les principales décisions prises pour poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD (CIPD+5), qui apportent une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, et que l'application effective du Programme d'action de la CIPD et de la CIPD+5 nécessitera des ressources financières adéquates, d'origine intérieure et extérieure, et encourage tous les pays à intensifier leurs efforts à cet effet, conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'action de la CIPD;

8. *Invite* tous les pays à tout faire pour réaffirmer leur attachement aux objectifs du Programme d'action de la CIPD.

Le 23 juin 2004

2004/25

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2004, il a :

Point 1

Questions d'organisation

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2004 (DP/2004/L.2);

2. Approuvé le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2004 (DP/2004/14);

3. Arrêté le calendrier des sessions futures du Conseil d'administration pour 2004 et 2005 :

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Deuxième session ordinaire de 2004 : | 20-24 septembre 2004 |
| Première session ordinaire de 2005 : | 24-28 janvier 2005 |

* Objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels figurent ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire.

Session annuelle de 2005 : 13-24 juin 2005 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2005 : 19-23 septembre 2005.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2003 (DP/2004/16 et Add.1 et 2).

Point 3

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2004/13 du 18 juin 2004 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 4

Engagements de financement

Adopté la décision 2004/14 du 18 juin 2004 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Projet de descriptif de programme de l'Angola (DP/DCP/AGO/1);

Projet de descriptif de programme du Burundi (DP/DCP/BDI/1);

Projet de descriptif de programme du Lesotho (DP/DCP/LES/1);

Projet de descriptif de programme de Madagascar (DP/DCP/MDG/1);

Projet de descriptif de programme de la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/1);

Projet de descriptif de programme des Philippines (DP/DCP/PHL/1);

Projet de descriptif de programme de l'Arménie (DP/DCP/ARM/1);

Projet de descriptif de programme de l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/1);

Projet de descriptif de programme de la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/1)

Projet de descriptif de programme du Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/1)

Projet de descriptif de programme du Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/1)

Projet de descriptif de programme de l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/1)

Projet de descriptif de programme de la Roumanie (DP/DCP/ROM/1)

Projet de descriptif de programme de la Serbie-et-Monténégro (DP/DCP/SCG/1)

Projet de descriptif de programme du Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/1)

Projet de descriptif de programme du Turkménistan (DP/DCP/TUK/1)

Projet de descriptif de programme de l'Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/1)

Projet de descriptif de programme de l'Argentine (DP/DCP/ARG/1)

Pris note des prorogations d'un an du deuxième cadre de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie;

Approuvé une deuxième prorogation d'un an du deuxième cadre de coopération avec le Chili et l'Uruguay;

Approuvé une prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe.

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note du point des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2004/22);

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2004/15 du 18 juin 2004 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Pris note du rapport de l'Administrateur (DP/2004/24) sur les activités des Volontaires des Nations Unies durant l'exercice 2002-2003;

Adopté la décision 2004/16 du 18 juin 2004 sur les Volontaires des Nations Unies.

Point 9

Évaluation

Pris note du rapport sur le suivi des évaluations concernant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et les liens entre ces documents de stratégie et objectifs (DP/2004/25).

Point 17

Coopération technique entre pays en développement

Pris note du rapport sur les progrès réalisés dans la coopération Sud-Sud (DP/2004/26).

Point 20

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2004/21 du 18 juin 2004 sur la réaction de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD;

Adopté la décision 2004/22 du 18 juin 2004 sur la parité des sexes au PNUD.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 10

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2004/17 du 18 juin 2004 sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 11

Activités de programmation

Adopté la décision 2004/18 du 18 juin 2004 sur l'application de la décision 2001/11;

Adopté la décision 2004/19 du 18 juin 2004 sur la programmation commune.

Point 12

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3);

Pris note du rapport sur la mission de visite en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4).

Point 18

Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2004/20 du 18 juin 2004 sur les propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel.

Point 19

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : propositions pour la réunion de 2005

Décidé de poursuivre les discussions sur la question au niveau du Bureau et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Débat consacré au FNUAP

Point 13

Rapport du Directeur exécutif pour 2003

Adopté la décision 2004/23 du 23 juin 2004 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2003.

Point 14

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2004/24 du 23 juin 2004 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 15**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays et des observations y relatives :

Projet de descriptif de programme de l'Angola (DP/FPA/DCP/AGO/5);

Projet de descriptif de programme du Burundi (DP/FPA/DCP/BDI/6);

Projet de descriptif de programme de Madagascar (DP/FPA/DCP/MDG/5);

Projet de descriptif de programme de la République islamique d'Iran (DP/FPA/DCP/IRN/4);

Projet de descriptif de programme des Philippines (DP/FPA/DCP/PHL/6);

Projet de descriptif de programme de l'Arménie (DP/FPA/DCP/ARM/1);

Projet de descriptif de programme de l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/2);

Projet de descriptif de programme du Kazakhstan (DP/FPA/DCP/KAZ/2);

Projet de descriptif de programme du Kirghizistan (DP/FPA/DCP/KGZ/2);

Projet de descriptif de programme de la Roumanie (DP/FPA/DCP/ROM/1);

Projet de descriptif de programme du Tadjikistan (DP/FPA/DCP/TJK/2);

Projet de descriptif de programme du Turkménistan (DP/FPA/DCP/TKM/2);

Projet de descriptif de programme de l'Ouzbékistan (DP/FPA/DCP/UZB/2);

Pris note du rapport sur l'application du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2004/11);

Approuvé la prolongation de deux ans du quatrième programme du Zimbabwe (DP/FPA/2004/13).

Point 16**Évaluation**

Pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12).

Point 21**Questions diverses***Consultations*

- a) PNUD : Présentation d'un rapport de synthèse sur le projet relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement
- b) PNUD : Exposé sur le rapport intitulé : « Global Compact and the Commission on the Private Sector and Development » (Pacte mondial et Commission du secteur privé et du développement);
- c) PNUD : Consultations informelles sur le Fonds d'équipement des Nations Unies

- d) FNUAP : Exposé sur la sûreté des produits de santé procréative;
- e) PNUD et FNUAP : Exposé consacré à un pays en transition (Timor-Leste)

Manifestation spéciale organisée par le FNUAP

« Faire de l'individu une priorité : application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »

Le 23 juin 2004

2004/26

FNUAP : examen annuel de la situation financière, 2003

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2004/15;
2. *Souligne* qu'il importe d'augmenter les contributions au titre des ressources ordinaires et d'en améliorer la prévisibilité et la stabilité;
3. *Constate également* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidité adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes;
4. *Constate en outre* que, pour assurer la viabilité financière du FNUAP à long terme, il est essentiel de mieux partager les charges.

21 septembre 2004

2004/27

Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier

Le Conseil d'administration

1. *Constate* la détérioration générale de la situation sur le plan de la sécurité, qui oblige le FNUAP à prendre des mesures de protection supplémentaires;
2. *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive tendant à lui déléguer pour 2004-2005 des pouvoirs exceptionnels qui lui permettent de disposer d'un budget additionnel de 4 % au maximum du budget d'appui biennal brut de 2004-2005 qui s'établit à 169,6 millions de dollars, destiné à des mesures de sécurité d'un coût maximum de 6,8 millions de dollars;
3. *Note* que ce montant sera comptabilisé comme réserve et que son utilisation, qui apparaîtra dans l'état financier, fera l'objet d'un rapport au Conseil d'administration dans le rapport financier annuel.

22 septembre 2004

2004/28

Examen à mi-parcours du Programme consultatif technique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur un examen à mi-parcours du Programme consultatif technique (DP/FPA/2004/16);

2. *Souligne* qu'il importe de continuer à donner suite aux choix des pays, tels qu'ils sont consignés dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, quand ils ont été établis, et les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et prie le FNUAP de lui communiquer, quand il sera établi, un calendrier concis sur deux ans d'activités programmables et assorties d'une date de réalisation, en vue d'une participation plus effective des équipes d'appui technique aux pays à la rédaction des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des bilans communs de pays/plans-cadres, ainsi qu'aux activités interrégionales;

3. *Demande instamment* au FNUAP de continuer à donner la priorité à la réalisation, comme prévu, du Programme consultatif technique, en particulier pour ce qui est du développement des capacités régionales et nationales et des recommandations concernant le dialogue sur les politiques;

4. *Rappelle* au FNUAP l'importance des partenariats stratégiques avec les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et ses autres partenaires du Programme consultatif technique, et souligne que ces partenariats doivent se voir accorder une priorité élevée dans ce programme;

5. *Prie* le FNUAP de communiquer au Conseil d'administration, à sa session de septembre 2005, un nouvel examen de l'impact du Programme consultatif technique par rapport aux objectifs stratégiques consignés dans le plan pluriannuel de financement, en étroite consultation avec ses partenaires, en y présentant des moyens d'harmoniser le cycle du Programme consultatif technique.

23 septembre 2004

2004/29

PNUD : examen annuel de la situation financière

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2004/34 et DP/2004/34/Add.1;

2. *Rappelle* que, pour qu'il n'y ait pas de problème de liquidité et pour faciliter la mise en œuvre continue des programmes, il est essentiel que les contributions soient accrues, qu'elles soient prévisibles et qu'elles soient versées à temps;

3. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation encourageante, pour la troisième année consécutive en 2003, des contributions à la base des ressources ordinaires du PNUD, et note l'augmentation des autres ressources;

4. *Constate* que, pour que la situation financière du PNUD soit viable à long terme, les charges doivent être mieux partagées;

5. *Encourage* tous les États Membres à accroître leur financement et à donner la priorité aux contributions aux ressources de base par rapport aux autres ressources;

6. *Demande* à tous les États contributeurs de verser assez tôt leurs contributions, afin notamment d'éviter les problèmes de liquidité;

7. *Demande aussi* aux États Membres qui sont en mesure de le faire d'annoncer des contributions et des calendriers de versement pluriannuels, et de s'y tenir ensuite;

8. *Souligne* qu'il faut que le PNUD valorise les succès qu'il a obtenus dans la gestion axée sur les résultats et continue à améliorer les pratiques de gestion administrative et financière dans plusieurs domaines essentiels, notamment en mettant en œuvre le système Atlas dans toute l'organisation, continue à affiner les principes de gestion stratégique des coûts et applique au mieux les recommandations d'audit.

24 septembre 2004

2004/30

Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Note* les principes harmonisés relatifs au recouvrement des coûts, consignés dans le rapport sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et ses incidences sur le recouvrement des coûts (DP/2004/35), et dont l'adoption par les organismes des Nations Unies permettra d'accroître la transparence et la comparabilité des données dans l'ensemble du système;

2. *Encourage* le PNUD à approfondir les consultations en vue d'une nouvelle harmonisation des principes de recouvrement des coûts, dans le but de recenser clairement les éléments communs dans chaque catégorie de dépense, et de justifier les disparités résultant des différents mandats et des différentes modalités de fonctionnement;

3. *Approuve*, à titre provisoire, l'application de ces principes harmonisés au cas particulier du PNUD et leur utilisation dans le contexte de la politique de recouvrement des coûts, notamment pour répartir les coûts indirects variables entre toutes les sources de financement sur une base proportionnelle;

4. *Rappelle* que le PNUD doit globalement récupérer la totalité des dépenses effectives consacrées aux activités financées au moyen du partage des coûts du PNUD avec une tierce partie, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et du partage des coûts avec le pays;

5. *Prie* le PNUD de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2005, des différentes options d'une comptabilisation transparente des recettes

provenant du recouvrement des coûts, et notamment de la possibilité de faire figurer ces recettes dans le prochain budget d'appui biennal;

6. *Demande également* au PNUD de lui soumettre, pour qu'il examine à sa session de juin 2005 la question des taux de recouvrement des coûts dans cette politique, une proposition détaillée comportant des critères précis, susceptibles d'encourager les contributions non affectées, rapides et souples à des fonds d'affectation spéciale, la participation des tiers aux coûts et le partage des coûts avec les pays du programme afin d'atteindre le niveau global prévu, et prie le PNUD de rédiger ce rapport en consultant les États Membres intéressés;

7. *Souligne* que les nouveaux taux de recouvrement appliqués en vertu de cette politique ne devraient l'être que sous réserve d'une décision du Conseil d'administration;

8. *Demande* au PNUD de réaliser un examen de sa politique de recouvrement des coûts, après deux ans, et de lui rendre compte, à sa session de septembre 2007, des enseignements tirés de cette nouvelle politique, et notamment du taux global de recouvrement des coûts, de façon à en tenir compte dans la confection du plan pluriannuel de financement de 2008;

9. *Encourage* le PNUD à continuer à suivre le niveau de recouvrement des coûts engagés à l'aide des ressources autres que les ressources de base;

10. *Encourage en outre* le PNUD à continuer à affiner son système de gestion stratégique des coûts, notamment en appliquant le système Atlas, afin de mieux imputer les coûts indirects aux programmes et aux projets;

11. *Réaffirme* que l'essentiel des contributions au PNUD doit aller aux ressources ordinaires.

24 septembre 2004

2004/31

Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2004/38) et du fait que le Bureau continue d'autofinancer ses activités;

2. *Encourage* le Bureau à continuer de relever les normes professionnelles concernant les achats au sein du système des Nations Unies en élaborant un programme de formation à la passation des marchés sanctionné par un diplôme professionnel;

3. *Recommande* au Bureau de continuer à effectuer des travaux de recherche sur les possibilités de collaboration en matière d'achats, comme l'a demandé le groupe de travail des services d'achats interorganisations.

24 septembre 2004

2004/32

Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud

Le Conseil d'administration

1. *Apprécie* le travail accompli par le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud pour préparer le troisième cadre de coopération Sud-Sud et lui demande de mettre à jour, en étroite coopération avec les États Membres, ce cadre de coopération en fonction des observations faites par lui, afin de préciser des notions telles que l'approche stratégique, et les « moteurs » de la coopération Sud-Sud, ainsi qu'un plan opérationnel pour son application, en tant que moyen de systématiser la coopération Sud-Sud au PNUD, pour qu'il l'examine à sa première session ordinaire de 2005;

2. *Encourage* l'Administrateur, pour assurer une bonne application du troisième cadre de coopération, à nommer, avant sa première session ordinaire de 2005, un nouveau chef du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud;

3. *Décide* que la coopération Sud-Sud est considérée comme un moteur du développement et d'intégrer cette notion dans le plan de financement pluriannuel.

24 septembre 2004

2004/33

Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* que, ces dernières années, le PNUD a renforcé sa fonction d'évaluation;

2. *Note avec satisfaction* que le PNUD forme des membres essentiels de son personnel à la planification, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports axés sur les résultats et lui demande instamment de continuer à considérer ce travail comme prioritaire, notamment en raison de la conclusion, citée au paragraphe 69 du rapport, selon laquelle les instruments de gestion axée sur les résultats n'ont pas été suffisamment intériorisés ni pleinement utilisés;

3. *Rappelle* sa décision 2004/1, où il avait déjà souligné que l'évaluation des activités et de l'efficacité du PNUD devait concourir à l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats, et souligne à ce sujet que l'évaluation des résultats des activités de développement doit être une priorité du Bureau de l'évaluation;

4. *Encourage* le PNUD à continuer à donner un degré de priorité élevé au travail du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, et souligne que les organismes des Nations Unies, et notamment le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, auraient beaucoup à gagner à un nouveau renforcement de leur coopération dans le domaine de l'évaluation, en particulier au niveau du pays, pour faciliter l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Prie* le PNUD d'ajouter une annexe au prochain rapport annuel sur l'évaluation, dans laquelle il trouverait une synthèse de toutes les évaluations effectuées par le Bureau de l'évaluation et de celles faites par le PNUD au niveau local.

24 septembre 2003

2004/34

Deuxième cadre de coopération mondiale

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec préoccupation* des conclusions de l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale (DP/2004/41), tout en saluant son ouverture d'esprit et sa franchise;

2. *Prend note aussi* de la réponse de l'administration à l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale (document DP/2004/42);

3. *Prie* le PNUD, en consultation avec les États Membres, de continuer à appliquer les recommandations qui figurent dans le rapport d'évaluation, dans la préparation du troisième cadre de coopération mondiale envisagé;

4. *Décide* d'étudier le troisième cadre de coopération mondiale proposé en fonction du rapport d'évaluation et de la réponse de l'administration, lors de sa session de janvier 2005, de façon à veiller à ce que ce troisième cadre de coopération mondiale soit mieux ciblé et plus cohérent.

24 septembre 2004

2004/35

Assistance à la Somalie

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la situation actuelle en Somalie et de ses incidences quant à la nécessité d'accorder une aide humanitaire et une aide au développement au peuple somalien;

2. *Entérine* l'approche stratégique du PNUD, qui vise à promouvoir la paix et la sécurité, en se concentrant sur les trois domaines suivants :

Sécurité et primauté du droit;

Réduction de la pauvreté; et

Gouvernance, administration publique et société civile;

3. *Encourage* le PNUD à continuer de mobiliser des ressources et d'établir des partenariats stratégiques, notamment par la Procédure d'appel global et l'aide directe des donateurs;

4. *Encourage aussi* le PNUD à coopérer avec le forum des partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au sujet des faits

nouveaux concernant l'aide internationale et les dispositions de coordination, pour soutenir les futures institutions fédérales transitoires de la Somalie;

5. *Autorise* l'Administrateur à continuer d'approuver des projets conformes à l'approche stratégique au cas par cas.

24 septembre 2004

2004/36

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Note avec préoccupation* les projections financières et les projections d'actualisation du solde que contient le rapport du Directeur exécutif;

2. *Prie* le Comité de coordination de la gestion de lui rendre compte à sa session de janvier 2005 de son évaluation des progrès faits au Bureau des services d'appui et des directives que ce comité aura données à celui-ci;

3. *Remercie* le Directeur exécutif et ses collaborateurs directs d'avoir travaillé, avec autorité, à l'amélioration de la situation financière difficile du Bureau des services d'appui aux projets, et demande instamment au Directeur exécutif de n'épargner aucun effort pour appliquer les méthodes de gestion du changement et assurer l'exercice, par le Bureau des services d'appui aux projets, de ses responsabilités financières;

4. *Souligne* qu'il importe que le Bureau des services d'appui aux projets accroisse son volume d'activité en coopérant avec d'autres entités des Nations Unies, et en particulier avec le PNUD, et prie l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du Comité de coordination de la gestion, de communiquer dès que possible cette opinion du Conseil d'administration au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination;

5. *Prend note* des observations préliminaires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes et décide de reporter un nouvel examen de cette question à sa session de janvier 2005, où le rapport lui sera officiellement présenté, assorti des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

24 septembre 2004

2004/37

Rapport d'activité sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité sur l'analyse des options pour un futur modèle d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies, qu'il avait demandé dans sa décision 2004/13;

2. *Rappelle* que la décision définitive sur le mandat et l'avenir du FENU relève de l'Assemblée générale;

3. *Confirme avec satisfaction* que le FENU a, par ses programmes de microfinance et de gouvernance locale, contribué à des résultats importants dans la réduction de la pauvreté, eu un impact sur les politiques suivies et obtenu la réplification, par les donateurs, de plusieurs de ses programmes;

4. *Note* la proposition que renferme le rapport susmentionné de sauvegarder et de valoriser les résultats obtenus en matière de gouvernance locale en intégrant les activités et le personnel du FENU s'occupant de développement local dans les structures du PNUD, sous forme d'un service distinct, le Centre de développement local, qui fonctionnerait surtout dans les pays les moins avancés;

5. *Prie* l'Administrateur, pour faciliter l'adoption d'une décision définitive sur cette proposition, d'élaborer, après avoir consulté ses membres et d'autres acteurs et partenaires importants, une proposition détaillée, qui lui serait présentée à sa première session ordinaire en janvier 2005, sur l'organigramme du futur centre, en précisant les modalités de sa gestion, de son recrutement, de sa programmation et de son financement, ainsi qu'une évaluation des possibilités et des risques, des projections d'évolution des ressources et des facteurs de succès;

6. *Note* l'existence de plusieurs options différentes, proposées pour le FENU, pour soutenir le développement du secteur privé local en valorisant et en intégrant les actuelles activités de microfinance du FENU, et souligne qu'il faut que le FENU continue à opérer surtout dans les pays les moins avancés;

7. *Prie* l'Administrateur de poursuivre, en consultant le FENU et les États Membres, l'analyse de la viabilité et de la faisabilité des options 1 et 2 présentées dans le document DP/2004/46, en tenant compte des préoccupations qu'il a exprimées;

8. *Prie en outre* l'Administrateur, après avoir consulté le FENU et les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, d'analyser d'autres options, notamment le maintien de l'indépendance du FENU, en réfléchissant avant tout aux domaines de sa pratique conformément à son mandat actuel, et, à ce sujet, d'étudier aussi la possibilité, pour le PNUD, d'accroître son aide au FENU dans les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à celui-ci;

9. *Prie en outre* l'Administrateur d'analyser l'option consistant à intégrer les activités de microfinance du FENU dans les activités du PNUD, et notamment les dispositions administratives et financières à envisager et une évaluation des perspectives et des risques impliqués, en tenant compte des différents éléments exposés dans sa décision 2004/13 et plus généralement de ses vues, analyse qui lui sera présentée à sa première session ordinaire de janvier 2005;

10. *Demande* au PNUD d'aider le FENU à mobiliser les ressources nécessaires à la préservation de ses actuelles activités en matière de gouvernance locale et de microfinance.

24 septembre 2004

2004/38 **L'égalité des sexes au PNUD**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les progrès réalisés par le PNUD en ce qui concerne l'intégration de la dimension « femmes » et le plan d'action conjoint avec UNIFEM (DP/2004/47);
2. *Accueille avec satisfaction* la volonté déclarée de l'Administrateur de faire en sorte que le PNUD mène un effort plus vigoureux, plus cohérent et plus concerté en vue de favoriser l'égalité entre les sexes;
3. *Se propose* de discuter, à sa première session ordinaire de janvier 2005, d'une stratégie globale d'action en faveur de l'égalité entre les sexes assortie d'un plan de mise en œuvre;
4. *Prie* le PNUD de lui soumettre à sa session de janvier 2005 des informations plus détaillées sur des indicateurs précis permettant d'évaluer la mise en œuvre du « moteur » de la promotion de l'égalité des sexes dans le plan pluriannuel de financement et dans le système Atlas de gestion de l'information;
5. *Demande également* au PNUD de lui soumettre à sa session de janvier 2005 une mise à jour des progrès du partenariat entre le PNUD et UNIFEM.

24 septembre 2004

2004/39 **Audit interne et contrôle interne**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2004/CRP.8-DP/FPA/2004/CRP.5;
2. *Approuve* le plan proposé pour les futurs rapports.

24 septembre 2004

2004/40 **Suivi, par le PNUD et le FNUAP, de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2004/CRP.9 et DP/FPA/2004/CRP.6;
2. *Demande instamment* au PNUD et au FNUAP de continuer, en étroite collaboration avec les autres organismes partenaires, de renforcer le partenariat avec ONUSIDA, en particulier au niveau des pays, pour contribuer à la lutte globale contre le VIH/sida;
3. *Demande en outre instamment* au PNUD et au FNUAP d'assurer, en étroite collaboration avec les autres organismes partenaires, l'inclusion effective du

coordonnateur d'ONUSIDA dans l'équipe de pays pour appliquer la programmation commune de l'action des Nations Unies;

4. *Constate* qu'il faut encore accroître la cohérence de l'action menée au niveau du pays et donc l'importance des « trois unités » (unité du cadre d'action convenu contre le VIH/sida, de l'organisme national de coordination de la lutte contre le sida et du système convenu de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale), et note l'appui grandissant apporté à l'harmonisation au niveau du pays;

5. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à élaborer, en coopération avec le secrétariat d'ONUSIDA et avec les autres organismes partenaires, une formule harmonisée, privilégiant les résultats, pour l'établissement annuel du rapport présenté, sur leurs activités de lutte contre le VIH/sida, au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA ainsi qu'à lui-même.

24 septembre 2004

2004/41

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2004

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'au cours de sa seconde session ordinaire de 2004, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa seconde session ordinaire de 2004 (DP/2004/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2004 (DP/2004/32);

Conclu que de nouvelles consultations étaient nécessaires au sein du Bureau avant d'adopter le projet de plan de travail de la première session ordinaire de 2005, le projet de plan de travail annuel pour 2005 et les dates proposées pour les sessions de 2005 :

Première session ordinaire de 2005 : 21-28 janvier 2005

Session annuelle de 2005 : 13-24 juin 2005 (New York)

Seconde session ordinaire de 2005 : 19-23 septembre 2005

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2004/29, le 24 septembre 2004, sur l'examen annuel de la situation financière et sur l'information détaillée qu'il contenait;

Adopté la décision 2004/30, le 24 septembre 2004, sur la gestion stratégique des coûts du PNUD et ses implications pour le recouvrement des coûts;

Adopté la décision 2004/31, le 24 septembre 2004, sur le rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport portant sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et ses implications pour le recouvrement des coûts (DP/2004/36);

Pris note de l'information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2003 (DP/2004/37 et Add.1);

Point 3
Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2004/32, le 24 septembre 2004, sur le troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud;

Point 4
Évaluation

Adopté la décision 2004/33, le 24 septembre 2004, sur le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation;

Adopté la décision 2004/34, le 24 septembre 2004, sur l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale;

Pris note de la réponse de l'administration à l'évaluation du deuxième plan-cadre de coopération mondiale (DP/2004/42);

Point 5
Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2004/35, le 24 septembre 2004, sur l'assistance à la Somalie;

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après ainsi que des observations formulées :

Projet de descriptif du programme de Maurice (DP/DCP/MUS/1);

Projet de descriptif du programme de la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK);

Projet de descriptif du programme de la République de Corée (DP/DCP/KOR/1);

Projet de descriptif du programme du Guatemala (DP/DCP/GTM/1);

Adopté la prorogation des cadres de coopération avec le Sénégal, Sainte-Hélène et le Paraguay;

Point 6
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2004/36, le 24 septembre 2004, sur le rapport d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2004/37, le 24 septembre 2004, sur le rapport d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 11
L'égalité entre les sexes au PNUD

Adopté la décision 2004/38, le 24 septembre 2004, sur un complément d'information sur la mise en œuvre du plan d'action commun PNUD-UNIFEM;

Débat consacré au FNUAP**Point 7**
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2004/26, le 21 septembre 2004, sur l'examen de la situation financière, 2003;

Adopté la décision 2004/27, le 22 septembre 2004, sur les mesures supplémentaires de sécurité pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier (DP/FPA/2004/17);

Point 8
Programmes de pays et questions connexes

Pris note du projet de descriptif du programme du Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/5) et des observations qui s'y rapportent;

Point 9
Programme consultatif technique

Adopté la décision 2004/28, le 23 septembre 2004, sur un examen à mi-parcours du Programme consultatif technique;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP**Point 12**
Audit interne et contrôle interne

Adopté la décision 2004/39, le 24 septembre 2004, sur le plan proposé pour la résolution des problèmes analysés par les rapports d'audit interne;

Point 13
Questions diverses

Consultations officielles

Tenu des consultations officielles sur le programme d'aide du FNUAP à la jeunesse;

Entendu un exposé de l'Administrateur du PNUD et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur le partenariat entre les deux organismes;

Tenu une réunion de haut niveau officielle sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique : ouvrir la voie pour l'action en 2005 et au-delà;

Entendu un exposé présentant un modèle pour les futurs rapports relatifs au plan pluriannuel de financement;

Point 14
Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Adopté la décision 2004/40, le 24 septembre 2004, sur le suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2004

(Les mandats viennent à expiration le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Botswana (2006); Cameroun (2006); Cap-Vert (2005); Comores (2004); Érythrée (2006); Gambie (2006); République démocratique du Congo (2006); Tunisie (2005).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2006); Inde (2005); Indonésie (2006); Iran (République islamique d') (2006); Népal (2005); Pakistan (2004); Yémen (2004).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2004); Cuba (2006); El Salvador (2005); Pérou (2004); Uruguay (2005).

États d'Europe orientale : Fédération de Russie (2005); Pologne (2006); République tchèque (2004); Roumanie (2004).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (2006); Australie (2005); Canada (2004); États-Unis d'Amérique (2004); Finlande (2003); France (2003); Italie (2005); Japon (2005); Norvège (2005); Pays-Bas (2006); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2004); Suède (2003); Suisse (2004)